



MEMSCAP
The Power of a Small World™

DOCUMENT DE REFERENCE EXERCICE 2007



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le lundi 23 juin 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document est tenu à disposition au siège de la société. Il est consultable sur son site web (www.memscap.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	1
1.1	Responsable du document de référence	1
1.2	Attestation du responsable du document de référence	1
1.3	Responsables de l'information financière	1
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	2
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	3
4	FACTEURS DE RISQUES	5
4.1	Risques de marché	5
4.2	Risques liés à l'activité de MEMSCAP	5
4.3	Risques industriels et liés à l'environnement	6
4.4	Risques juridiques	6
4.5	Risques liés aux collaborateurs du Groupe	7
4.6	Risques financiers et autres risques	7
4.7	Assurances	10
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	11
5.1	Histoire et évolution de la Société	11
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	11
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	11
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	11
5.1.4	Informations de caractère général	11
5.1.5	Evénements significatifs dans le développement des activités de la Société	11
5.2	Investissements	13
5.2.1	Principaux investissements réalisés aux cours des exercices 2005, 2006 et 2007	13
5.2.2	Principaux investissements en cours	13
5.2.3	Principaux investissements que la Société compte réaliser à l'avenir	13
6	APERCU DES ACTIVITES	14
6.1	Principales activités et stratégie de MEMSCAP	14
6.1.1	Caractéristiques essentielles des activités du Groupe	14
6.1.2	Stratégie de MEMSCAP	14
6.1.3	Avantages concurrentiels de MEMSCAP	15
6.1.4	Concurrence (Sources : Société)	16
6.2	Principaux marchés	16
6.2.1	Tour d'horizon du marché des MEMS	16
6.2.2	Le marché des MEMS, par et pour MEMSCAP	17
6.2.3	L'offre de MEMSCAP	17
6.2.4	Evolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité et zone géographique	21
6.2.5	Portefeuille clients	22
7	ORGANIGRAMME	23
7.1	Le Groupe MEMSCAP	23
7.2	Liste des filiales et participations de la Société	24
7.3	Organigramme opérationnel	24
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	24
8.1	Immobilisations corporelles significatives existantes ou planifiées	24
8.2	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations	25
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	25
9.1	Activité et chiffre d'affaires consolidé	25
9.2	Présentation du compte de résultat consolidé	26
9.3	Présentation du bilan consolidé	27
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	28
10.1	Capitaux de la Société à court et long terme	28
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	28
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	29
10.3.1	Conditions d'emprunt	29
10.3.2	Structure de financement	29

10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	30
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues.....	30
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	30
11.1	Le portefeuille technologique de MEMSCAP.....	30
11.2	Propriété intellectuelle	32
11.3	Frais de recherche et de développement.....	32
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	32
12.1	Principales tendances ayant affecté l'exploitation entre le 31 décembre 2007 et la date de dépôt du présent document	32
12.2	Existence de toute tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société.....	32
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE	33
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	33
14.1	Informations et renseignements sur les organes d'administration et de direction générale.....	33
14.1.1	Conseil d'administration	33
14.1.2	Sanctions applicables aux administrateurs et dirigeants	34
14.1.3	Adresse professionnelle des administrateurs et des dirigeants de la Société	34
14.1.4	Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs	34
14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction.....	35
14.2.1	Indépendance des administrateurs	35
14.2.2	Opérations sur titres des administrateurs et dirigeants de la Société	35
15	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	35
15.1	Rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants de la Société.....	35
15.1.1	Jetons de présence des administrateurs	35
15.1.2	Rémunération des mandataires sociaux	36
15.1.3	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées	37
15.1.4	Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux	39
15.1.5	Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires	39
15.1.6	Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille	39
15.1.7	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction	39
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	39
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	39
16.1	Mandats des administrateurs et dirigeants	39
16.2	Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme	39
16.3	Comité stratégique	40
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise.....	40
16.4.1	Charte d'éthique et de bonne conduite	40
16.4.2	Evaluation organisée de la performance du Conseil d'Administration	41
16.4.3	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne	41
16.4.4	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	46
16.5	Direction opérationnelle.....	47
16.6	Comité d'orientation scientifique	48
17	SALARIES	48
17.1	Effectifs	48
17.2	Participations et stocks options.....	49
17.2.1	Participation au capital	49
17.2.2	Octroi et exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2007 et de l'exercice 2008 à la date du présent Document de référence	52
17.3	Autres accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	54
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
18.1	Actionnariat de la Société	54
18.2	Droits de vote différents.....	54
18.3	Contrôle de la Société	54
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	54
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	55
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....	55
20.1	Informations financières historiques.....	55
20.2	Informations financières pro-forma	56
20.3	Etats financiers	56

20.3.1	Comptes consolidés du Groupe MEMSCAP	56
20.3.2	Comptes sociaux de la société MEMSCAP, S.A.	94
20.4	Vérification des informations financières historiques	114
20.5	Dates des dernières informations financières	115
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	115
20.7	Politique de distribution des dividendes	116
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	116
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2007	116
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	117
21.1	Capital social	117
21.1.1	Capital social au 30 avril 2008	117
21.1.2	Titres non représentatifs du capital social	117
21.1.3	Auto-détention	117
21.1.4	Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital	119
21.1.5	Droits d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	129
21.1.6	Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	129
21.1.7	Répartition du capital et des droits de vote	130
21.1.8	Nantissement de l'actif social	134
21.2	Acte constitutif et statuts	134
21.2.1	Objet social (Article 2 des statuts)	134
21.2.2	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration	135
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	135
21.2.4	Modifications des droits des actionnaires	135
21.2.5	Assemblées Générales (Articles 24 à 30 des statuts)	135
21.2.6	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou de règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	137
21.2.7	Franchissements de seuils (Article 12 des statuts)	137
21.2.8	Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions	137
22	CONTRATS IMPORTANTS	137
23	INFORMATIONS PROVENANTS DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	137
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	138
24.1	Consultation des documents juridiques	138
24.2	Documents accessibles sur le site internet de la Société	138
24.3	Calendrier de communication financière de la Société	138
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	140
25.1	Liste des filiales et participations du Groupe	140
25.2	Informations financières significatives relatives aux filiales opérationnelles du Groupe pour l'exercice 2007	140
26	MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE	141
27	GLOSSAIRE	143
28	TABLE DE CONCORDANCE	144

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Jean Michel Karam, Président du Conseil d'Administration de MEMSCAP, S.A. (ci-après « MEMSCAP » ou la « Société »).

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Enfin,

(a) les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 ont fait l'objet de rapports de certification des commissaires aux comptes qui figurent respectivement aux sections 20.3.1 du document de référence 2005 déposé le 17 juillet 2006 sous le numéro de dépôt D 06-0717, 20.3.1 du document de référence 2006 déposé le 20 juin 2007 sous le numéro de dépôt D 07-618 et section 20.3.1 du présent document de référence ;

- Les comptes consolidés 2005 ont fait l'objet d'une certification sans réserve avec observations afférentes aux modalités de détermination des provisions relatives à l'unité de fabrication de Bernin exposées dans la note 2.3 de l'annexe des comptes consolidés, et sur les circonstances qui seraient susceptibles de modifier ces dernières.
- Les comptes consolidés 2006 ont fait l'objet d'une certification sans réserve avec observation afférente sur l'incidence comptable et financière de la cession industriel du site de Bernin sur l'exercice, exposée dans les notes 1.2 et 2.3 de l'annexe des comptes consolidés.

(b) les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 ont fait l'objet de rapports de certification des commissaires aux comptes qui figurent respectivement aux sections 20.3.2 du document de référence 2005 déposé le 17 juillet 2006 sous le numéro de dépôt D 06-0717, 20.3.2 du document de référence 2006 déposé le 20 juin 2007 sous le numéro de dépôt D 07-618 et 20.3.2 du présent document de référence ;

- Les comptes annuels 2005 ont fait l'objet d'une certification sans réserve avec observations afférentes aux points suivants :
 - La note 3 de l'annexe qui expose les changements de méthodes résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relatifs aux actifs.
 - Les modalités de détermination des provisions relatives à l'unité de fabrication de Bernin exposées dans les notes 3.1 et 3.5 de l'annexe, et sur les circonstances qui seraient susceptibles de modifier ces dernières.
- Les comptes annuels 2006 ont fait l'objet d'une certification sans réserve avec observation afférente sur l'incidence comptable et financière de la cession industriel du site de Bernin sur l'exercice, exposée dans les notes 2.1 et 3.1 de l'annexe des comptes annuels. »

Bernin, le 23 juin 2008

Jean Michel Karam
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.3 Responsables de l'information financière

<p>Monsieur Yann Cousinet Directeur Administratif et Financier</p> <p>Parc Activillage des Fontaines Bernin 38926 Crolles Cedex Téléphone : 04 76 92 85 00 Fax : 04 76 92 85 10 e-mail : yann.cousinet@memscap.com</p>	<p>Madame Aurore Foulon Vice Président Corporate Communications & Directeur juridique</p> <p>Parc Activillage des Fontaines Bernin 38926 Crolles Cedex Téléphone : 04 76 92 85 00 Fax : 04 76 92 85 10 e-mail : aurore.foulon@memscap.com</p>
--	---

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

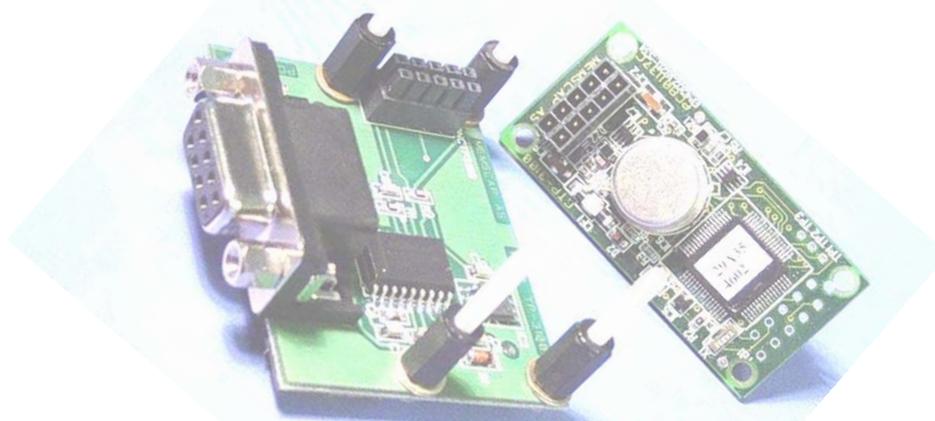
Commissaires aux comptes titulaires :	Commissaires aux comptes suppléants :
<p>Monsieur Philippe Machon 445, rue Lavoisier 38330 Montbonnot St Martin</p> <p>Date de nomination : Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.</p> <p>Ernst & Young Audit Représenté par Monsieur Lionel Denjean Tour Crédit Lyonnais 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 Date de nomination : Assemblée Générale Mixte du 21 novembre 2000. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>	<p>Christian Muraz 3, chemin du vieux chêne 38240 Meylan</p> <p>Date de nomination : Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p>Auditex Représenté par Monsieur Pascal Sélignan Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 La Défense Cedex Date de nomination : Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>

L'assemblée générale du 21 juin 2007 a pris acte de la fin de mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Jean-Marie Bourgeois (Monsieur Jean-Marie Bourgeois, signataire, ayant cédé son cabinet) et de son remplacement par Monsieur Philippe Machon, commissaire aux comptes suppléant, et ce jusqu'à la fin du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 21 juin 2007 a approuvé la proposition du conseil d'administration de nommer en tant que commissaire aux comptes suppléant Monsieur Christian Muraz pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	Ernst & Young Audit				Philippe Machon (2007) Cabinet JM Bourgeois (2006)			
	Montants		%		Montants		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Memscap S.A.	44	43	54%	54%	16	15	64%	79%
- Filiales intégrées globalement	37	36	46%	46%	9	4	36%	21%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	--	--	--	--	--	--	--	--
Sous total	81	79	100%	100%	25	19	100%	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--	--	--	--	--
Autres	--	--	--	--	--	--	--	--
Sous total	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	81	79	100%	100%	25	19	100%	100%



3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

GRUPE MEMSCAP

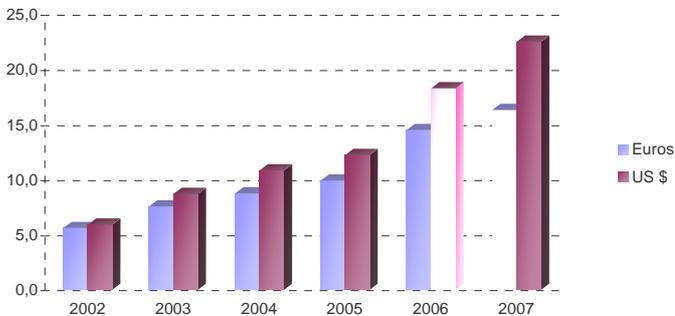
<i>(En millions d'euros – Normes IFRS)</i>	2007	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Chiffre d'affaires total	16,4	14,6	10,0	8,8
Marge brute	7,5	6,7	3,3	2,6
Pourcentage du chiffre d'affaires.....	45,6%	46,1%	32,5%	29,0%
Résultat opérationnel	(0,9)	(1,5)	(3,6)	(5,2)
Autres charges (*)	--	(4,5)	(0,2)	(3,4)
Résultat financier.....	(0,2)	(0,2)	(0,8)	(1,4)
Impôt	0,4	0,4	0,4	0,1
Résultat net	(0,7)	(5,8)	(4,2)	(9,9)
Capitaux propres	31,4	30,2	36,8	29,0
Dettes financières nettes (**).....	(3,6)	(2,6)	(7,8)	(16,2)
Trésorerie active et placements afférents.....	6,7	10,4	5,8	2,8
Trésorerie / (Endettement) net(te)	3,1	7,8	(2,0)	(13,4)
Pourcentage des capitaux propres.....	10,0%	25,7%	(5,5)%	(46,3)%
Effectif moyen du Groupe (Equivalent temps plein)	132	109	111	125
Capitalisation boursière au 31 décembre	72,1	99,3	52,8	37,1

(*) Charges correspondant principalement au site industriel de Bernin cédé le 28 juillet 2006.

(**) Dettes financières augmentées des avances remboursables ANVAR et diminuées des avances preneurs, SICAV nanties et dépôts (Cf. Note annexe 12 aux états financiers consolidés – Section 20.3.1 du présent Document de référence).

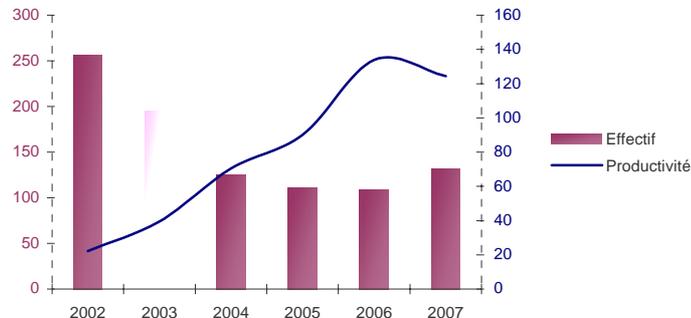
Evolution du chiffre d'affaires consolidé (en millions)

Exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 en normes IFRS.
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



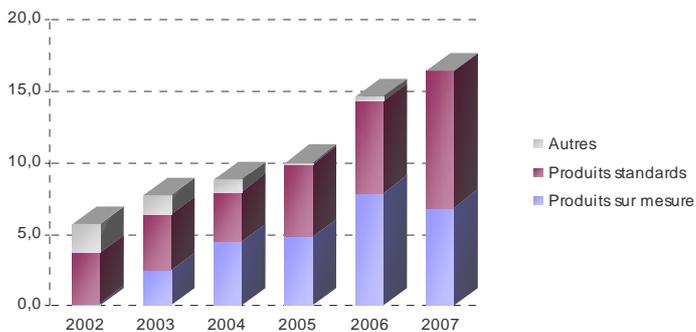
Evolution des effectifs et de la productivité (*)

* Chiffre d'affaires sur effectif en milliers d'euros.



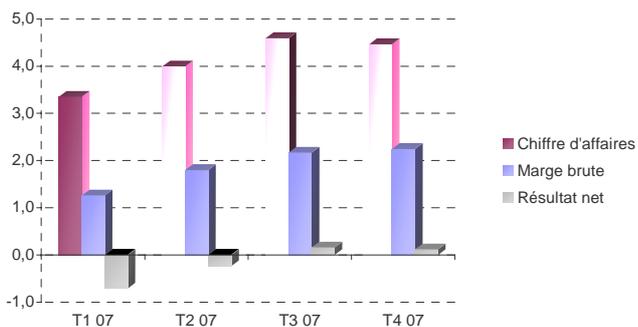
Répartition par activité du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 en normes IFRS.
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



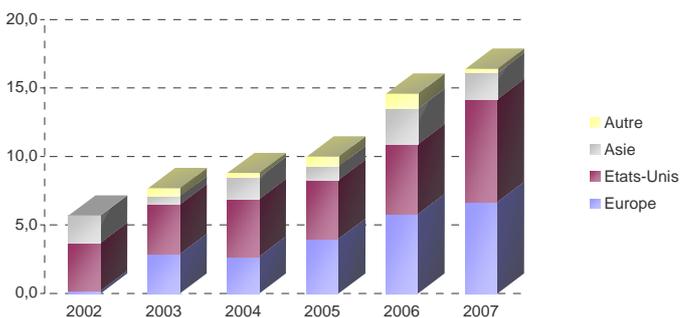
Evolution par trimestre du compte de résultat consolidé 2007 (en millions d'euros)

En normes IFRS



Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 en normes IFRS.
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



Evolution de la capitalisation boursière du 1^{er} janvier 2004 au 30 avril 2008 (en millions d'euros)



4 FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent de pas se révéler exactes, particulièrement en ce qui concerne les évolutions de taux de change et d'intérêt, ainsi que les évolutions de l'exposition de la Société à ces risques. Ces risques ou l'un de ces risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par MEMSCAP pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe ou le cours de ses actions.

4.1 Risques de marché

Concurrence

MEMSCAP possède peu de concurrents directs pour l'ensemble de ses activités bien que certaines divisions appartenant à des groupes ou des sociétés indépendantes puissent être considérées concurrentes à l'une des activités de MEMSCAP. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'activité de ces divisions. Si les concurrents sont privés (non cotés) ou appartenant à des groupes, l'information n'est de même pas disponible. (Source : Société)

MEMSCAP estime que les principaux facteurs de compétitivité sur ses marchés sont : la performance, la fonctionnalité, le prix, la facilité d'utilisation, la personnalisation, la consommation d'énergie, la fiabilité, le caractère modulaire et extensible des solutions, la solidité et le rendement.

Les concurrents actuels ou futurs peuvent développer des solutions basées sur la technologie des MEMS capables d'offrir des performances ou tout autre avantage supérieur aux solutions que MEMSCAP propose. Cependant, la position de MEMSCAP comme acteur incontournable sur le marché des MEMS, ses solutions, ses brevets et ses moyens lui réservent une position très confortable.

Dépendance à l'égard du développement et de la croissance du marché aéronautique et militaire, médical, biomédical et cosmétique, grand public et communications

A ce jour, les principaux clients de MEMSCAP dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans le secteur médical, biomédical, aéronautique, militaire, communications, cosmétique et grand public. MEMSCAP ne peut garantir le taux de croissance de ces marchés.

Toutefois, cette dépendance est limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de MEMSCAP au spectre des applications MEMS et de la flexibilité de son offre en produits standards et sur mesure.

4.2 Risques liés à l'activité de MEMSCAP

Cycle de vente des activités produits standards concernant les secteurs de l'aéronautique et du médical

Dans le secteur aéronautique, le temps écoulé entre le premier contact avec un client potentiel et la réception d'une demande de prototypes pour une qualification est généralement de l'ordre de deux mois. La durée de qualification (design-in) est en général de douze mois supplémentaires. S'ajoute un délai final qui peut aller jusqu'à plus d'un an, dans l'attente d'un lancement d'un programme aéronautique que le client a gagné (nouvel avion, programme de remplacement). Ce n'est qu'au démarrage de ce programme que la production pour ce constructeur démarre.

De longs cycles de vente sont aussi à prévoir dans le domaine du médical où les phases de qualification sont particulièrement longues.

La plupart des étapes qui jalonnent le cycle de vente des produits intégrant la technologie développée par MEMSCAP échappent à son contrôle et sont difficiles à prévoir. Par conséquent il est difficile de prévoir ses résultats trimestriels, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes des résultats d'un trimestre à l'autre, indépendantes des tendances à long terme de son activité, mais susceptibles d'avoir une incidence négative sur le cours de son titre.

Toutefois, ce risque devrait se réduire peu à peu du fait de la maturité des relations avec les clients principaux avec qui la production est déjà en cours. Par ailleurs, les prévisions annuelles sont données et ajustées trimestriellement dans des contrats cadres.

Cycle de développement des produits sur mesure

Le développement d'un nouveau produit sur mesure peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification démarre. Cette dernière phase est connue sous le terme de pré-production. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit passe en phase de production.

Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs.

Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des produits sur mesure sont financés par les clients avec les marges appliquées par la division Produits sur Mesure. Par ailleurs, le nombre de produits sur mesure développés par la Société est relativement élevé, ce qui rend les risques de décalage associés faibles.

Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients dans certains secteurs

La dépendance que MEMSCAP pourrait avoir de par le nombre limité de clients dans certains secteurs, s'établit comme suit :

<i>(en % du chiffre d'affaires annuel consolidé)</i>	2007	2006	2005
Premier client	11%	11%	7%
5 premiers clients.....	33%	34%	28%
10 premiers clients.....	49%	50%	45%

Dans le secteur où opère MEMSCAP, les clients passent souvent des commandes de manière irrégulière et sans récurrence. Ce schéma de commande peut entraîner des variations trimestrielles importantes du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation. En outre, toute baisse d'activité de ses clients actuels ou la perte de l'un d'entre eux, se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de MEMSCAP. Le délai de règlement moyen accordé aux clients est de l'ordre de 30 à 90 jours.

Chiffre d'affaires provenant en grande partie de l'étranger

Le chiffre d'affaires réalisé par MEMSCAP hors de France constituait 90% du chiffre d'affaires consolidé au titre de 2005, 93% en 2006 et 94% en 2007. MEMSCAP prévoit que le chiffre d'affaires réalisé à l'international continuera de représenter une part significative de son chiffre d'affaires total. Pour cette raison, elle se trouve exposée à des risques tels (i) les variations des taux de change, (ii) les difficultés et les délais accrus de collecte des informations comptables, (iii) l'existence de barrières douanières et commerciales, et (iv) les réglementations locales et leur modification. MEMSCAP ne peut garantir que ces risques n'affecteront pas son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et donc, son cours de bourse. Par ailleurs, les variations de la parité dollar/euro et de la parité NOK/euro sont susceptibles d'affecter sa situation financière, bien qu'une grande partie du chiffre d'affaires réalisée en dollars ou en NOK soit contrebalancée par des dépenses et des coûts opérationnels faits en dollars ou en NOK.

Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de fournisseurs pour certains matériaux

A l'instar de ses partenaires, MEMSCAP s'approvisionne actuellement en matériaux utilisés dans la fabrication de ses produits standards et sur mesure - et prévoit de continuer à s'approvisionner - auprès d'un nombre limité de fournisseurs. MEMSCAP effectue habituellement ces achats par voie de bons de commande et ne bénéficie pas de garantie de livraison avec la plupart de ses fournisseurs. Les délais de livraison des matériaux sont très variables et dépendent de nombreux facteurs, dont le fournisseur, l'importance de la commande, les termes du contrat et la demande actuelle sur le marché pour de tels matériaux. Toute interruption ou retard de livraison de ces matériaux, et l'impossibilité de les obtenir auprès d'autres sources d'approvisionnement à des prix acceptables et dans des délais raisonnables, empêcheraient MEMSCAP de livrer ses clients dans les délais. Cette situation pourrait amener ses clients à annuler leurs commandes et à se fournir auprès de ses concurrents.

A ce jour, MEMSCAP n'a jamais été confrontée à de telles situations et s'attache en même temps à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement. Toutefois, afin d'optimiser ses coûts d'achats, MEMSCAP a fait le choix de s'approvisionner auprès d'un nombre restreint de fournisseurs. Une dizaine de fournisseurs sont classés sensibles pour l'activité du Groupe, ces derniers étant principalement localisés aux Etats-Unis et en Europe. Les critères de sélection sont la qualité des produits, le respect des délais d'approvisionnement ainsi que les conditions tarifaires proposées. Le délai moyen de règlement est compris entre 30 et 60 jours. De même, face à cette exposition, une politique de gestion de stocks de sécurité permettant d'assurer les volumes d'activité prévisionnels a été mise en œuvre.

4.3 Risques industriels et liés à l'environnement

La politique de prévention des risques industriels et liés à l'environnement ainsi que les modes d'évaluation de ces derniers sont présentés au chapitre 8.2 du présent Document de référence.

Exploitation de produits dangereux

Du fait de la nature de son activité, MEMSCAP est amenée à stocker des produits dangereux sur ses sites de production. Afin de minimiser le risque environnemental, MEMSCAP a veillé à ce que ses sites opèrent dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de ses sites.

Sinistres pouvant affectés les locaux de MEMSCAP et les installations de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement

Les locaux de MEMSCAP et de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de MEMSCAP ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates.

4.4 Risques juridiques

Importance de la propriété intellectuelle et des droits propriétaires

Au 31 décembre 2007, MEMSCAP est propriétaire de plus de 150 brevets et dépôts de brevets. La Société entend maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets car elle considère la protection de ses inventions, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle comme l'un des outils essentiels de sa réussite. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur dans ce domaine pour protéger ses droits propriétaires. Sa capacité à lutter contre la concurrence dépendra de son aptitude à protéger et faire respecter ses droits propriétaires, et tout échec en la matière pour quelque raison que ce soit pourrait affecter son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. MEMSCAP ne peut garantir que toute demande future de brevets aboutira ou ne sera contestée avec succès par des tiers, ni que les brevets qu'elle détiendra protégeront efficacement sa technologie ou sa propriété intellectuelle, ni que les brevets de tiers n'affecteront sa capacité à exercer son activité. Elle ne peut, par ailleurs, pas garantir que des tiers ne développeront pas de leur côté une technologie ou une conception similaires ou concurrentes autour de brevets qu'elle déposera.

MEMSCAP est propriétaire de plusieurs marques déposées ou non en France et aux Etats-Unis. MEMSCAP opère également dans des juridictions autres que la France et les Etats-Unis et elle ne peut garantir que ses marques n'y seront pas contestées (prétentions de tiers relativement à ses marques ou actions engagées par des tiers utilisant déjà les mêmes marques ou des marques similaires).



MEMSCAP s'appuie sur des secrets commerciaux pour protéger sa technologie propriétaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient développer de leur côté ou acquérir par tout moyen des technologies identiques ou obtenir les technologies déposées par MEMSCAP. En outre, la Société ne peut garantir que des tiers n'obtiendront pas des droits sur les secrets commerciaux qu'elle n'aurait pas déposés.

MEMSCAP met également en place des clauses de confidentialité et de droit d'auteur dans ses contrats commerciaux et ses contrats de travail afin respectivement de limiter l'accès aux informations confidentielles et d'obtenir la propriété de toute technologie développée par un salarié ou un consultant. MEMSCAP ne peut garantir que les mesures prises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront appropriées et interviendront à temps, ni qu'elle sera capable d'identifier toute utilisation interdite contraire à ses droits.

MEMSCAP pourrait être confrontée à l'avenir à des litiges portant sur ses droits de propriété intellectuelle. Dans la plupart de ses accords de licence, MEMSCAP a prévu de verser des indemnités à ses clients dans l'éventualité d'une contrefaçon portant sur la propriété intellectuelle licenciée ou utilisée dans ses produits vendus.

MEMSCAP peut à l'avenir conclure des accords de licence croisés avec des tiers. Dans le cadre de tels accords, la Société devra s'attacher à préserver ses propres droits de propriété intellectuelle. Bien que ces accords de licence croisés soient courants dans le secteur des MEMS, et ne donnent pas lieu généralement à des transferts de savoir-faire ou de droits déposés, les licenciés peuvent, seuls ou en association avec d'autres, développer des produits et des conceptions concurrents.

D'autre part, il se peut que MEMSCAP soit obligée d'obtenir la licence de technologie d'une société tierce. Elle ne peut assurer que cette licence sera disponible à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'obtenir des licences de société tierce nécessaires au développement de nouveaux produits et/ou au perfectionnement de produits existants pourrait l'obliger à rechercher une technologie de substitution d'une qualité ou d'une performance inférieures, ou à un coût plus élevé, ce qui affecterait son activité et ses résultats.

Risques de litiges, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle susceptibles de détourner l'attention des dirigeants et d'empêcher MEMSCAP de vendre ou d'utiliser la technologie en cause.

Il est possible qu'à l'avenir MEMSCAP soit impliquée dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre habituel de son activité et pouvant en particulier concerner des litiges portant sur des droits en propriété intellectuelle tant en demande qu'en défense. Les poursuites pourraient, si elles aboutissaient, la contraindre à verser des dommages et intérêts importants et invalider ses droits déposés.

Par ailleurs, la Société possédant ou étant locataire d'usines, elle pourrait être appelée à titre principal ou subsidiaire dans des litiges portant sur ces usines, leur occupation, ainsi que les dommages en provenant ou y afférant.

4.5 Risques liés aux collaborateurs du Groupe

Dépendance vis-à-vis de collaborateurs clés et difficulté à recruter du personnel qualifié

Comme MEMSCAP dépend de quelques personnes clés pour mener à bien son activité au sein d'un marché en rapide évolution, la perte de leurs services et l'impossibilité de recruter du personnel qualifié supplémentaire dans un bref délai pourrait affecter son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent de ses cadres dirigeants. Ses directeurs et salariés pourraient partir à tout moment après un préavis contractuel de 3 mois en France et en Norvège et 2 à 4 semaines aux Etats-Unis. La concurrence pour ce personnel qualifié est intense et le nombre de personnes ayant une expérience de la technologie des MEMS est limité. Le départ d'un de ses directeurs ou salariés clé pourrait retarder le développement et la fabrication de ses produits ce qui affecterait sa capacité à entretenir ses relations clientèle et nuirait à son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Sa capacité à attirer et à garder du personnel hautement qualifié sera un des éléments clé de sa réussite. MEMSCAP peut échouer à attirer, former ou retenir du personnel qualifié pour satisfaire ses besoins présents et futurs, ce qui pourrait affecter son activité quotidienne, le développement et la réalisation de ses stratégies à long terme, et pourrait nuire à son activité. Toutefois, il est à noter que MEMSCAP n'a pas perdu, contre son gré, un seul de ses cadres dirigeants pouvant affecter sa performance pendant les cinq dernières années.

Difficulté éventuelle à gérer un rythme de forte variation

Créée en novembre 1997, MEMSCAP a connu depuis une forte croissance de son activité et de ses effectifs passant de 35 salariés à fin 1999 à 256 au 31 décembre 2002 pour revenir à moins de 200 personnes fin 2003 et à 134 personnes fin 2007.

Sa capacité à gérer efficacement un tel rythme nécessite de veiller à l'adéquation de sa structure opérationnelle et financière, à l'augmentation, la formation et la gestion de ses effectifs.

L'organisation structurelle et opérationnelle de la Société permet toutefois de gérer ces flux. Par ailleurs, la Société n'anticipe pas une variation importante de sa masse salariale et vise à accroître sa productivité par personne.

4.6 Risques financiers et autres risques

Capacité à gérer la croissance externe

Les acquisitions ont constitué une part importante de la stratégie de MEMSCAP au cours des dernières années. Dans l'éventualité d'une acquisition future, MEMSCAP pourrait pour ce faire émettre des actions qui dilueraient les actionnaires existants ou contracter des dettes.

Ces acquisitions comportent également de nombreux risques, en particulier (i) des difficultés d'intégration de l'activité, de la technologie et des produits acquis, (ii) un détournement de l'attention des dirigeants en charge de l'acquisition de leurs activités traditionnelles, (iii) des effets défavorables sur les relations commerciales existantes avec les fournisseurs et les clients, et (iv) des risques liés à l'entrée sur un marché dont MEMSCAP n'a peu ou pas d'expérience. Toutefois, à ce jour, MEMSCAP a déjà réalisé six opérations de croissance externe (Capto, Cronos, GalayOr, Opsitech, Optogone et Laboratoires La Licorne) qui n'ont généré aucun des effets négatifs potentiels précités.



Risque de taux d'intérêt

L'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe. Seul le découvert bancaire court terme est à taux variable. La trésorerie de la Société est principalement placée en comptes à terme court terme en euros ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euros. Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de même des titres obligataires pour un montant de 860 000 euros au 31 décembre 2007 (31 décembre 2006 : 538 000 euros).

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 31 décembre 2007 est le suivant :

(en milliers d'euros)	JJ à à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Passifs financiers	(1 807)	(896)	(875)
Actifs financiers (*).....	5 845	877	--
Position nette avant gestion.....	4 038	(19)	(875)
Hors bilan	--	--	--
Position nette après gestion.....	4 038	(19)	(875)

(*) Hors titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

	Augmentation en points de base	(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)	(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)	Ratio de Sensibilité (1) / (2)
2007	+ 100	53	64	0,83
2006	+ 100	97	(144)	-0,67

De ce fait, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le contrôle de ce risque est réalisé par le directeur financier du Groupe sous la supervision de la direction générale dans le cadre d'états de reporting sur la trésorerie, d'autorisations d'opérer en fonction des types de placements et de limites définies. La Société privilégie les placements liquides en euros au risque limité et ne traite qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au respect de covenants financiers. Le détail des dettes financières du Groupe est présenté en annexe des comptes consolidés en section du 20.3.1 du présent Document de référence.

Risque de devise

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change US\$ / Euros et NOK / Euros. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2007, environ 61% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain et 32% en euro, 35% du total des charges opérationnelles du Groupe étant engagées en dollar américain et 65% en euro.

Au 31 décembre 2007 et 2006, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Dollar américain	Couronne Norvégienne	Dollar américain	Couronne Norvégienne
Actifs	3 399	1 153	2 453	752
Passifs	(683)	(1 430)	(1 233)	(1 140)
Position nette avant gestion.....	2 716	(277)	1 220	(388)
Hors bilan	--	--	--	--
Position nette après gestion.....	2 716	(277)	1 220	(388)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise	(27)	3	(12)	4

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Ce risque devise n'a pas fait l'objet de mise en place de couvertures de change en 2007 et 2006. Ce risque est suivi par la direction financière du Groupe qui établit un reporting trimestriel des pertes ou gains de change consolidés et en informe la direction de la Société. Le montant net des pertes de change pour l'exercice 2007 s'établit à 216 000 euros (2006 : 69 000 euros).

Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2007, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients (Cf. Note annexe 14 aux états financiers consolidés - Section 20.3.1 du présent Document de référence), s'établit à 364 000 euros (2006 :

13 000 euros). Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

Risque sur actions

Comme évoqué au paragraphe précédent, la Société place ses excédents de trésorerie via des produits de placements SICAV monétaires euros à court terme et à risque limité.

La Société pourrait connaître une exposition au risque sur actions du fait des actions qu'elle détient en propre dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ce risque est toutefois limité dans la mesure où la Société ne détenait au 31 décembre 2007 que 2 003 actions propres, soit 0,04% de son capital social. Au 31 décembre 2007, l'impact de cette exposition s'établit comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Portefeuille Actions tierces	Portefeuille Actions propres
Position à l'actif.....	--	28
Hors bilan	--	3
Position nette globale	--	31
Impact d'une baisse de 10% des titres	--	(3)

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 6,7 millions d'euros (2006 : 10,4 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 2,3 millions d'euros (2006 : 0,3 million d'euros).

Le tableau suivant synthétise les échéances des passifs (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et actifs financiers (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2007 :

<i>(en milliers)</i>	JJ à à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Passifs financiers	(1 807)	(896)	(875)
Actifs financiers.....	5 845	877	--
Position nette avant gestion.....	4 038	(19)	(875)
Hors bilan	(356)	(15)	--
Position nette globale	3 682	(34)	(875)

La documentation des contrats de crédit-bail et emprunts bancaires contient des dispositions habituelles à ce type de contrat concernant l'exigibilité anticipée. Au 31 décembre 2007, le montant des actifs courants du Groupe s'élève à 16,3 millions d'euros couvrant très largement le montant de 6,4 millions d'euros des passifs courants. La trésorerie disponible du Groupe après déduction du découvert bancaire s'établit à 5,3 millions d'euros à cette même date. L'échéancier des engagements et obligations contractuelles du Groupe est présenté note 25.1 de l'annexe aux états financiers consolidés en section du 20.3.1 du présent Document de référence.

Comme cela est précisé ci-dessous, la croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires pour faire face à ses besoins de financement. Le Groupe considère toutefois qu'il n'est pas soumis à un risque de liquidité significatif au 31 décembre 2007 et qu'il dispose d'une capacité d'accès au crédit conforme à ses objectifs actuels de développement.

Besoins de financements complémentaires

La croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires. MEMSCAP pourrait être dans l'impossibilité de lever des capitaux à des conditions acceptables. En outre, en émettant des titres nouveaux, les actionnaires existants seraient dilués et les nouveaux titres pourraient bénéficier de droits qui leur sont supérieurs. L'impossibilité de lever des fonds à des conditions acceptables se traduirait par l'incapacité de profiter d'opportunités futures, ou de répondre à des exigences imprévues, voire affecter la continuité de l'exploitation.

Actifs nécessaires à l'exploitation

D'une manière générale, MEMSCAP est propriétaire des actifs nécessaires à son exploitation à l'exception des locaux que la Société loue en France, aux Etats-Unis et en Norvège. En particulier, l'actif utilisé aux Etats-Unis est spécifique à une activité de semi-conducteurs (salle blanche). Le bail de location de MEMSCAP aux Etats-Unis a été prolongé jusqu'en mars 2010. Comme précisé au chapitre 5.2.3, la surface, non extensible, de cette salle blanche pourrait s'avérer insuffisante pour assurer la production prévue pour les exercices 2009 / 2010. La Société étudie de ce fait un projet d'investissement pour la construction d'une unité de production en Caroline du Nord capable de livrer conformément aux prévisions de chiffre d'affaires 2009 / 2010 pour un montant d'investissement estimé entre 4 et 5 millions d'euros. Dans le cadre de cet investissement, la Société serait contrainte de déplacer ses opérations, ce qui pourrait se traduire par des investissements ou des dépenses complémentaires.



Risque de dilution potentielle

Au cours des derniers exercices, MEMSCAP a réalisé des opérations de croissance externe qui ont été partiellement ou totalement rémunérées en titres, générant ainsi une dilution pour les actionnaires existants. Même si aucune acquisition n'est à l'ordre du jour, MEMSCAP ne peut exclure de pas procéder dans un avenir plus ou moins proche de nouvelles opérations de ce type qui pourraient générer une dilution supplémentaire pour les actionnaires.

En outre, MEMSCAP a émis divers titres donnant accès au capital dont un état exhaustif est présenté dans chaque document de référence. La dilution potentielle maximum existant à ce jour est mentionnée au chapitre 21.1.4 du présent Document de référence.

Historiques de pertes sur les 3 derniers exercices

Sur les 3 derniers exercices, le groupe MEMSCAP a dégagé des pertes consolidées. Malgré les efforts de la Société entrepris pour un retour à la rentabilité et largement décrits dans les documents de référence passés, MEMSCAP ne peut affirmer qu'elle ne sera plus confrontée à une nouvelle situation déficitaire dans un avenir plus ou moins proche.

Absence de dividendes

MEMSCAP se positionne en tant que valeur de croissance. Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices et la Société n'entend pas procéder à une telle distribution dans un proche avenir.

Risques liés à la cotation

MEMSCAP est cotée depuis le 1^{er} mars 2001 sur le Nouveau Marché d'Euronext et actuellement sur l'Eurolist du NYSE Euronext (Compartiment C). Les marchés financiers ont connu une volatilité importante sans rapport avec les performances des sociétés. Ces fluctuations du marché peuvent entraîner la chute du cours des actions de MEMSCAP indépendamment de sa performance.

Au-delà de ces aléas de marché, le cours de bourse de l'action MEMSCAP est susceptible de varier sensiblement en raison d'un certain nombre de facteurs, dont certains échappent à son contrôle, en particulier (i) les variations trimestrielles et semestrielles de ses chiffres d'affaires et de ses résultats d'exploitation, (ii) la révision des évaluations financières des analystes boursiers, (iii) la révision des évaluations financières des autres fabricants de solutions basées sur la technologie des MEMS ou des sociétés de technologie en général, (iv) les communiqués relatifs au lancement de nouveaux produits, aux innovations techniques importantes, aux contrats, aux acquisitions ou partenariats stratégiques de MEMSCAP ou de ses concurrents, (v) les rumeurs de marché, (vi) la perte d'un client important, (vii) le recrutement ou le départ d'un employé clé, (viii) les modifications des perspectives économiques générales, (ix) tout écart du chiffre d'affaires ou des pertes de MEMSCAP par rapport aux prévisions des analystes financiers et (x) la cession importante d'actions MEMSCAP.

Le titre MEMSCAP a fait preuve au cours de l'exercice 2007 d'une liquidité importante. Le volume total des titres échangés en 2007 atteint 3,9 millions d'actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne sur l'exercice de 15 323. (Source Euronext)

La Société ne peut néanmoins garantir qu'à l'avenir le marché de son titre bénéficiera d'une liquidité suffisante, ceci pouvant rendre difficile la cession d'actions et affecter le cours de bourse.

4.7 Assurances

La Société fait appel à différentes compagnies d'assurances de premier rang pour couvrir les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation, les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent du fait de son exploitation ou du fait de ses produits dans le monde et les risques liés à l'environnement.

La politique du Groupe est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilités, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité.

Responsabilité civile : L'assurance "Responsabilité Civile" a pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Un contrat responsabilité civile couvre MEMSCAP S.A. et ses filiales (MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS, IntuiSkin S.A.S. et Laboratoires La Licorne, S.A.) compte tenu des particularités de chaque site de production ainsi que des risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les dommages causés lors de l'exploitation sont garantis jusqu'à 9 millions d'euros (plafonnés à 0,7 million d'euros pour la faute inexcusable), 1,5 millions d'euros pour la pollution soudaine et accidentelle, 3 millions d'euros pour les dommages consécutifs, 1,5 millions d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs et 0,2 million d'euros pour les dommages aux biens confiés. Les dommages causés après la livraison sont garantis jusqu'à 2,5 millions d'euros dont 0,8 million d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation : Les sites dans lesquels le Groupe exerce ses activités sont répartis dans plusieurs pays. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Les biens du Groupe sont couverts par des polices d'assurance adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part des assureurs conseils et de leurs experts afin d'ajuster les montants de garantie et les franchises aux diverses activités du Groupe.

Pour MEMSCAP S.A. et les filiales françaises du Groupe, les dommages directs sont garantis à hauteur de 5,2 millions d'euros pour les sites immobiliers, les matériels et équipements ainsi que pour les marchandises. Les responsabilités de ces entités en tant que locataires ainsi que le recours des voisins et des tiers sont garanties à hauteur de 2,0 millions d'euros. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,4 millions d'euros.

Pour MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS, les dommages directs sont respectivement garantis à hauteur de 13,7 millions de dollars américains et 76,1 millions de couronnes norvégiennes pour les sites industriels. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,0 millions de dollars américains pour le site américain et 58,0 millions de couronnes norvégiennes pour le site norvégien.

Responsabilité civile des mandataires : Un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux de MEMSCAP, S.A. et de ses filiales couvre ce risque à hauteur de 5 millions d'euros par exercice.

MEMSCAP



Hommes clés : Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent des membres de son comité de direction et en particulier de son président (Jean Michel Karam). C'est pourquoi la Société a souscrit une couverture d'assurance vie concernant ce dernier adossé à un contrat de prêt immobilier. Au 31 décembre 2007, la garantie s'établit au capital restant du de cet emprunt soit 306 000 euros.

Transports des personnes : MEMSCAP a souscrit une police afin de couvrir ses salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Les frais médicaux sont couverts à hauteur de 1 million d'euros et un capital décès / invalidité est prévu à hauteur de 0,2 million d'euros par salarié.

Le montant des primes d'assurance versées par le Groupe s'établit à 149 000 euros pour l'exercice 2007 contre 140 000 euros en 2006.

A la connaissance de la Société, il n'y a aucun risque significatif non assuré, ni aucun risque assuré en interne.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la Société est MEMSCAP.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société a été immatriculée le 24 novembre 1997 au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Grenoble (France) sous le numéro 414 565 341. Le code APE de la Société est le 2611 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La Société a été créée le 21 novembre 1997.

La durée de vie de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 23 novembre 2096, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipés prévus aux statuts.

5.1.4 Informations de caractère général

Siège social

Le siège social de la Société est situé Parc Activillage des Fontaines, Bernin, 38926 Crolles cedex.
Téléphone : +33 4 76 92 85 00.

Forme juridique et législation applicable

La Société a été constituée sous forme de société anonyme de droit français à conseil d'administration et est régie par le Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ainsi que par ses statuts.

5.1.5 Evénements significatifs dans le développement des activités de la Société

Créée en novembre 1997 par Jean Michel Karam, la société MEMSCAP a commencé son activité par la commercialisation de logiciels de CAO (Conception assistée par ordinateur) de MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

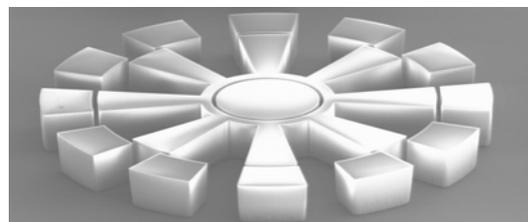
Son premier outil logiciel, MEMS Xplorer, a été commercialisé en novembre 1998. En 1999, MEMSCAP a acquis des droits exclusifs auprès de la société américaine Tanner Research, aujourd'hui intégrés dans l'outil logiciel de conception MEMS Pro.

A partir de l'année 1999 et surtout au cours de l'année 2000, MEMSCAP a augmenté son offre en lançant des programmes de développement de composants MEMS pour le secteur des communications sans fil et optiques. Ce développement s'est traduit par un plan d'embauches massif principalement des ingénieurs, des enregistrements de brevets ainsi que par la signature de plusieurs partenariats stratégiques. Le chiffre d'affaires de la Société a ainsi progressé de 0,5 million d'euros en 1998 à 1,7 millions d'euros en 1999 et à 3,1 millions d'euros en 2000.

Préalablement à son introduction en bourse en 2001, MEMSCAP avait levé plus de 13 millions d'euros lors de deux tours de table (le premier en novembre 1998 et le deuxième en avril 2000) auprès de Seventure Partners (anciennement SPEF Venture), d'Innovacom et du groupe ETF.

En 2001, dans un contexte boursier particulièrement difficile, la société MEMSCAP, portée par d'importants contrats dans les communications optiques, s'est introduite sur le Nouveau Marché d'Euronext, levant plus de 101,5 millions d'euros (dont 83 millions d'euros de produit net d'augmentation de capital) pour financer :

- la construction d'une usine de production de MEMS visant à l'origine la production de composants MEMS optiques,
- la croissance externe à travers des acquisitions.





En termes d'activité, l'exercice 2001 fut une année de grandes réalisations durant laquelle MEMSCAP a lancé la construction de son usine à Bernin et a réalisé un chiffre d'affaires organique consolidé pour l'année de 9,8 millions d'euros, représentant une croissance de 3,2 fois celui de l'année 2000. Le résultat net consolidé de l'exercice 2001, proche de l'équilibre, s'est établi à (0,2) million d'euros contre une perte nette de 2,6 millions d'euros en 2000. L'année 2001 s'est cependant terminée par l'effondrement de l'industrie de la communication optique. Cette crise n'a pas épargné les clients de MEMSCAP qui se sont désengagés de leurs divisions optiques et activités associées.

En 2002, MEMSCAP a exécuté son plan de diversification tout en maintenant son potentiel et son savoir-faire dans le domaine des communications. C'est ainsi que MEMSCAP a :

- finalisé l'acquisition de la société norvégienne Capto AS (devenue MEMSCAP AS), spécialiste des capteurs à base de la technologie MEMS, pour les marchés du médical et bio-médical, de l'aéronautique et de la défense,
- achevé la construction de l'usine de Bernin et livré, à partir de cette usine, des petites séries de composants optiques à plus de 31 clients et conclu deux accords de crédit-bail mobilier et immobilier avec deux syndicats bancaires pour un montant de 37,5 millions d'euros dont finalement seuls 26,5 millions d'euros ont été tirés,
- acquis la division Cronos de JDS Uniphase (devenue MEMSCAP Inc.), incluant des équipements pour une valeur d'origine de plus de 35 millions d'euros, et devenant le fournisseur exclusif de JDS Uniphase (le leader mondial des composants optiques) dans les produits à base de MEMS, avec un montant annuel minimum de commandes assuré.

Après cette année de diversification, l'année 2003 s'est annoncée comme une année de grands défis avec une visibilité toujours très réduite. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2002 n'excédait pas 5,7 millions d'euros (en baisse par rapport à 2001), le carnet de commandes pour 2003 demeurait très faible alors même que l'effectif et les infrastructures opérationnelles apparaissaient en inadéquation avec le chiffre d'affaires et la trésorerie de la Société. De même, MEMSCAP avait lancé la construction de son usine à Bernin en 2001 principalement sur la base d'un contrat avec une société américaine qui lui permettait de financer les coûts de fonctionnement de l'usine. Après l'effondrement de l'industrie de la communication optique fin 2001, le contrat qui devait assurer le point mort de l'usine de Bernin a été résilié alors que les bâtiments étaient déjà construits et les salles blanches déjà installées en fonctionnement.

MEMSCAP a donc établi un plan de rationalisation et d'établissement d'un nouvel horizon fondé sur les axes suivants :

- centralisation de la Société sur les métiers à fort potentiel de croissance et de rentabilité,
- redimensionnement des ressources de la Société à la nouvelle stratégie,
- rationalisation et réduction des coûts drastiques,
- retour à la croissance en 2003 en parallèle à la préparation d'une base solide pour 2004,
- renforcement de la trésorerie.

Ces axes ont été mis en œuvre, y compris dans le cadre des deux opérations de croissance externe avec l'acquisition de la société Galay Or Inc. en octobre 2003 et celle d'Opsitech S.A. en novembre 2003. Au regard de l'ampleur de la crise qui a affecté l'ensemble des acteurs du domaine et les clients de MEMSCAP, la Société s'est de plus attachée, dès 2003, à optimiser ses capacités de production en regroupant l'ensemble de sa production de MEMS silicium dans son usine de Caroline du Nord et en arrêtant par conséquent les opérations de production de son usine de Bernin en France. Dès lors, MEMSCAP a cherché à céder partiellement ou totalement le site de Bernin en essayant de maximiser le prix de cession tout en travaillant également sur des solutions alternatives de location au cas où elle ne pourrait pas conclure une cession à un prix convenable. Consécutivement à ce plan de rationalisation :

- la Société a été centrée sur ses métiers à fort potentiel de croissance et de rentabilité,
- le chiffre d'affaires 2003 (7,7 millions d'euros) a marqué le retour à la croissance, avec 35% de progression annuelle,
- les ressources et le budget des dépenses associées pour l'année 2004 sont redevenus en adéquation avec le potentiel de chiffre d'affaires réalisable,
- les opérations ont été localisées en Caroline du Nord, Etats-Unis, pour la production « silicium » et en Norvège pour la production de produits standards, l'équipe de recherche et de développement centrale ainsi que la direction générale demeurant en France, basées sur le site de Bernin, siège social de la Société malgré l'arrêt de la production.

Les exercices 2004 et 2005 ont été marqués par la progression des indicateurs opérationnels du Groupe, le chiffre d'affaires s'établissant respectivement à 8,8 millions et 10,0 millions d'euros, alors même que la perte nette était réduite de plus de moitié pour s'établir à (4,2) millions d'euros sur l'exercice 2005. La Société a procédé sur ces exercices aux réalisations suivantes :

- l'acquisition fin décembre 2004 de la société française Optogone venant renforcer la recherche et développement corporate ainsi que la trésorerie du Groupe,
- l'expansion de la capacité de production de l'usine de Caroline du Nord grâce au passage au format de tranches silicium de 6 pouces qui s'est achevée fin février 2005,
- la réalisation de deux augmentations de capital avec émission de bons de souscription d'actions, soit un produit brut de 11,3 millions d'euros sur l'exercice 2005,
- la vente du bâtiment de bureaux du site de Bernin en octobre 2005 pour une valeur nette de cession de 6,8 millions d'euros,
- la participation de l'activité IntuiSkin au chiffre d'affaires consolidé,
- le déploiement de nouveaux produits et la croissance du portefeuille clients du Groupe.

L'année 2006 a quant à elle constitué une année charnière permettant au Groupe d'afficher une situation financière saine ainsi qu'une croissance annuelle de l'activité de 46%. Les principaux faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

- la progression de 46% du chiffre d'affaires consolidé par rapport à l'exercice précédent,
- l'amélioration de la marge brute de plus de 13,5 points,
- la rentabilité du Groupe sur l'ensemble du second semestre,
- une trésorerie disponible de 10,4 millions d'euros et l'élimination de l'endettement net du Groupe,

- la vente du site industriel inexploité de Bernin pour un montant net de 13 millions d'euros ainsi que la résiliation anticipée du bail commercial portant sur les bureaux du site de Bernin,
- le regroupement des actions MEMSCAP dont la cotation des nouvelles actions se fait sous le code mnémorique « MEMS » depuis le 20 mars 2006.

L'amélioration des fondamentaux financiers du Groupe s'est poursuivie sur l'exercice 2007 permettant d'afficher la 6^{ème} année de croissance consécutive du chiffre d'affaires consolidé ainsi que la multiplication par 4 du chiffre d'affaires annuel d'IntuiSkin. La Société conserve un niveau de marge brute représentant 46% du chiffre d'affaires consolidé et témoigne d'une maîtrise de ses charges opérationnelles. L'exercice a de même été marqué par l'acquisition des Laboratoires La Licorne venant renforcer le pôle technologies de la peau du Groupe MEMSCAP.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés aux cours des exercices 2005, 2006 et 2007

Exercice 2005

Le montant des investissements de la Société pour l'exercice 2005 s'élève à 0,6 million d'euros. Les principaux investissements concernent les frais de recherche et de développement capitalisés relatifs à l'activité IntuiSkin pour un montant de 0,2 million d'euros ainsi qu'à l'activité Produits Standards / Capteurs pour un montant de 0,2 million d'euros. Ces investissements ont été financés par fonds propres.

Exercice 2006

Les investissements de la Société au titre de l'exercice 2006 s'établissent à 1,9 millions d'euros. Les principales acquisitions de l'exercice comprennent 0,8 million d'euros d'équipements industriels financés par fonds propres essentiellement destinés à l'extension de capacité du site norvégien ainsi qu'à l'activité recherche et développement corporate du Groupe. Suite à la résiliation du bail relatif aux locaux de Bernin, la Société a de même acquis pour un montant de 0,6 million d'euros un nouveau site industriel hébergeant les activités IntuiSkin et recherche et développement corporate. Cette acquisition a été entièrement financée par emprunt bancaire.

Exercice 2007

La Société a acquis le 19 novembre 2007 la société Laboratoires La Licorne, société française spécialisée dans l'analyse biométrique et le traitement dermatologique de la peau. Cette acquisition a été financée par l'émission de 121 053 actions nouvelles, soit une juste valeur des actions émises de 1,7 millions d'euros en date du 19 novembre 2007.

Au cours de l'exercice 2007, la Société a de même finalisé l'acquisition des locaux destinés à accueillir le nouveau siège social du Groupe. Cette acquisition immobilière, inauguré fin juin 2007, d'un montant de 0,7 million d'euros a été principalement financée par emprunt.

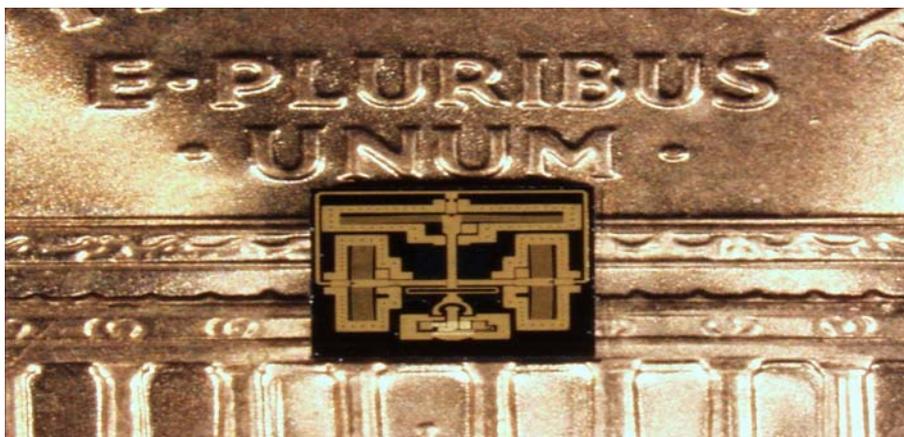
Les autres investissements significatifs de l'exercice comprennent l'achèvement des travaux d'agencement du site de production d'IntuiSkin pour un montant de 0,1 million d'euros, l'acquisition d'équipements industriels relatifs à la filiale norvégienne du Groupe pour un montant de 0,2 million d'euros ainsi que les frais de recherche et de développement capitalisés à hauteur de 0,2 million d'euros afférents à cette même entité. Ces investissements ont principalement été financés par fonds propres.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Il n'existe aucun investissement significatif en cours ou d'investissement pour lequel la Société aurait pris un engagement ferme. Toutefois, comme exposé dans le chapitre suivant, MEMSCAP étudie la possibilité d'un investissement dans une unité de production en Caroline du Nord (Etats-Unis).

5.2.3 Principaux investissements que la Société compte réaliser à l'avenir

La division « Produits sur Mesure » effectue actuellement sa production dans une usine (salle blanche) basée en Caroline du Nord, aux Etats-Unis. Cette salle blanche fait l'objet d'un contrat de bail locatif prolongé jusqu'en mars 2010. La surface, non extensible, de cette salle blanche en location pourrait s'avérer insuffisante pour assurer la production prévue de cette division pour les exercices 2009 / 2010. La Société étudie de ce fait un projet d'investissement pour la construction d'une unité de production à proximité du site actuel capable de délivrer sur les prévisions de chiffre d'affaires 2009 / 2010. La construction d'une telle usine nécessitant une période proche de 12 mois, la Société pourrait, dès l'exercice 2008, acquérir l'immeuble qui hébergera cette usine. Il servira dans un premier temps à héberger les bureaux et les laboratoires de test (actuellement en location) de la division « Produits sur Mesure » et dans un deuxième temps de structure pour les salles blanches. Le montant de l'investissement est estimé entre 4 et 5 millions d'euros dont 1 à 1,5 millions d'euros pour l'acquisition de l'immobilier.





6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités et stratégie de MEMSCAP

6.1.1 Caractéristiques essentielles des activités du Groupe

MEMSCAP est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

Les microsystèmes de MEMSCAP sont présents dans plus de 40 000 avions, dans les téléphones portables, les lignes téléphoniques, assurant des milliers de procédures chirurgicales dans les blocs-opératoires, et sont autant indispensables qu'ils sont invisibles. Ces solutions comprennent des composants et modules hardware, des éléments de propriété intellectuelle, de la conception et de la production ainsi que des systèmes d'analyses cosmétologique et dermatologique de la peau, accompagnés des produits et services associés.

L'offre de MEMSCAP, basée sur l'innovation et l'expérience, s'articule autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle technologies de la peau, organisé autour de sa filiale, IntuiSkin, qui dispose d'une gamme complète pour tous les professionnels de la peau, du soin et de la beauté, en offrant à chacun des produits et développements technologiques adaptés à leurs besoins et ceux de leurs patients. Ce pôle a été renforcé par l'acquisition en novembre 2007 de la société Laboratoires La Licorne, spécialisée dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.

Parmi les clients de MEMSCAP figurent notamment Siemens, GE Medical, Philips Medical Systems, L3 Communications, Penny & Giles Aerospace, Meggitt Avionics, Aerosonic, Avidyne, Sedat, Knowles (Dover), JDS Uniphase, Glimmerglass Networks, BMC, CardioMEMS, Therakos (Société du Groupe Johnson & Johnson), Diehl, Liebherr, Harco, Given Imaging etc.

S'appuyant sur son offre technologique avancée, son vaste portefeuille de brevets, son outil de production et ses équipes à l'expérience reconnue, MEMSCAP s'affirme aujourd'hui comme le leader indépendant du domaine des MEMS (Source : Société).

6.1.2 Stratégie de MEMSCAP

Depuis sa création en novembre 1997, MEMSCAP a développé et acquis des compétences qui font d'elle aujourd'hui l'acteur majeur du domaine des MEMS. MEMSCAP est aujourd'hui focalisée sur les activités à fort potentiel de croissance et de rentabilité et fournit des produits standards et des produits sur mesure pour tout le spectre des applications MEMS.

MEMSCAP base son exécution stratégique sur les axes suivants :

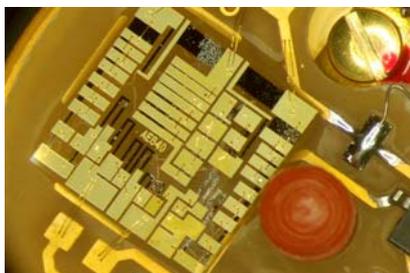
1/ Une stratégie agressive de déploiement de ses produits et technologies sur le marché

Forte d'un portefeuille technologique constamment étoffé, protégée par plus de 150 brevets ou demandes de brevets, MEMSCAP vise à déployer massivement ses produits et technologies sur le marché.

Dans l'industrie aéronautique, MEMSCAP déploie ses produits dans plusieurs applications, allant des systèmes de mesure anémo-barométrique (ADC) à la pressurisation de cabine, du contrôle du moteur aux altimètres. Avec l'introduction de la série TP3100, sa certification par l'Autorité de l'Aviation Civile, et le récent succès du Projet Hastac qu'elle présidait (et par lequel MEMSCAP a créé, développé et va mettre sur le marché la nouvelle génération de transducteurs contenant les capteurs MEMS les plus précis du marché), MEMSCAP étend son offre pour fournir non seulement des composants mais aussi des modules comportant toute l'électronique et le logiciel embarqué, permettant à ses clients de réduire leurs propres coûts. MEMSCAP se qualifie chez une large majorité de fournisseurs de systèmes aéronautiques, afin d'attirer à elle la majorité de la production en volume, commandée à chaque lancement d'un programme de fabrication d'avions ou de remplacement de modules aéronautiques.

Dans le secteur médical, MEMSCAP compte élargir le déploiement de ses capteurs de pression sanguine et physiologique et leurs accessoires plastiques (dômes) jetables après chaque utilisation, et compte également poursuivre sa pénétration du marché de la filtration et purification sanguine ainsi que celui de la dialyse.

Concernant l'activité IntuiSkin, la Société vise à capitaliser sur l'assise scientifique obtenue à travers le déploiement de ses systèmes chez les dermatologues afin de lancer ses produits dans les instituts de beauté, les SPAs, et à signer de nouveaux partenariats avec des acteurs majeurs des produits cosmétiques et pharmaceutiques. Dans ce cadre, l'acquisition des Laboratoires La Licorne permet au Groupe de disposer désormais d'une gamme élargie de produits dermatologiques et cosmétiques (les gammes IOMA et IOMA Beauty Pro Line) en adéquation avec ses systèmes et appareils d'analyse.





Enfin, pour son offre de produits sur mesure (fourniture de puces ou de tranches silicium MEMS), la Société sert notamment les marchés des communications (optiques et filaire/ADSL), du biomédical, du grand public (microphone silicium pour les téléphones portables), de la sécurité. L'effort principal dans cette activité est de ramener les projets actuellement en phase de développement en pré-production et ceux en pré-production en phase de production.

2/ Une optimisation des ressources et des moyens de production

MEMSCAP s'est attachée à optimiser ses capacités de production. En ce sens, la Société a regroupé l'ensemble des opérations de production de MEMS silicium dans son usine de Caroline du Nord (Etats-Unis) et sa production de produits finis (mise en boîtier) en Norvège. Fin 2006, MEMSCAP a acquis un nouveau site de production, situé à Bernin (France), dédié aux activités d'IntuiSkin et celle de Recherche et Développement corporate. L'activité Recherche et Développement loue de plus une salle blanche (Classe 10 000) de 130 m².

L'optimisation des ressources et des moyens de production a permis à la Société de réduire considérablement ses coûts et d'augmenter significativement sa productivité.

3/ Une activité Recherche & Développement efficace

MEMSCAP maintient une activité de recherche et développement importante. Ces activités de recherche et de développement comptent un effectif moyen de 39 salariés pour l'exercice 2007 (2006 : 29 salariés), soit 30% de l'effectif global (2006 : 27%), dont 19 en France, 9 aux Etats-Unis et 11 en Norvège. Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge et activé ainsi que les modalités retenues concernant l'activation sont présentés en notes 2.4.6 et 2.4.21 et 5.6 de l'annexe aux états financiers consolidés, section 20.3.1 du présent Document de référence. La Recherche et Développement assure le développement de briques technologiques communes aux divisions de la Société ainsi que le développement et l'exploitation du portefeuille de propriété intellectuelle de MEMSCAP. MEMSCAP coopère avec ses partenaires industriels dans des programmes de recherche visant à couvrir les coûts opérationnels de cette activité. La mission principale de cette activité est la génération de nouveaux moteurs de croissance.

6.1.3 Avantages concurrentiels de MEMSCAP

MEMSCAP est la seule société au monde à couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur dans le domaine des MEMS (Source : Société). Elle dispose de l'offre la plus exhaustive allant de la conception des composants, des modules et des systèmes à leur production en volume, en passant par l'assemblage et la mise en boîtier ainsi que le test, l'analyse de fiabilité et l'assurance qualité.

MEMSCAP bénéficie donc d'une position concurrentielle très forte caractérisée par de nombreux atouts :

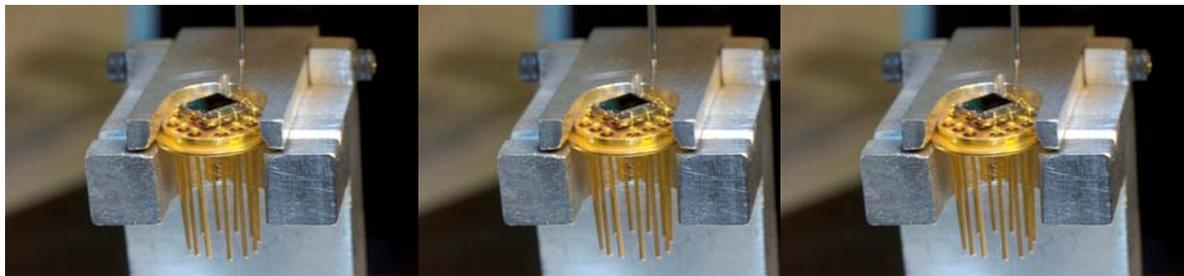
Une expertise confirmée dans les technologies MEMS. L'expertise et l'expérience de ses équipes internationales, son vaste portefeuille de brevets sur les technologies MEMS, de même que les relations étroites qu'elle entretient avec de nombreux centres de recherche et développement réputés dans le domaine des MEMS, ont permis à MEMSCAP d'accroître sa position de leader dans le secteur des technologies MEMS. En effet, MEMSCAP a mis sur le marché plus de 20 produits utilisant la technologie des MEMS, ce qui représente le plus grand nombre de produits MEMS jamais développés par une société.

Une des capacités de production MEMS les plus reconnues au monde. L'acquisition de Cronos, ex-division de JDS Uniphase, en novembre 2002, a donné à MEMSCAP un savoir-faire dans le métier des services de fabrication et les produits sur mesure avec des modèles économiques validés et une réputation établie dans le monde entier. Avec la transition de son site de production, en Caroline du Nord, du format 4 pouces au format 6 pouces, réalisée en 2004 / 2005, MEMSCAP possède les moyens de production MEMS parmi les plus modernes du monde. A la connaissance de la Société, cette usine est la seule usine MEMS à être qualifiée TL9000. Par ailleurs, MEMSCAP et IntuiSkin sont certifiées CE et ISO.

Des techniques de production de masse à haut rendement et à un coût d'assemblage réduit. Les procédés de fabrication des produits MEMS de MEMSCAP sont des techniques de fabrication collective permettant des volumes importants de production. Leur ingénierie est conçue pour garantir des rendements élevés se traduisant par des réductions de coûts importantes. MEMSCAP est également en mesure de combiner diverses étapes du procédé de fabrication, ce qui lui permet de concevoir et de mettre en œuvre dans de brefs délais, des variations de ses produits, lui permettant d'offrir ainsi une réaction rapide aux changements de la demande du marché ou aux demandes des clients.

Une offre diversifiée. MEMSCAP fournit des solutions innovantes pour tout le spectre des applications MEMS. Le Groupe fournit des produits et services standards et sur mesure pour toutes sortes d'applications allant du médical, à la cosmétique, du marché du grand public aux communications, en passant par celui de l'aéronautique et de la défense. Quoique fort diversifiée, cette offre demeure néanmoins organisée autour d'un axe commun qui est la protection et l'amélioration de la vie.

Une offre élargie du pur composant MEMS jusqu'aux modules et systèmes. MEMSCAP fournit des composants au travers de sa division Produits Sur Mesure, et propose une offre plus globale allant jusqu'au module et même aux systèmes, grâce à sa division Produits Standards, et à IntuiSkin.



Une solution à la fois très fiable, robuste et sûre. Les composants de MEMSCAP sont conçus, fabriqués et testés rigoureusement afin de pouvoir résister à des environnements hostiles, tels que des températures extrêmes, de grandes différences de pression, des chocs ou des vibrations. La fiabilité des solutions MEMS de MEMSCAP est apparente dans son offre de capteurs dédiés aux industries médicale et aérospatiale. Ces capteurs sont déjà déployés dans la majorité des avions civils (tels que les A319, A320, A340 et A380 d'Airbus ou les B717, B727, B737, B747, B757, B767 et B777 de Boeing ou le Mustang Citation de Cessna, le Adam A700, l'Eclipse 500, les avions d'Embrayer ou les avions de New Piper), et militaires (tels que les Eurofighter, Harrier/AV8-B, Super Puma 1, Westland-Augusta EH101, Joint Strike Fighter) ainsi que dans les équipements médicaux des principaux fournisseurs comme Siemens, GE Medical et Philips. Tous les produits MEMSCAP sont qualifiés dans les normes de leurs applications (CAA/FAA, Tecordia, ISO etc.).

Un très vaste portefeuille de brevets. MEMSCAP possède le portefeuille de brevets MEMS le plus large du monde avec plus de 150 brevets et demandes de brevets au 31 décembre 2007 (Source Société).

6.1.4 Concurrence (Sources : Société)

La technologie MEMS est une technologie semi-conducteur utilisée comme solution de réduction de coût, de miniaturisation ou de fiabilité. Les marchés des solutions MEMS sont diversifiés et caractérisés par des besoins et des capacités technologiques en évolution rapide. MEMSCAP fournit aujourd'hui des produits standards et des produits sur mesure, principalement pour les segments de marché suivants : le médical, l'avionique et la défense pour les produits standards ; le grand public, les communications et le biomédical pour les produits sur mesure. MEMSCAP est la première société de produits MEMS indépendante à être cotée. MEMSCAP possède peu de concurrents directs pour l'ensemble de ses activités bien que certaines divisions appartenant à des groupes ou des sociétés indépendantes puissent être concurrentes à l'une de ses divisions. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'activité de ces divisions. Si les concurrents sont privés (non cotés) ou appartenant à des groupes, l'information n'est, de même, pas disponible. Les concurrents de MEMSCAP utilisent soit les MEMS soit d'autres technologies.

Sur le marché des produits standards : Dans chacune de ces applications les concurrents sont :

- Weston Aerospace (solution mécanique par vibration et non à base de MEMS), Rosemont (une société de BF Goodrich) pour l'avionique et le militaire ;
- Medex et Biosensors pour le médical ;
- Aucune concurrence pour l'offre d'IntuiSkin n'a été identifiée à ce jour, car IntuiSkin est la seule à proposer une offre globale et une intégration de la chaîne de produits et services (de l'analyse au produit en passant par la recommandation).

Sur le marché des produits sur mesure : Plusieurs sociétés sont positionnées sur ce marché. Cependant, peu d'entre elles peuvent être considérées comme concurrentes sur certains procédés de fabrication. Tel est le cas, par exemple, de Sony dans le cadre des applications grands publics, et notamment le microphone silicium. La majorité des sociétés actives dans ce cadre agit plutôt comme « foundry » (fabrication pour compte de tiers) ou simple producteur à leurs clients alors que l'offre de la Société s'articule autour de ses propriétés intellectuelles et de ses brevets.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Tour d'horizon du marché des MEMS

Un grand nombre de secteurs bénéficient des technologies MEMS, qui conjuguent la micro-électronique des semi-conducteurs et la technologie du micro-usinage, permettant ainsi la réalisation de systèmes entiers sur une puce. La technologie des MEMS a connu ses premiers développements vers 1970.

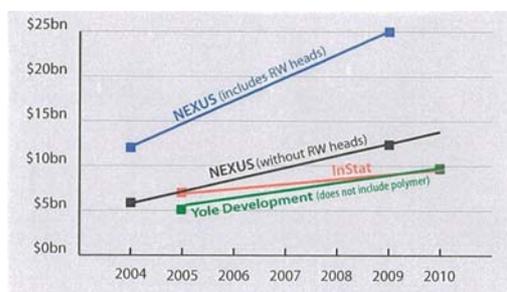
Le déploiement de cette technologie dans des applications commerciales s'est produit au début des années 90, notamment dans des applications automobiles (tels que les capteurs MEMS pour airbag, etc.) et des applications périphériques informatiques (telles que les cartouches d'imprimantes à jet d'encre) ainsi que dans des applications médicales, aérospatiales et de la défense.

En 1997, l'utilisation des MEMS s'est étendue aux secteurs des communications sans fil et optiques, dans lesquels MEMSCAP fut l'un des tous premiers acteurs. Selon une étude de Cahners In-Stat/MDR (société d'études de marché indépendante), le marché des MEMS, estimé à environ 6 milliards de dollars américains en 2004 devrait atteindre 10 milliards de dollars américains en 2010.

Le marché des MEMS selon Nexus (avec ou sans le marché des imprimantes à jet d'encre), selon InStat et selon Yole Development.

Ce marché peut être divisé en deux segments :

- le segment des marchés établis, tels que l'automobile, les applications périphériques, le médical et l'aéronautique, représentant la majeure partie de la taille du marché des MEMS en 2007,
- le segment des marchés émergents, tels que les applications grand public (consumer), les communications et le biomédical, représentant la majeure partie de la croissance du marché des MEMS.





6.2.2 Le marché des MEMS, par et pour MEMSCAP

La stratégie de MEMSCAP est une stratégie de produit et varie selon que l'offre s'articule autour de produits standards ou de produits sur mesure :

- Pour les produits standards, MEMSCAP sert l'industrie médicale, biomédicale et cosmétique, l'aéronautique et la défense. MEMSCAP s'adresse ici au segment des marchés établis, à l'exception d'IntuiSkin qui aborde un nouveau marché pour le Groupe, tant en matière dermatologique que cosmétique.
- Pour les produits sur mesure, MEMSCAP s'est positionnée en premier lieu sur les applications émergentes, notamment les applications grand public (consumer), biomédicales et les communications. Les applications grand public et télécommunications (ADSL) génèrent la production en grand volume et une forte croissance à court terme, alors que les applications biomédicales et les communications optiques améliorent les marges tout en affichant des taux de croissance très importants.

L'offre de MEMSCAP correspond donc à un marché global représentant plus de 1 milliard de dollars américains en 2010. (Estimation de la Société)

6.2.3 L'offre de MEMSCAP

6.2.3.1 Les produits standards

L'industrie médicale

L'industrie médicale est un marché en pleine expansion utilisant les MEMS dans plusieurs de ses applications. Sur ce marché, MEMSCAP offre des capteurs de pression sanguine et physiologique, et notamment, la pression sanguine invasive ainsi que la filtration sanguine, avec une orientation vers des produits utilisant des capteurs réutilisables avec des accessoires en plastique (dômes) jetables après utilisation. Cette offre repose sur deux familles de produits, notamment les capteurs multi-fonctions AE800, dont les principales applications commerciales aujourd'hui sont la mesure de flux respiratoire dans les respirateurs ainsi que les mesures de forces musculaires et de la famille des capteurs SP840 destinés à la mesure de pression physiologique (dont la pression sanguine).



(a) Le capteur multi-fonctions AE800



(b) Le capteur de pression sanguine SP844 et son dôme jetable

La famille des capteurs physiologique SP840 est celle qui représente le principal du chiffre d'affaires réalisé dans le médical et le plus grand potentiel. Ce capteur est un capteur de pression sanguine pour des mesures de pression intra-vasculaire. Le capteur utilise des accessoires jetables (e.g. des dômes plastiques, des sets entiers) après chaque procédure d'utilisation. Ce produit est aujourd'hui acheminé sur le marché à travers les principaux constructeurs de systèmes de monitoring, tels que Siemens, Philips ou GE Medical. Jusqu'en 2005, MEMSCAP servait uniquement le marché de la pression sanguine invasive réutilisable, estimé à 40 000 capteurs par an et à 6 millions d'euros et possédait plus de 23% de ce marché. A partir de 2006, MEMSCAP a étendu son offre pour servir le marché de la filtration sanguine, estimé à 100 000 capteurs par an et à 25 millions d'euros. De même, le Groupe a élargi en 2006 son offre aux marchés du monitoring général du patient, estimé à 20 millions d'euros et à celui des systèmes d'infusion estimé à 50 millions d'euros (Estimation de la Société). Le total de ces marchés médicaux est donc de l'ordre de 100 millions d'euros (Source : Société). De ce fait et dès 2007, la Société a réalisé un chiffre d'affaires dans ce segment de marché supérieur à celui réalisé sur le marché initial.

L'industrie avionique et de défense

Dans ce secteur, MEMSCAP offre des capteurs de pression absolue, relative et différentielle, sous forme de composants sans électronique, ainsi que sous forme de modules intégrant toute l'électronique et le logiciel embarqué. Cette gamme de capteurs à haute valeur ajoutée et à applications multiples est particulièrement adaptée aux environnements sévères.



Le capteur de pression SP 82

La famille de capteurs SP82 (SP82, SP82T, SP82P) et SP70 / SP75 : Ces capteurs sont dédiés à la mesure de pression pour les calculateurs anémo-barométriques et en cabine. Ils sont aujourd'hui présents dans l'aviation internationale tant civile (tels que les A319, A320, A340 et A380 d'Airbus ou les B717, B727, B737, B747, B757, B767 et B777 de Boeing ou le Cessna Mustang, le Adam A700, l'Eclipse 500, les avions d'Embrayer et les avions de New Piper), que militaire (tels que les Eurofighter, Harrier/AV8-B, Super Puma 1, Westland-Augusta EH101). Les capteurs SP70 / SP75 ont été développés pour des applications de bas coût. Ils utilisent un boîtier en plastique en maintenant d'excellentes performances.



La série des modules de pression TP3100 : Les produits TP3100, dotés de la certification internationale DO178B niveau B (une des certifications pour produits et composants aéronautiques les plus strictes) de l'Autorité de l'Aviation Civile, font partie de la gamme aéronautique MEMSCAP. La très haute qualité, fiabilité et précision de ces capteurs conformes aux normes aérospatiales et défense, offrent des résultats inégalés dans une vaste gamme d'applications tels la météorologie, l'instrumentation, les systèmes de test au sol, etc. Le TP3100 est une unité de haute précision entièrement compensée, jouissant d'une flexibilité accrue, ainsi que d'un « potential down time ». Il opère en configuration en boucle fermée, permet d'éliminer l'envoi de données non-requises, ne nécessite pas de re-calibration, compense la température et les effets non-linéaires. Il est également équipé du capteur haute-performance MEMSCAP SP82.

Le module de pression TP3100



Le capteur TPS3150 est un commutateur (switch) de pression. Ce produit utilise la technologie de la famille TP3100 et constitue un élément important de la valve régulant la pression dans la cabine. MEMSCAP a développé ce produit début 2005. Il est actuellement en production pour certains clients de la Société.

Le commutateur de pression TP3150

SMARTDECK®

Integrated Flight Controls & Display System



Le marché des capteurs de pression adressé par MEMSCAP est estimé à environ 80 millions d'euros (estimation de la Société), dont 30 millions d'euros dans les applications des altimètres et systèmes anémo-barométriques (ADC), 20 millions d'euros dans les applications de la pression de cabine et de la régulation cabine, 30 millions d'euros dans les applications du contrôle de la pression dans les moteurs et les encodeurs (Source : Société).

Avant 2006, la Société adressait surtout le marché des altimètres et systèmes anémo-barométriques (ADC), avec plus de 25% de ce marché (Source : Société).

SmartDeck® de L-3 Communications Avionics Systems équipé des modules de pression TP 3100, en configurations absolues et relatives



IntuiSkin : L'industrie dermatologique et cosmétique

En 2002 et 2003, MEMSCAP a développé un système capable de mesurer en quelques secondes les paramètres de la peau, tels que le pH, l'humidité, la perte insensible en eau (TEWL), le relief de la peau, la pigmentation, la température, et qui propose via un système expert utilisant des règles dermatologiques, un traitement adéquat et adapté à chaque peau. Après cette première phase de développement, conception et prototypage, l'exercice 2004 a permis à MEMSCAP de valider auprès du milieu médical, l'intérêt scientifique de cette machine, baptisée à l'époque, Skin Station. Des exemplaires de cette machine ont été vendus à des dermatologues sélectionnés qui ont réalisé des publications sur les mérites scientifiques de la Skin Station. L'assise scientifique et médicale de la Skin Station étant établie et les brevets associés attribués, MEMSCAP a entamé une nouvelle phase vers le déploiement de la Skin Station et la diversification de ses versions et de ses marchés d'applications (dont le marché de la cosmétique, le grand public, etc.). Son important potentiel a conduit à la filialisation de cette activité émergente, lors de l'assemblée générale du 21 décembre 2004, en une nouvelle entité détenue à 100% par MEMSCAP, appelée IntuiSkin et totalement consacrée à fournir des solutions innovantes dédiées à l'analyse de la peau et à ses soins spécifiques. En 2007, IntuiSkin s'est étoffée suite à l'acquisition par le Groupe des Laboratoires La Licorne.

IntuiSkin offre aujourd'hui à chacun et chacune les produits de demain pour comprendre la peau et ainsi lui offrir les soins spécifiques les mieux adaptés, à travers :

- **IOMA**, un véritable concept innovant de soin et de beauté qui regroupe :

- Des appareils d'imagerie de d'analyse cutanée ultra-performants issus de plusieurs années de recherche et d'expérience, dont certains spécialement mis au point pour les professionnels de la peau, dermatologues, chirurgiens esthétiques, cliniques et medical Spas : Concept **IOMA MEDICAL** ; et d'autres plus particulièrement destinés aux professionnels de l'esthétique et de la beauté, permettant de révéler de façon scientifique les dérèglements de la peau : Concept **IOMA ESTHETICS** ;



IOMA ESTHETICS : L'IOMA Beauty Diag

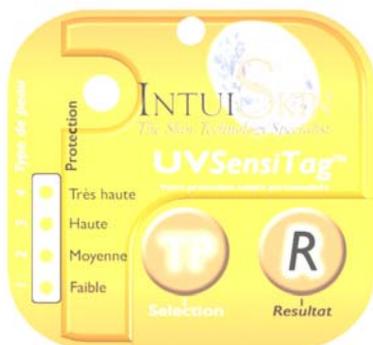


IOMA MEDICAL : La Skin Evidence for IOMA

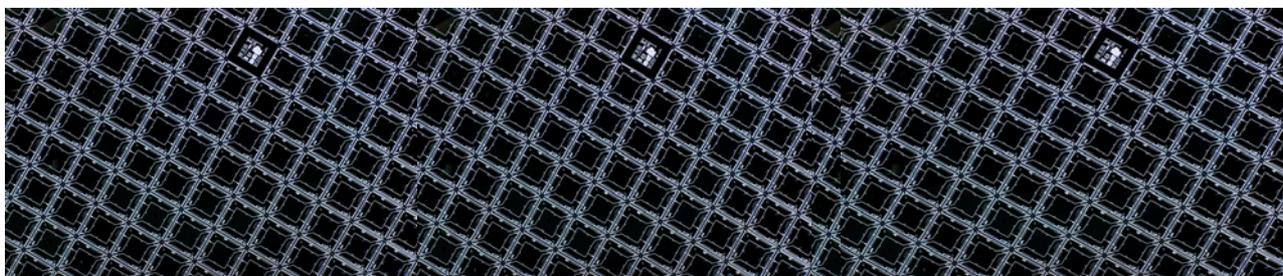
- Des gammes de produits dermo-cosmétiques et cosmétiques, IOMA™ et IOMA Beauty Pro Line™, mises au point à partir des principes actifs les plus efficaces et aux effets prouvés ;
- Des protocoles de soin cabine basés sur une méthodologie originale et des produits à usage professionnel, mis au point pour résoudre les dysfonctionnements cutanés individuels et spécifiques ;
- Des formations pour les professionnels de la peau et de l'esthétique.
- Des produits pour le grand public (vendus directement aux consommateurs), en particulier la **SensiCard** ou la **SensiCap**, versions miniaturisées ayant respectivement le format d'une carte de crédit ou d'une capsule.



IOMA Beauty Pro Line



Le marché des appareils à destination des professionnels est aujourd'hui estimé à plus de 17 000 machines (14 000 dermatologues dont 10 000 pouvant être des clients potentiels, 2 600 SPAs et 5 000 médecins plasticiens) aux Etats-Unis et environ 35 000 pour le reste du monde, ce qui représente un marché de plus de 250 millions d'euros (Estimation de la Société), et ceci sans tenir compte du marché du grand public.



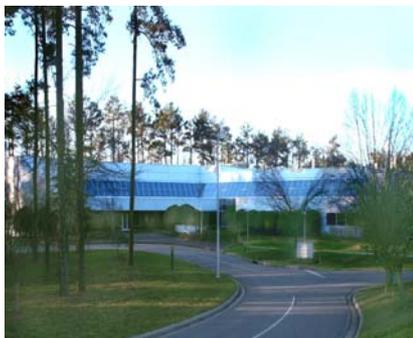
6.2.3.2 Les produits sur mesure

MEMSCAP offre aujourd'hui à ses clients des produits sur mesure (puces MEMS) et des services de fabrication sur la plate-forme de Caroline du Nord passée en 2004 / 2005 en format de tranche 6 pouces. MEMSCAP est aujourd'hui la seule société ayant l'expertise et les moyens pour traiter tout type de procédés de fabrication MEMS, allant du micro-usinage en volume sur silicium et sur silicium sur isolant (SOI), au micro-usinage en surface, en passant par les procédés métaux (e.g. cuivre épais) et les procédés compatibles microélectroniques (Source : Société).

Sur ce marché, MEMSCAP fournit la puce MEMS, emballée (au niveau 'wafer level packaging') ou non, et non le produit fini complet. MEMSCAP est positionnée sur les applications émergentes, comme notamment les applications grand public, le biomédical et les communications. Dans ce cadre, MEMSCAP centre sa stratégie sur d'une part, la fourniture de microphones MEMS, application grand public ou la fourniture des relais pour les applications télécommunications (ADSL), deux applications génératrices de volume et de croissance significatifs et d'autre part, les produits pour les communications optiques et le biomédical, caractérisés par une marge et un potentiel de croissance importants.

Dans les communications optiques, MEMSCAP est le principal fournisseur de puces MEMS avec un large portefeuille de clients (i.e. JDS Uniphase, Glimmerglass Networks, etc.). Dans le secteur du biomédical, MEMSCAP est en phase de production pour CardioMEMS (depuis 2006) et en phase de pré-production pour Given Imaging.

Par ailleurs, MEMSCAP fournit des microphones silicium pour un client en tant que première source et pour un autre en tant que deuxième source. Dans les télécommunications, MEMSCAP est en développement pour plusieurs clients avec des contrats de plusieurs millions d'euros.

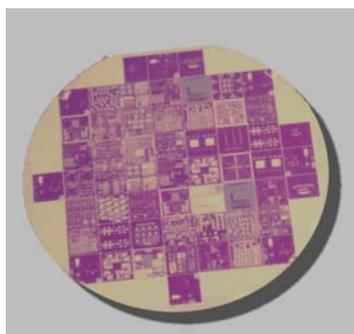


L'usine de MEMSCAP en Caroline du Nord, Etats-Unis.

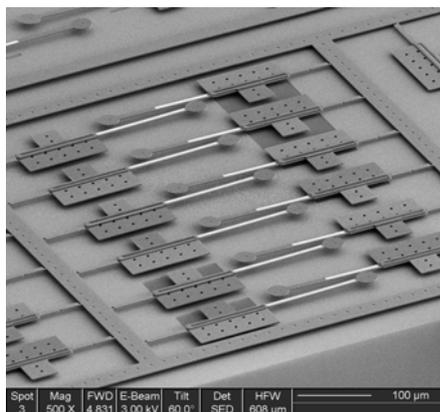


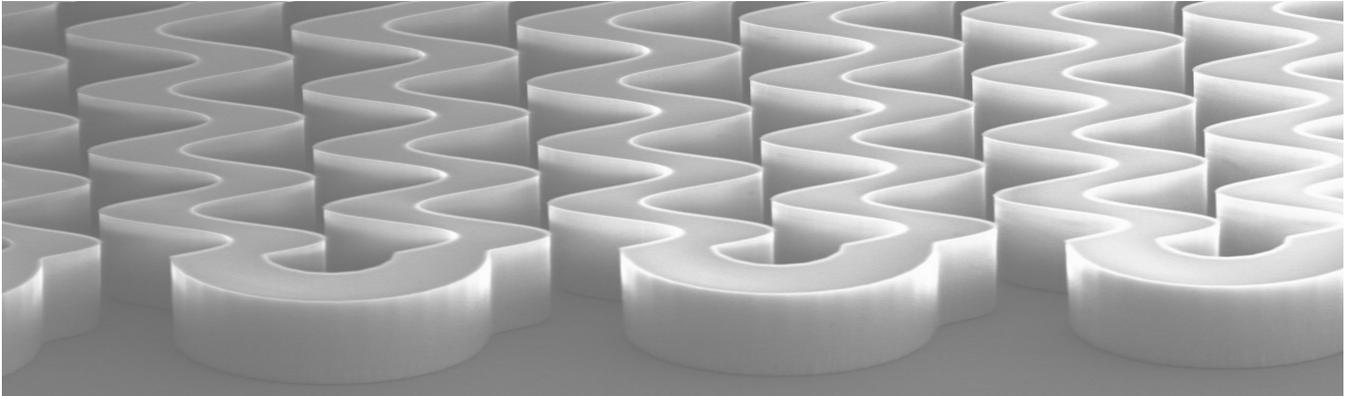
Les moyens de fabrication de MEMSCAP sont certainement parmi les moyens de fabrication MEMS les plus reconnus au monde.

Enfin, MEMSCAP offre le service de prototypage le plus reconnu au monde, MUMPS, permettant à des nouveaux utilisateurs de la technologie MEMS de faire leurs premiers pas sur ce marché sans barrière de coût. Ce service est un terrain fertile de nouvelles opportunités et de nouveaux clients.



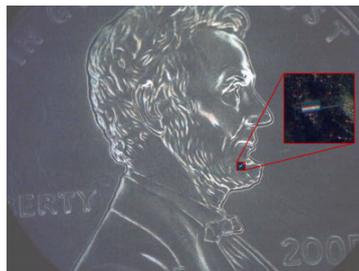
MUMPS : Le service de prototypage MEMS le plus connu du monde réduit le prix d'entrée pour permettre d'accéder à la technologie des MEMS.





Bidirectional Scratch Drive to Simon Fraser University, fait avec MUMPS pour la Coupe du monde des robots « Robocup »

La combinaison de ces différentes applications forme pour l'offre MEMSCAP un marché total estimé à plusieurs centaines de millions de dollars en 2007. En excluant les solutions captives (les sociétés possédant leurs propres moyens de production), le marché visé par MEMSCAP est estimé à 100 millions d'euros environ (Estimations de la Société).

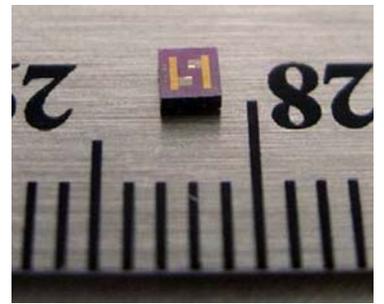


Mini-Robot pour Robocup

6.2.4 Evolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité et zone géographique

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité sur les 3 derniers exercices est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	<i>2005</i>		<i>2006</i>		<i>2007</i>	
Produits sur mesure	4,8	48%	7,9	54%	6,9	42%
Produits standards / Capteurs	4,4	44%	5,9	40%	7,5	46%
Produits standards / IntuiSkin	0,7	7%	0,5	3%	2,0	12%
Autres	0,1	1%	0,3	3%	--	--
Total chiffre d'affaires consolidé	10,0	100%	14,6	100%	16,4	100%



La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique sur les 3 derniers exercices est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	<i>2005</i>		<i>2006</i>		<i>2007</i>	
Europe	4,0	31%	5,8	40%	6,7	40%
Etats-Unis	4,3	48%	5,1	35%	7,5	46%
Asie	1,0	18%	2,6	18%	1,9	12%
Autres	0,7	3%	1,1	7%	0,3	2%
Total chiffre d'affaires consolidé	10,0	100%	14,6	100%	16,4	100%

L'information sectorielle et par zone géographique pour les exercices 2007 et 2006 est détaillée en note 4 de l'annexe des comptes consolidés de la Société, section 20.3.1 du présent Document de référence.

6.2.5 Portefeuille clients

MEMSCAP compte dans son portefeuille clients de nombreux groupes de renom intervenant dans divers segments d'application, dont certains d'entre eux ne peuvent être divulgués, pour des raisons de confidentialité.

Produits standards

Les principaux clients du secteur médical et biomédical dont le nom n'est pas confidentiel sont :

- Siemens Dräger Medical
- Philips
- GE Medical
- Therakos
- Sedat

La principale application étant la mesure de pression sanguine et physiologique.

Les principaux clients pour le secteur de l'aéronautique et la défense dont le nom n'est pas confidentiel sont :

- L3 Communications
- Meggitt Avionics
- Penny & Giles
- Smiths Industries
- Honeywell
- IS&S
- Raytheon
- Aerosonics
- Avidyne
- Liebherr
- Harco

Les principales applications étant la mesure de pression dans les systèmes anémo-barométriques (ADC), les séquenceurs, la pression en cabine ainsi que les radios intelligentes. Les produits MEMSCAP sont aujourd'hui présents dans l'aviation internationale tant civile (tels que les A319, A320, A340 et A380 d'Airbus ou les B717, B727, B737, B747, B757, B767 et B777 de Boeing), que militaire (tels que les Eurofighter, Harrier/AV8-B, Super Puma 1, Westland-Augusta EH101, JSF), et volent sur plus de 30 000 avions au monde.

IntuiSkin

Les principaux clients sont gardés confidentiels.

Produits sur mesure

Les principaux clients dont le nom n'est pas confidentiel, sont :

- JDS Uniphase, le leader incontesté des composants optiques.
- Glimmerglass Networks, un pionnier de la connectivité transparente (connectivité tout-optique).
- Cardiomems, leader des capteurs de pression médicaux implantables sans fil.
- Given Imaging, le leader des solutions de diagnostic gastro-intestinaux facilitant l'utilisation par le patient.

D'autres clients, dont cinq représentant un chiffre d'affaires significatif, ne peuvent être mentionnés à ce jour pour raisons de confidentialité. Pour les produits sur mesure, MEMSCAP compte plus de 15 clients, sans tenir compte du service MUMPS qui sert plus de 200 organisations dans le monde. La répartition du chiffre d'affaires par clients est présentée en section 4.2 du présent Document de référence.



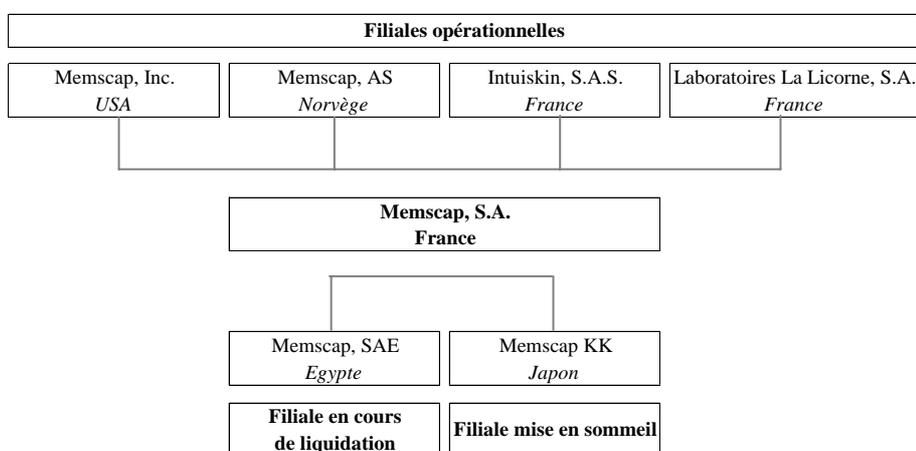
7 ORGANIGRAMME

7.1 Le Groupe MEMSCAP

La Société dispose de 4 filiales opérationnelles :

- MEMSCAP Inc. filiale nord-américaine – Activité Produits sur mesure.
- MEMSCAP AS, filiale norvégienne – Activité Produits standards.
- IntuiSkin S.A.S. filiale française – Solutions technologiques pour l'analyse et le soin de la peau.
- Laboratoires La Licorne, S.A. filiale française – Produits dermatologiques et cosmétiques dédiés au soin de la peau.

Les autres filiales sont sans activité et ne disposent d'aucun actif significatif. Ces structures sont en cours de liquidation ou mises en sommeil. L'organigramme ci-dessous présente les filiales de la Société à la date de dépôt du présent Document de référence.



L'ensemble des filiales est détenu à 100% par MEMSCAP, S.A. La liquidation effective des sociétés MEMSCAP GmbH (Allemagne) et MEMSCAP Ltd (Egypte) a été réalisée sur l'exercice 2007. MEMSCAP S.A. assure les fonctions de services centraux et de R&D pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Concernant les principales filiales opérationnelles de MEMSCAP :

- MEMSCAP Inc., basée aux Etats-Unis, assure l'activité Produits sur mesure de MEMSCAP. Ses opérations sont basées en Caroline du Nord et intègrent la seule usine active de production de silicium de MEMSCAP, en classe 10, avec 320 m² de surface, qualifiée TL9000, passée fin 2004 en format de production de tranches silicium de 6 pouces. Les équipements industriels de production sont la propriété de MEMSCAP Inc. Les bureaux et le site industriel utilisés sont loués.
- MEMSCAP AS, basée en Norvège, assure quant à elle l'activité Produits standards du Groupe. Disposant d'une usine d'assemblage et de mise en boîtier (250 m², classe 10 000), elle s'adresse aux marchés du médical, de l'avionique et du militaire. Les équipements de production utilisés par MEMSCAP AS sont la propriété de cette filiale. Elle loue le site dans lequel elle opère.
- IntuiSkin S.A.S., basée en France, assure depuis sa création fin décembre 2004 le développement de technologies et solutions pour l'analyse et le soin de la peau.
- En novembre 2007, MEMSCAP, S.A. a procédé à l'acquisition de la société les Laboratoire La Licorne, S.A. Créés en 2001, les Laboratoires La Licorne, désormais basés à Bernin (France), sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau. Cette acquisition vient renforcer le pôle technologique de la peau du Groupe.

Les relations entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle concernant notamment les prestations de siège ainsi que la gestion des flux de trésorerie et de la propriété intellectuelle (Cf. section 20.3.2 du présent Document de référence - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés).



7.2 Liste des filiales et participations de la Société

La liste des filiales et participations de la Société est présentée en section 20.3.2 du présent Document de référence.

Il est en outre renvoyé au chapitre 25 du présent Document de référence concernant une présentation des éléments financiers significatifs afférents aux principales filiales du Groupe.

7.3 Organigramme opérationnel

L'organisation opérationnelle de MEMSCAP est structurée en :

- trois divisions (dites « Business Units »), Produits sur Mesure, Produits Standards et IntuiSkin,
- une organisation de recherche et développement centralisée dont la mission est le développement de futurs moteurs de croissance principalement pour les produits sur mesure,
- une équipe de direction générale, incluant les départements finance, juridique, communication, relations investisseurs et ressources humaines.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles significatives existantes ou planifiées

La valeur des immobilisations corporelles du Groupe au 31 décembre 2007 s'analyse comme suit :

<i>Au 31 décembre 2007 (En millions d'euros)</i>	<i>Valeur brute</i>		<i>Valeur nette</i>	
Site industriel de Caroline du Nord (Etats-Unis)	8,7	53%	4,8	52%
Site industriel de Horten (Norvège)	3,8	23%	1,7	18%
Sites industriels d'IntuiSkin (France)	1,3	8%	0,9	10%
Equipements industriels R&D corporate (France)	2,1	13%	1,5	16%
Siège et autres immobilisations (France)	0,6	3%	0,4	4%
Total Immobilisations corporelles du Groupe	16,5	100%	9,3	100%

Le siège de la Société ainsi que le site de production de l'activité IntuiSkin et de tests de l'activité R&D Corporate sont localisés à Bernin (France) au sein d'un ensemble industriel de 1 235 m². Le Groupe est propriétaire de cet ensemble, acquis sur les exercices 2006 et 2007, auquel s'ajoute pour les besoins des activités R&D Corporate une salle blanche, classe 10 000 (*), d'une surface de 125 m² actuellement en location et située elle-même sur la zone d'activité de Bernin dédiée à l'industrie semi-conducteur.

(*) La classe fait référence au nombre de particules dans l'air. En général, pour assurer la production de tranches de silicium, il est nécessaire de disposer de salles blanches particulièrement propres (classe 10 ou classe 100). Pour assurer des opérations d'assemblage et de mise en boîtier, une classe 10 000 est suffisante.

Les technologies de production des MEMS impliquent l'intégration d'éléments mécaniques réalisant des fonctions de capteurs ou d'actionneurs, et de composants microélectroniques sur un ou plusieurs substrats semi-conducteurs. Alors que les composants électroniques sont fabriqués avec des circuits intégrés et des séquences de fabrication telles que CMOS ou BiCMOS, les composants micro-mécaniques sont fabriqués avec des techniques de traitement de micro-usinage par lots qui gravent des parties de la tranche du semi-conducteur sélectionnées ou ajoutent des couches structurales pour former des composants électromécaniques. Afin d'assurer ces opérations, MEMSCAP loue aujourd'hui un site actif de production silicium et un autre de production de produits finis (d'assemblage et de mise en boîtier) :

- son usine de Caroline du Nord, en classe 10, avec 320 m² de surface, qualifiée TL 9000, passée fin 2004 en format de production de tranches silicium de 6 pouces,
- une salle blanche pour l'assemblage et la mise en boîtiers des produits médicaux et aérospatiaux (250 m², classe 10 000), située à Horten, Norvège.

Ces implantations internationales sont installées dans des locaux loués à des tiers. Les équipements industriels de production sont quant à eux majoritairement financés par fond propres.

Les usines de MEMSCAP fonctionnent actuellement en « un huit » et pourrait passer si nécessaire en « trois huit », supportant ainsi au moins un doublement des volumes de production. Dans le cadre du fonctionnement des sites en « un huit », la capacité du site norvégien s'établit à 40.000 capteurs par an, celle du site IntuiSkin à plus de 1 000 systèmes par an. La production de produits cosmétiques est sous-traitée et ne présente pas de limites de capacité relatives aux

marchés adressés. Le site de production américain présente enfin une capacité de production annuelle de plus de 20 000 plaques silicium, cette capacité pouvant varier en fonction du mix produits.

Dans le cadre du fonctionnement actuel « en un huit », les immobilisations corporelles des sites de production font l'objet d'une utilisation continue. Les taux d'utilisation de ces actifs ne présentent de fait aucune sous-activité notable.

Le détail des engagements bancaires, de crédit-bail et de locations simples souscrits par le Groupe et relatifs aux immobilisations corporelles est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>				<i>31 déc. 2006</i>
	<i>A moins d'1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>	
Dettes à long terme.....	141	278	875	1 294	777
Obligations en matière de location- financement.....	42	236	--	278	520
Contrats de location simple.....	356	15	--	371	210
Total.....	539	529	875	1 943	1 507

8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations

MEMSCAP dispose de trois sites de production localisés en France, aux Etats-Unis et en Norvège.

Le site industriel français héberge les activités IntuiSkin et R&D Corporate. Ce site industriel n'est soumis à aucune déclaration, ni autorisation auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Après évaluation, il apparaît que ce site n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique.

L'unité de production de tranches silicium basée en Caroline du Nord est aujourd'hui la seule source active de production en volume pour MEMSCAP sur ce segment. Cette usine, louée à la société MCNC, est en classe 10, avec 320 m² de surface, qualifiée TL9000, et réalise les opérations de production en format de tranches 6 pouces depuis fin 2004. Les dispositifs de sécurité associés à cette usine sont gérés par MCNC, sous contrôle du gouvernement américain. Cette unité respecte les normes de sécurité spécifiques liées aux quelques produits dangereux utilisés en production. Aucun déchet n'est rejeté directement dans l'environnement.

L'usine norvégienne est quant à elle certifiée BVQI et ISO, et respecte l'ensemble des normes de sécurité locales, ainsi que celles spécifiquement associées aux règles strictes de l'aéronautique et du médical.

Compte tenu de ces éléments, la Société considère que le risque environnemental sur l'utilisation de ses immobilisations est limité et maîtrisé.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Activité et chiffre d'affaires consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2007 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 16 411 milliers d'euros (22 564 milliers de dollars américains) contre 14 606 milliers d'euros (18 383 milliers de dollars américains) pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>% de variation</i>
Produits standards	7 517	5 874	+28,0%
Produits sur mesure	6 868	7 866	-12,7%
IntuiSkin et autres activités	2 026	866	+133,9%
Total chiffre d'affaires consolidé	16 411	14 606	+12,4%

La croissance du chiffre d'affaires de l'exercice 2007 s'établit à +12,4% en euros et à +22,7% en dollars américains. Malgré un effet de change euro / dollar défavorable, la croissance du Groupe a été portée par le fort développement des activités Produits standards et IntuiSkin. La division Produits standards a bénéficié de l'intensification des passages en production de programmes aéronautiques et médicaux ainsi que de la diversification de son offre permettant le gain de nouveaux marchés présentant des niveaux de marges supérieurs pour le Groupe. L'exercice 2007 a de même été marqué par le fort développement de l'activité IntuiSkin dont le chiffre d'affaires, s'établissant à 1 990 milliers d'euros à fin décembre 2007, a été multiplié par 4 par rapport à l'exercice précédent. Le repli de la division Produits sur mesure résulte principalement de l'impact de la parité de change euro / dollar, le taux moyen annuel du dollar s'étant déprécié de -8,35% sur l'exercice 2007, de même que du report de certains programmes dans les activités consumer et bio-médical.

9.2 Présentation du compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé <i>(En milliers d'euros – Normes IFRS)</i>	2007	2006
Chiffre d'affaires total	16 411	14 606
Coût des ventes	(8 933)	(7 876)
Marge brute	7 478	6 730
<i>Pourcentage du chiffre d'affaires</i>	<i>45,6%</i>	<i>46,1%</i>
Charges opérationnelles	(8 397)	(8 220)
Autres charges	--	(4 545)
Résultat / (perte) d'exploitation	(919)	(6 035)
Résultat financier	(152)	(213)
Impôts	399	427
Résultat / (perte) net(te)	(672)	(5 821)

Effectif moyen consolidé	2007	2006
Effectif total équivalent temps plein	132	109

L'effet volume lié à la croissance du chiffre d'affaires ainsi que la localisation en zone dollar du site de production de la division Produit sur mesure permettent de conserver un niveau de marge brute de 45,6% sensiblement identique à celui de l'exercice 2006. A fin décembre 2007, la marge brute consolidée du Groupe s'élève à 7,5 millions d'euros contre 6,7 millions d'euros pour l'exercice 2006.

L'évolution des charges opérationnelles, soit +2,2% par rapport à 2006, demeure maîtrisée. Les charges opérationnelles du Groupe s'établissent à 8,4 millions d'euros pour l'exercice 2007 contre 8,2 millions d'euros pour l'exercice 2006 et se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2007	2006	% de variation
Frais de recherche et développement	3 705	2 776	+33,5%
Frais commerciaux	1 270	1 370	-7,3%
Charges administratives	3 422	4 074	-16,0%
Total charges opérationnelles	8 397	8 220	+2,2%

La réduction des charges administratives, notamment due aux restructurations immobilières réalisées en France avec la mise en place du site de production IntuiSkin et du nouveau siège du Groupe, a permis de maintenir à un niveau élevé les frais de recherche et développement (22,6% du chiffre d'affaires consolidé en 2007 contre 19,0% en 2006) tout en conservant un total de charges opérationnelles stable par rapport à l'exercice 2006. Pour mémoire, les autres charges comptabilisées en 2006 sont principalement composées de la perte sur cession d'actifs constatée lors de la vente de l'ancien site industriel de Bernin, soit 4,4 millions d'euros. Retraité de cet impact, le résultat des activités ordinaires normatif en 2006 s'établit à (1,5) millions d'euros contre (0,9) million d'euros pour l'exercice 2007.

Le résultat financier s'établit (0,2) million d'euros au titre de 2007 principalement du à la perte de change constatée sur l'exercice. Hors impact de la perte de change, le résultat financier progresse de +0,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent pour s'établir 0,1 million d'euros. Cette amélioration significative est la conséquence du transfert des engagements de crédit-bail immobilier lors de la cession de l'ancien site de Bernin en juillet 2006 ainsi que de la trésorerie acquise par le Groupe suite à cette opération.

Le produit d'impôt constaté sur les exercices 2007 et 2006 correspond à l'imposition différée active afférente à la filiale norvégienne du Groupe.

Le résultat net s'élève à (0,7) million d'euros pour l'exercice 2007 contre une perte nette de (5,8) millions d'euros en 2006. Retraité de l'impact lié à la cession de l'ancien site industriel de Bernin, enregistré en autres charges, la perte nette normative du Groupe s'établit en 2006 à (1,3) millions d'euros. Le résultat de base par action se porte à (0,15) euro pour l'exercice 2007 contre (1,28) euros pour l'exercice 2006.



9.3 Présentation du bilan consolidé

Comme détaillé ci-dessous, les fonds propres et le total des actifs consolidés au 31 décembre 2007 s'élèvent respectivement à 31,4 millions d'euros et 39,7 millions d'euros.

Bilan consolidé <i>(En milliers d'euros – Normes IFRS)</i>	<i>31 déc. 2007</i>	<i>31 déc. 2006</i>
Actifs :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	21 635	17 774
Actifs financiers	877	677
Actifs d'impôt différé	835	419
Total Actifs non-courants	23 347	18 870
Stocks	3 332	2 284
Clients, autres débiteurs et paiements d'avance.....	7 137	6 461
Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.....	5 845	9 821
Total Actifs courants	16 314	18 566
Total Actifs	39 661	37 436
Passifs :		
Capitaux propres.....	31 445	30 207
Emprunts (Part à plus d'un an).....	1 575	1 061
Autres passifs non-courants	274	380
Total Passifs non-courants	1 849	1 441
Fournisseurs et autres créditeurs	4 084	4 271
Emprunts (Part à moins d'un an)	1 715	1 382
Autres passifs courants.....	568	135
Total Passifs courants	6 367	5 788
Total Passifs	39 661	37 436

Les principales variations des postes d'actif du bilan s'expliquent par :

- L'acquisition de la société Laboratoire La Licorne, S.A. en date du 19 novembre 2007 engendrant la comptabilisation d'un goodwill d'un montant de 3,9 millions d'euros.
- La progression des stocks (+1,0 million d'euros) et des créances clients (+1,2 millions d'euros) liée à la croissance de l'activité sur l'exercice 2007 ainsi qu'à la préparation des livraisons sur l'exercice à venir.
- La variation de trésorerie active et des actifs financiers afférents de -3,8 millions d'euros résultant notamment de la progression du besoin en fonds de roulement du Groupe. La variation de trésorerie sur l'exercice 2007 est détaillée au chapitre 10.2 du présent Document de référence.

Les principales variations des postes de passif du bilan s'expliquent par :

- La progression des fonds propres du Groupe de 1,2 millions d'euros notamment suite à l'émission d'actions nouvelles d'un montant de 1,7 millions d'euros consécutive à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A.



- L'augmentation de 0,9 million d'euros des emprunts financiers résultant principalement des nouveaux emprunts souscrits dans le cadre de l'acquisition du nouveau siège social du Groupe (0,6 million d'euros).

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2007	2006	% de variation
Stocks	3 332	2 284	+45,9%
Clients et comptes rattachés	6 003	4 781	+25,6%
Autres créances et paiements d'avance	1 134	1 680	-32,5%
Total créances d'exploitation	10 469	8 745	+19,7%
Fournisseurs et comptes rattachés	1 980	2 699	-26,6%
Autres dettes	2 104	1 572	+33,8%
Total dettes d'exploitation	4 084	4 271	-4,4%
Besoin en fonds de roulement	6 385	4 474	+42,7%

La progression du besoin en fonds de roulement de 1,9 millions d'euros sur l'exercice 2007 résulte principalement de l'accroissement des stocks et des créances clients du Groupe. L'augmentation des niveaux stocks à la clôture de l'exercice 2007 est rendue nécessaire par la progression des prises de commande relatives à l'activité Produits standards ainsi qu'au développement de l'activité IntuiSkin. La croissance du poste clients est quant à elle consécutive au volume d'activité élevé du Groupe sur la fin de l'exercice 2007 de même qu'aux modalités de contrats de développement dont le règlement doit intervenir sur le 1^{er} trimestre 2008. Le montant des dettes d'exploitation demeure relativement stable à 4,1 millions d'euros, la baisse du poste fournisseurs liée à l'évolution du cycle de production de l'activité Produits sur mesure étant compensée par la progression des autres dettes d'exploitation.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de la Société à court et long terme

Les informations sur les capitaux propres consolidés du Groupe sont fournies en section 20.3.1 du présent Document de référence (Tableau de variation des capitaux propres consolidés et notes annexes 17 et 18 aux états financiers consolidés).

Les informations sur les capitaux propres de la société MEMSCAP, S.A. sont fournies en section 20.3.2 du présent Document de référence (Variation des capitaux propres).

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

La Société a généré un flux net de trésorerie négatif de 4,2 millions d'euros en 2007 contre un flux net positif de 3,1 millions d'euros en 2006. Les flux de trésorerie du Groupe s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2007	2006
Flux consommés par les activités opérationnelles.....	(3 240)	(1 694)
Flux provenant / (consommés) par les activités d'investissement	(1 045)	6 088
Flux provenant / (consommés) par les activités de financement.....	155	(1 311)
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(91)	54
Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie...	(4 221)	3 137
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture.....	8 623	5 486
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (1)	4 402	8 623
(1) Décomposition de la trésorerie nette à la clôture		
Trésorerie active	5 845	9 409
Trésorerie passive	(1 443)	(786)
Total trésorerie nette	4 402	8 623

Le détail de ces flux est inclus dans les états financiers consolidés présentés en section 20.3.1 du présent Document de référence (Tableau des flux de trésorerie consolidés).

La trésorerie nette du Groupe s'établit à 4,4 millions d'euros à fin décembre 2007 auxquels il convient de rattacher les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants (0,9 million d'euros) soit une position nette de 5,3 millions d'euros. La trésorerie active disponible, intégrant les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants, s'établit quant à elle à 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le Groupe dispose au 31 décembre 2007 de lignes de crédit disponibles non utilisées d'un montant de 2,3 millions d'euros.

La forte progression des flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles est directement liée à l'accroissement du besoin en fonds de roulement dont l'impact sur la trésorerie du Groupe s'établit à -3,5 millions d'euros après retraitement des variations de change et de l'acquisition des Laboratoires La Licorne. La marge brute d'autofinancement du Groupe, composée du résultat net consolidé retraité des éléments non monétaires détaillés note 24 de l'annexe aux états financiers consolidés, s'établit +0,2 million d'euros contre -1,0 million d'euros pour l'exercice 2006.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement comprennent à hauteur de -0,8 million d'euros l'acquisition du nouveau siège social du Groupe ainsi que l'achèvement des agencements relatifs au site de production d'IntuiSkin. L'impact de la variation de périmètre sur la trésorerie du Groupe suite à l'acquisition des Laboratoires La Licorne s'établit à -0,1 million d'euros.

Le Groupe a souscrit sur l'exercice 2007 un montant de 0,7 million d'euros d'emprunts bancaires destinés au financement du nouveau siège social et aux agencements du site de production d'IntuiSkin. Les remboursements de prêts et de dettes financières de crédit-bail s'élèvent sur la même période à 0,8 million d'euros. Intégrant les variations relatives aux actions propres, soit +0,1 million d'euros et le montant de la trésorerie issue de l'exercice de bons et d'options de souscription d'actions, soit +0,2 million d'euros, le flux net de trésorerie provenant des activités de financement s'établit à +0,2 million d'euros sur l'exercice 2007.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

10.3.1 Conditions d'emprunt

La liste des dettes financières et emprunts du Groupe ainsi que leurs caractéristiques sont présentées en section 20.3.1 du présent Document de référence (Note annexe 19 aux états financiers consolidés).

10.3.2 Structure de financement

Données consolidées	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Dettes financières et avances conditionnées	(3 578)	(2 718)
Valeurs mobilières de trésorerie nanties (1).....	--	95
Actifs financiers disponibles à la vente (1).....	860	538
Autres dépôts (1)	17	26
Actifs financiers courants	--	412
Trésorerie et dépôts à court terme	5 845	9 409
Trésorerie nette après déduction des dettes financières et avances conditionnées	3 144	7 762
Capitaux propres consolidés.....	31 445	30 207
Ratio de trésorerie nette sur fonds propres.....	10,0%	25,7%

(1) Cf. Section 20.3.1, notes annexe 11 et 12 aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2007, le Groupe présente une trésorerie nette d'endettement de 3,1 millions d'euros. La variation de trésorerie sur les exercices 2007 et 2006 est détaillée au chapitre 10.2 du présent Document de référence.



Au 31 décembre 2007 et 2006, l'exigibilité des dettes financières et des avances conditionnées est la suivante :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>			
	<i>A moins d'1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Emprunts bancaires	230	464	875	1 569
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	42	236	--	278
Avances conditionnées	92	196	--	288
Découverts bancaires	1 443	--	--	1 443
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées.....	1 807	896	875	3 578
	51%	25%	24%	100%

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<i>31 décembre 2006</i>			
	<i>A moins d'1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Emprunts bancaires	187	486	464	1 137
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	409	111	--	520
Avances conditionnées	83	192	--	275
Découverts bancaires	786	--	--	786
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées.....	1 465	789	464	2 718
	54%	29%	17%	100%

10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Ce point est sans objet.

10.5 Informations concernant les sources de financement attendues

Comme évoqué au paragraphe 5.2.3, la Société étudie un projet d'investissement pour la construction d'une unité de production en Caroline du Nord capable de délivrer sur les prévisions de chiffre d'affaires 2009 et au-delà. Compte tenu de la non-disponibilité à la location d'un tel actif dans le voisinage de l'usine actuelle et du temps nécessaire à la construction d'une telle usine (estimé à un an environ), la Société peut lancer cet investissement dès 2008. En effet, la Société peut dès 2008 procéder à l'acquisition de l'immeuble qui hébergera les salles blanches. Cet investissement immobilier modulable, sera dans un premier temps utilisé en tant que bureaux et laboratoires de tests, et pourra éventuellement, dans un second temps, être la plateforme des salles blanches servant d'usine. Le montant de l'investissement est estimé entre 4 et 5 millions d'euros dont 1 à 1,5 millions d'euros pour l'acquisition immobilière. La Société dispose d'un financement par emprunt de 2,0 millions d'euros non utilisés et dont les conditions de tirage sont satisfaites. Cet emprunt peut être directement affecté à ce projet. De même, la Société étudie des sources de financement complémentaire par prêts bancaire à hauteur de 1,2 millions d'euros.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Le portefeuille technologique de MEMSCAP

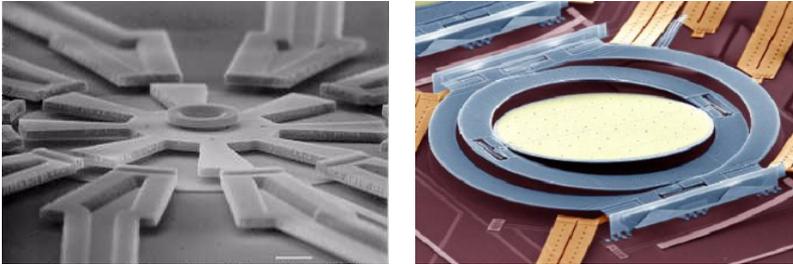
Technologie silicium

Les MEMS sont fabriqués à l'aide de techniques et d'étapes de fabrication conventionnelles du semi-conducteur auxquelles viennent s'ajouter des étapes spécifiques de "micro-usinage" assurant la gravure de certaines couches, dites sacrificielles, et permettant la réalisation de structures suspendues, dites structurelles. La conception et les procédés de fabrications de MEMSCAP pour les produits MEMS permettent des volumes importants de production et sont conçus pour garantir de hauts rendements et une haute fiabilité. Par sa grande maîtrise de la technologie de traitement et de conception des MEMS, l'équipe d'ingénieurs de MEMSCAP est en mesure de personnaliser diverses étapes du processus de fabrication et des caractéristiques de conception pour obtenir un rendement maximal.

MEMSCAP aujourd'hui est la seule société ayant l'expertise et les moyens pour traiter tout type de procédés de fabrication MEMS, allant du micro-usinage en volume sur silicium et sur silicium sur isolant (SOI), au micro-usinage en surface, en passant par les procédés métaux (e.g. cuivre épais) et les procédés compatibles microélectroniques (Source : Société).

Micro-usinage en surface

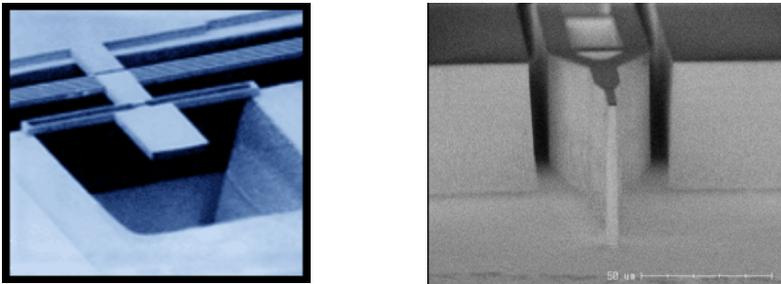
Dans ce type de procédé, une des couches déposée sur le substrat, appelée couche sacrificielle, est gravée permettant ainsi la réalisation d'une couche suspendue, dite structure mécanique. Ce procédé maîtrisé par MEMSCAP est utilisé dans plusieurs composants nécessitant une mesure capacitive, ou une activation électrostatique verticale.



Structures MEMS réalisées en micro-usinage de surface

Micro-usinage en volume

Dans ce procédé, c'est le substrat lui-même qui est gravé, pour suspendre la structure mécanique. Cette gravure peut être faite en utilisant des solutions chimiques, elle sera dite alors gravure humide, ou par le biais d'ions réactifs, elle sera dite gravure sèche (« Deep RIE »). Ce procédé est utilisé pour réaliser une isolation thermique, une mesure piezo-résistive (i.e. capteurs de pression), ou une activation thermique, magnétique ou électrostatique horizontale.



Structures MEMS réalisées en micro-usinage en volume

Procédés métaux et compatibles microélectronique

MEMSCAP a développé des procédés métaux permettant de réaliser des structures mécaniques en métal (Cuivre, etc.) à la place des structures mécaniques en silicium, polysilicium ou verre. Ces procédés sont surtout utilisés pour des applications de télécommunications tels que les relais pour des répartiteurs.

Par ailleurs, la technologie Above-IC brevetée de MEMSCAP permet de placer des composants MEMS sur les couches semi-conducteur une fois celles-ci fabriquées. Ceci permet donc de connecter ces composants MEMS aux circuits intégrés sur les couches inférieures de la même puce. Ce procédé de fabrication est réalisé à basse température pour que les fonctionnalités des circuits intégrés ne soient pas affectées et que la structure finale soit hautement fiable. La technologie Above-IC a été développée dans le but d'atteindre une meilleure intégration des composants MEMS et des circuits intégrés, remplaçant ainsi les composants passifs positionnés en dehors des puces. En outre, la technologie Above-IC de MEMSCAP n'exige aucune modification des étapes de fabrication microélectronique, ni des boîtiers d'encapsulation. Cette intégration améliore la fiabilité, la performance et la qualité de la transmission du signal, et permet de réduire la taille, le poids et le coût des équipements de télécommunications.



Des inductances de haut facteur de qualité en technologie Above-IC de MEMSCAP

Technologies de fabrication et d'assemblage

MEMSCAP maîtrise les procédés de fabrication dans les domaines suivants :

- Procédés de découpage collectif des tranches MEMS en puces unitaires ;
- Conception et développement de boîtiers spécifiques pour des applications variées, y compris en environnements sévères ;
- Techniques d'assemblage et de mise en boîtier au niveau de la tranche de silicium (wafer level packaging) permettant une réduction des coûts et des tailles.
- Assemblage et mise en boîtier.

L'assemblage et la mise en boîtier des MEMS nécessitent des techniques spécialisées garantissant que les contraintes physiques éventuelles créées par ces procédés n'affectent pas les performances ou la configuration des composants MEMS. Les composants MEMS doivent être montés dans une salle blanche et scellés dans des boîtiers spéciaux permettant de garantir sur le long terme la fiabilité et les performances exigées par les clients. Enfin, les matériaux utilisés par MEMSCAP pour la mise en boîtier de ces composants propriétaires, visent la réduction des coûts et de la taille du boîtier en assurant le bon fonctionnement du produit dans l'environnement de son utilisation ainsi que sa fiabilité.

Technologies de conception et d'intégration système

Les produits développés par la filiale IntuiSkin intègrent un savoir-faire en terme de composants mais surtout un savoir-faire module et système. Ces appareils se composent en effet de plusieurs capteurs conjugués à de l'électronique intégrée, des technologies de communications ainsi que des logiciels sophistiqués.

Cosmétiques

MEMSCAP s'est doté de cette expertise par l'acquisition des Laboratoires La Licorne. En conséquence, les produits de soin développés par IntuiSkin contiennent des actifs dans leur concentration optimale. Sans parabènes ni parfum, ni testés sur des animaux, ces produits ont été prouvés dermatologiquement. Leurs recettes de fabrication (dont dosage, mélange des ingrédients, qualité, température,...) sont uniques et gardés secrets. Ils constituent l'un des aspects concurrentiels majeurs du nouveau concept IOMA Esthetics et IOMA Medical.

11.2 Propriété intellectuelle

Brevets

La réussite et la capacité à rivaliser de MEMSCAP dépendent largement des technologies propriétaires qu'elle développe. MEMSCAP se fie essentiellement à une combinaison de secrets commerciaux et des limites contractuelles imposées par ses contrats de licence pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur ses produits et services. Au 31 décembre 2007, MEMSCAP était propriétaire de plus de 150 brevets et licences. Ces brevets et ce savoir-faire portent sur des applications dans le secteur des semi-conducteurs, des communications, du médical / biomédical ainsi que sur l'activité d'IntuiSkin, et couvrent notamment les procédés de conception et de fabrication de composants ainsi que les applications de ces technologies. En outre, la Société a licencié des brevets de certains partenaires dont certains sont exclusifs et d'autres non exclusifs. MEMSCAP compte maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets nécessaire à la protection de son patrimoine technologique et de ses opportunités de marché.

Marques

MEMSCAP se fie de même au droit d'auteur et aux marques pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. La Société utilise plusieurs marques déposées ou non concernant ses produits et services. MEMSCAP a déposé en France et aux Etats-Unis la majorité des principales marques qu'elle utilise. Les marques non déposées sont considérées comme non importantes et leur perte n'aurait pas d'incidence significative sur la Société.

11.3 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement s'établissent à 3,7 millions d'euros (23% du chiffre d'affaires consolidé) au titre de l'exercice 2007, montant en nette progression par rapport à l'exercice 2006 (2,8 millions d'euros, soit 19% du chiffre d'affaires consolidé). Il est de même renvoyé à la note 5.6 de l'annexe des comptes consolidés de la Société, section 20.3.1 du présent Document de référence pour une information complémentaire sur les frais de recherche et développement.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances ayant affecté l'exploitation entre le 31 décembre 2007 et la date de dépôt du présent document

Il est renvoyé au paragraphe 20.6 du présent Document de référence.

12.2 Existence de toute tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

A la connaissance de la Société, les événements susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives reposent essentiellement sur l'adoption croissante de ses capteurs MEMS dans l'avionique, le déploiement sur le marché des produits IntuiSkin et le passage en phase de production de certains produits sur mesure en cours de développement, notamment, pour des applications biomédicales, télécommunications (ADSL) et grand public (Microphones).

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE

La Société ne communique aucune prévision, ni estimation sur le bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations et renseignements sur les organes d'administration et de direction générale

14.1.1 Conseil d'administration

Evolution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de six administrateurs. L'information sur l'état des mandats de chacun des administrateurs figure dans le tableau ci-dessous. Suite à la démission de Seventure en date du 19 janvier 2007, l'Assemblée Générale du 21 juin 2007 a ratifié la nomination de Madame Vera Strübi en qualité de nouvel administrateur. Conformément à l'article 15.2 des statuts de la Société, celle-ci a été nommée pour une durée de six (6) années, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2008 est la suivante :

<i>Nom</i>	<i>Age</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans la Société</i>	<i>Date de 1^{ère} nomination</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>	<i>Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe</i>	<i>Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années</i>
Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale						
Jean Michel Karam	38 ans	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2004)	Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009	- Président d'IntuiSkin S.A.S., MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS, MEMSCAP KK et MEMSCAP SAE.	Néant
Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale						
Joël Alanis	48 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007	Néant	- Président d'Alma Capital Finance S.A.S. et de Placéo S.A. - Membre du Conseil de surveillance de Safetronix S.A. et de EMIX S.A. - Membre du Conseil d'administration de Tiempo S.A.S. et de ITRIS Square Automation. - Directeur général d'Opsitech, S.A.
Bernard Courtois	60 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007	Néant	- Président du directoire de Iroc Technologies S.A. - Administrateur de NanoSprint, S.A.R.L.
Sverre Horntvedt	56 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007	Néant	- Président du Conseil d'administration de Virtek communication AS, de Tekaaigel Invest AS et de Norsense AS. - Membre du Conseil d'administration de Jacobsen Elektro AS, Micro Tech Innovation AS et de Electronic Coast. - Vice Président de Sensoron AS.
Christopher Pelly	52 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007	Néant	- Administrateur de Itim Group Ltd, E-Work Exchange Inc., ETF Group, Buildonline Ltd, eGovernment Solutions Ltd, Wazzamba Ltd, Playyoo Ltd, et Playyoo SA.
Vera Strübi	64 ans	Administrateur indépendant	21 juin 2007	Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012	Néant	- Administrateur de la société Victorinox Swiss Army Fragrance. - Membre du directoire de Clarins.

A ce jour M. Jean Michel Karam est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Il n'y a pas de censeur au sein du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action MEMSCAP.

Jean Michel Karam, Président Directeur général et Président du Conseil d'Administration. 38 ans, titulaire d'une thèse en micro-électronique de l'Institut National Polytechnique de Grenoble en 1996, d'un DEA en micro-électronique de l'Université de Paris VII et d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique en 1993, Jean Michel Karam a rejoint le Laboratoire TIMA (Techniques de l'Informatique et de la Micro-électronique pour l'Architecture Informatique) basé à Grenoble en 1994. En 1995, il a créé le groupe Microsystems et l'a développé à plus de 35 ingénieurs spécialisés dans le développement des MEMS. Il a créé MEMSCAP en 1997 et en est devenu le Président Directeur général en 1998. Il a cofondé plusieurs sociétés technologiques, et consulte régulièrement pour plusieurs sociétés, organismes publics et plusieurs investisseurs. Monsieur Jean Michel Karam n'occupe aucun poste d'administrateur en dehors du groupe MEMSCAP. Monsieur Jean Michel Karam est administrateur et président des filiales du groupe MEMSCAP suivantes, à savoir MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS, MEMSCAP SAE, MEMSCAP KK et IntuiSkin, S.A.S.

Joël Alanis, Administrateur indépendant. Joël Alanis est Président d'Alma Capital Finance S.A.S. (France), membre du conseil de surveillance de Safetronix, S.A. (France), de Emix S.A. (France) et membre du Conseil d'administration de Tiempo S.A.S. (France) et de ITRIS Square Automation (France). Monsieur Joël Alanis a de même été Président du conseil d'administration de Placéo, S.A. (France) et directeur général d'Opsitech, S.A. (France).

Bernard Courtois, Administrateur indépendant. Directeur de Recherche au CNRS, Directeur du Service CMP (Circuits Multi-Projets), Ex-Directeur de TIMA, Unité de Recherche Mixte CNRS associée à l'INPG et l'UJF, Bernard Courtois fait autorité dans la technologie appliquée des MEMS et préside de nombreuses conférences du domaine grâce à une expérience de 30 ans dans les différents domaines liés à la micro-électronique et aux MEMS. Monsieur Bernard Courtois est Président du directoire de iROC Technologies S.A. (France) et administrateur de NanoSprint S.A.R.L. (France).

Sverre Horntvedt, Administrateur indépendant. Norvégien, fort de 25 ans d'expérience dans le domaine des MEMS, Sverre Horntvedt est le fondateur de SensoNor dont il fut pendant 15 ans le Président Directeur général puis Executive Vice-Président et Directeur scientifique de SensoNor depuis son rachat par la Société Infineon. SensoNor - Infineon est aujourd'hui le premier fournisseur de capteur de pression de pneu pour l'industrie automobile. Monsieur Sverre Horntvedt est Président du Conseil d'administration de Virtek communication AS (Norvège), de Tekaagel Invest AS (Norvège) et de Norsense AS (Norvège) ainsi que membre du conseil d'administration de Jacobsen Elektro AS (Norvège). Il a de même exercé les fonctions d'administrateur de la société Micro Tech Innovation AS et Electronic Coast.

Christopher Pelly, Administrateur indépendant. Britannique, ancien Vice-Président Europe des opérations et du financement business de Digital Corporation, puis directeur financier de ETF Investments NV dont il fut représentant permanent au sein du Conseil d'Administration jusqu'au 27 juin 2005, Christopher Pelly est devenu en 2005 administrateur à titre personnel. Monsieur Christopher Pelly a exercé les fonctions de représentant permanent d'ETF au conseil d'administration de Itim Group Ltd (Royaume-Uni) et d'administrateur de E-Work Exchange Inc. (USA), ETF Group (Suisse), Buildonline (Holdings) Ltd (Irlande) et eGovernment Solutions Ltd (Angleterre). Il est actuellement administrateur des sociétés Wazzamba Ltd ainsi que de Playyoo Ltd et S.A. (Suisse).

Vera Strübi, Administrateur indépendant. Ayant effectué une carrière dans le monde de la cosmétique notamment au sein du Groupe Y.S.L Parfums, de Monteil France et de Montana Parfums International, Vera Strübi a marqué l'histoire du parfum par la création du désormais mythique 'Angel', réalisée pendant sa présidence de Thierry Mugler Parfums, qu'elle quitte fin 2006. Elle apporte à MEMSCAP et plus particulièrement à la filiale IntuiSkin du Groupe, son savoir-faire cosmétique et son expérience industrielle dans la création et la commercialisation de produits innovants, ainsi que sa connaissance dans l'élaboration des stratégies commerciales visant le grand public (large consumer). Madame Vera Strübi est de même administrateur de la société Victorinox Swiss Army Fragrance (Suisse).

14.1.2 Sanctions applicables aux administrateurs et dirigeants

A la connaissance de la Société, aucune personne visée au paragraphe 14.1.1. ci-dessus n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination ou de sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels, et aucune de ces personnes n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'une organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.1.3 Adresse professionnelle des administrateurs et des dirigeants de la Société

L'ensemble des administrateurs et des dirigeants peut être contacté dans les locaux de la Société, Parc Activillage des Fontaines, Z.I. Bernin, 38926 Crolles Cedex (France) / Téléphone : +33 4 76 92 85 00.

14.1.4 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du Conseil d'Administration figurent leur expérience en matière de gestion et plus particulièrement leur expertise internationale confirmée du secteur des semi-conducteurs et des MEMS ainsi que du secteur de l'industrie cosmétique. Le paragraphe 14.1.1 présente l'activité professionnelle de chacun des administrateurs et donne une indication sur l'expertise et l'expérience de ces derniers en ces domaines.

14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

14.2.1 Indépendance des administrateurs

Ont été qualifiés d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement (critères retenus lors de l'examen de la situation des administrateurs par le Conseil d'Administration), les administrateurs suivants :

- Monsieur Bernard Courtois,
- Monsieur Christopher Pelly,
- Monsieur Joël Alanis,
- Monsieur Sverre Horntvedt,
- Madame Vera Strübi.

Le Conseil d'Administration de la Société est donc composée à plus de 83% d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à l'égard de la Société, des personnes visées au paragraphe 14.1.1 et leurs intérêts privés.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres de la Société, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au paragraphe 14.1.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Il n'existe aucun lien familial entre ces personnes.

En outre, à l'exception des conflits d'intérêts qui pourraient résulter de la qualité d'actionnaires de certains, les administrateurs et dirigeants n'ont pas de conflits d'intérêts directs avec la Société. Il est renvoyé en tant que de besoin à la description des opérations avec les apparentés figurant au Chapitre 19 du présent Document de référence.

14.2.2 Opérations sur titres des administrateurs et dirigeants de la Société

En leur qualité d'administrateurs de la Société et sur la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2008, les personnes suivantes ont déclaré les opérations détaillées ci-dessous :

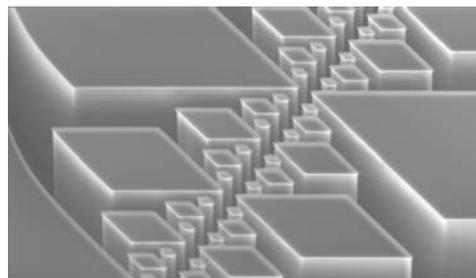
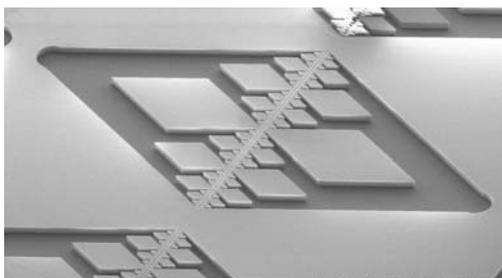
Déclarant	Jean Michel Karam
Qualité.....	Président Directeur général
Emetteur.....	MEMSCAP, S.A.
Description des titres	Actions ordinaires - FR0010298620
Nombre de titres concernés par l'opération	13 000
Nature de l'opération.....	Ventes réalisées dans le cadre d'un mandat de gestion assurée par la société Société Générale
Date de l'opération	Du 18 au 26 juillet 2007
Lieu de l'opération.....	Euronext Paris
Prix unitaire	20,48 €
Montant total de l'opération	266 201,33 €

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants de la Société

15.1.1 Jetons de présence des administrateurs

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs au titre de l'exercice 2007. De même, il n'est pas envisagé de leur en verser au titre de l'exercice 2008.



15.1.2 Rémunération des mandataires sociaux

Le tableau suivant présente la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2007 à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce.

Rémunérations et avantages perçus (en euros)	De la Société et des sociétés contrôlées				
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Retraites complémentaires
Jean Michel Karam	157 920	--	--	--	--
Seventure (ex. SPEF Venture)*	--	--	--	--	--
Bernard Courtois	--	--	--	--	--
Joël Alanis	--	--	--	--	--
Sverre Horntvedt	--	8 430	--	--	--
Chris Pelly	--	2 500	--	--	--
Vera Strübi**	--	--	--	--	--
Total	157 920	10 930	--	--	--

* Administrateurs ayant démissionnés au cours de l'exercice 2007.

** Administrateur ayant été nommé au cours de l'exercice 2007.

Les montants versés à Messieurs Sverre Horntvedt et Christopher Pelly correspondent aux remboursements de frais de déplacement. La rémunération de Monsieur Jean Michel Karam est une rémunération fixe qui a été, suite à sa demande, réduite de 50% lors de l'exercice 2004 afin de contribuer à la réduction des coûts généraux de la Société. Monsieur Jean Michel Karam a maintenu son salaire réduit à 50% pour l'année 2007. Pour mémoire, le tableau suivant présente la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce.

Rémunérations et avantages perçus (en euros)	De la Société et des sociétés contrôlées				
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Retraites complémentaires
Jean Michel Karam	157 920	--	--	--	--
Seventure (ex. SPEF Venture)*	--	--	--	--	--
Bernard Courtois	--	--	--	--	--
Joël Alanis	--	--	--	--	--
Sverre Horntvedt	--	1 382	--	--	--
Chris Pelly	--	2 680	--	--	--
James Spoto*	--	--	--	--	--
Vera Strübi**	--	--	--	--	--
Total	157 920	4 062	--	--	--

* Administrateurs ayant démissionnés au cours des exercices 2006 et 2007.

** Administrateur ayant été nommé au cours de l'exercice 2007.

Il est rappelé les éléments suivants :

- Aucune somme n'a été provisionnée ou réglée par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.
- Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été accordée à ces personnes.
- Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.
- Il est de même renvoyé à la note 26 de l'annexe des comptes consolidés de la Société, section 20.3.1 du présent Document de référence pour une information complémentaire sur les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de MEMSCAP.

15.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataires social et options levées

En date du présent Document de référence, les options de souscription d'actions attribuées au bénéfice des administrateurs sont les suivantes :

- Au bénéfice de Monsieur Jean Michel Karam

	Plan 14	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	25 000
Nombre total d'actions correspondant	46 250	25 000
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	46 250	25 000

(1) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1^{er} janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(2) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

- Au bénéfice de Monsieur Joël Alanis

	Plan 8	Plan 13	Plan 17
Date d'assemblée	20 juin 2003	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	5 février 2004	30 juin 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	300 000	250 000	5 250
Nombre total d'actions correspondant	7 500	6 250	5 250
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(2)
Date d'expiration des options	1 ^{er} janvier 2012	30 juin 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	14,40 €	10,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	7 500	6 250	5 250

(1) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1er janvier 2005.

(2) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

- Au bénéfice de Messieurs Bernard Courtois et Christopher Pelly

	Plan 13	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	500 000 (1)	10 500 (2)
Nombre total d'actions correspondant	12 500	10 500
Date de départ d'exercice des options	(3)	(3)
Date d'expiration des options	30 juin 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	10,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	12 500	10 500

(1) Soit 250 000 options par administrateur.

(2) Soit 5 250 options par administrateur.

(3) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

- Au bénéfice de Monsieur Sverre Hornthvedt

	Plan 13	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	250 000	2 750
Nombre total d'actions correspondant	6 250	2 750
Date de départ d'exercice des options	(1)	(1)
Date d'expiration des options	30 juin 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	10,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	6 250	2 750

(1) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

- Au bénéfice de Madame Vera Strübi

Plan 17	
Date d'assemblée	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	10 000
Nombre total d'actions correspondant	10 000
Date de départ d'exercice des options	(1)
Date d'expiration des options	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	10 000

(1) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

Aucune levée d'options n'a été réalisée par un mandataire social sur l'exercice 2007 ainsi que sur la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2008.

15.1.4 Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux

Il n'existe aucun régime complémentaire de retraite concernant les mandataires sociaux en sus des régimes complémentaires obligatoires.

15.1.5 Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires

Aucune opération, à l'exception des opérations courantes conclues à des conditions normales, n'a été conclue entre la Société et ses administrateurs, les actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10%, ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales.

Il est renvoyé en tant que de besoin à la description des opérations avec les apparentés figurant au Chapitre 19 du présent Document de référence.

15.1.6 Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille

Il n'existe à ce jour, aucun actif de la Société, détenu directement ou indirectement par le dirigeant ou un membre de sa famille. De même, aucun bail immobilier n'est conclu avec une société contrôlée par le dirigeant ou sa famille.

15.1.7 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

La Société n'a accordé ou constitué en faveur des membres de ses organes d'administration et de direction aucun prêt ou garantie.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe aucun montant provisionné ou constaté au 31 décembre 2007 dans le cadre du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au bénéfice des personnes visées au paragraphe 14.1.1 du présent Document de référence.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Mandats des administrateurs et dirigeants

Il est renvoyé au paragraphe 14.1.1 du présent Document de référence.

16.2 Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

16.3 Comité stratégique

Le Conseil d'Administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un Comité Stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au Conseil Administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Ce comité était composé de 4 membres jusqu'en janvier 2007. Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du Conseil d'Administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le Comité Stratégique s'est réuni officiellement une fois en 2007 avec pour mission d'étudier l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A. L'ensemble des membres du Comité a été présent lors de cette réunion.

16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société se conforme à la loi et aux règlements en vigueur relatifs au gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux pratiques de la place en la matière.

16.4.1 Charte d'éthique et de bonne conduite

Le Conseil d'Administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2001 a adopté la charte dont le texte est reproduit ci-dessous :

"Après avoir rappelé que les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration ou aux comités spécialisés que celui-ci décidera de créer, est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

Après avoir rappelé que les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé sont tenues à un certain nombre d'obligations à l'égard du public au titre de l'information financière permanente, périodique et liée aux opérations financières, que si chacun des administrateurs doit assumer sa responsabilité personnelle au regard de telles obligations, le bon fonctionnement des organismes sociaux conduit à ce que seul le Président du Conseil d'Administration ou les personnes désignées par lui doivent s'exprimer au nom de la société pour satisfaire aux obligations susvisées.

Après avoir rappelé les principales obligations posées aux administrateurs et dirigeants des sociétés dont les titres sont admis aux cotations sur un marché réglementé et en particulier :

- les articles L 225-109 et L 247-4 du Code de Commerce sur la mise obligatoire sous la forme nominative des actions de la société détenues par les administrateurs ;
- l'article L 465-1 alinéas 1 et 2 du Code Monétaire et Financier sur le délit d'initié et le fait que les dirigeants visés à l'article L 225-109 du Code de Commerce soient des initiés dits « primaires » qui sont susceptibles de disposer d'informations privilégiées sur les perspectives ou la situation de MEMSCAP et ne peuvent donc en conséquence d'une part réaliser ou permettre sciemment de réaliser, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, une opération (achat ou vente de titres) avant que le public ait connaissance de ces informations, d'autre part communiquer à un tiers une information privilégiée en dehors du cadre normal de sa profession ou de ses fonctions ;
- le règlement de la COB n° 90-08 relatif à l'utilisation d'information privilégiée ;
- l'article L 465-1 alinéa 3 du Code Monétaire et Financier qui sanctionne le fait de diffuser dans le public des informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation d'un émetteur ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier admis sur un marché réglementé, de nature à agir sur le cours ;
- le règlement n° 98-07 relatif à l'information du public ;
- l'article L 465-2 du Code Monétaire et Financier qui incrimine le fait d'exercer ou de tenter d'exercer une manœuvre ayant pour objet d'entraver le fonctionnement régulier de marché d'un instrument financier en induisant autrui en erreur.

Le Conseil d'Administration s'engage et chacun des administrateurs à titre individuel s'engage à agir en toute hypothèse dans le respect de ces règles permettant l'intégrité du marché des titres MEMSCAP.

En outre, les administrateurs s'engagent à agir avec loyauté et diligence dans leurs fonctions en faisant prévaloir dans tous les cas l'intérêt social et l'intérêt commun des actionnaires.

En particulier chacun des administrateurs s'engage à révéler l'existence éventuelle de conflit d'intérêt avec la société et s'engage à s'abstenir de voter ou même de participer à la prise de décision du Conseil d'Administration au cas où un tel conflit surviendrait.

Chacun des administrateurs s'engage enfin à exercer sa mission avec diligence en exerçant notamment son devoir de surveillance et d'information en privilégiant la défense de l'intérêt social de MEMSCAP."

Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

16.4.2 Evaluation organisée de la performance du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration. Toutefois, le Conseil d'Administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs (i.e. la fréquence des réunions, le taux de présence, etc.) et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

Le Conseil d'Administration s'est impliqué dans l'élaboration du plan stratégique, de la définition des budgets, des restructurations imposées par les évolutions du marché et des opportunités de croissance externe et des opérations de haut de bilan.

En 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois. Le taux de présence effective a été de 93%. Le taux de présence et de représentation a été de 93%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du Conseil d'administration.

16.4.3 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société MEMSCAP, S.A. prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce

1. Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par MEMSCAP.

Depuis sa création, MEMSCAP a mis en œuvre des procédures de contrôle interne, avec les objectifs suivants :

- Mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques.
- Fiabiliser le déroulement de ses processus et prévenir les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.
- Respecter les règles de fonctionnement internes.
- Respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Ce rapport décrit les principales composantes de ce dispositif en termes d'organisation et de procédures applicables à la société MEMSCAP ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui des directions Financière et Juridique de la Société et présenté au Conseil d'Administration du 23 avril 2008.



2. Le gouvernement d'entreprise

2.1 Le Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration comprenait 6 administrateurs.

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date de 1^{ère} nomination</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>
Jean Michel Karam	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2004)	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009
Joël Alanis	Administrateur indépendant	27 juin 2005	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007
Bernard Courtois	Administrateur indépendant	30 mars 2005	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007
Sverre Hornthvedt	Administrateur indépendant	27 juin 2005	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007
Christopher Pelly	Administrateur indépendant	27 juin 2005	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007
Vera Strübi	Administrateur indépendant	27 juin 2005	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012

Suite à la démission de Seventure en date du 19 janvier 2007, le Conseil d'Administration en date du 28 février 2007 a décidé de nommer à titre provisoire, conformément aux statuts de la Société, Madame Vera Strübi en qualité de nouvel administrateur. L'assemblée générale du 21 juin 2007 a nommé Madame Vera Strübi administrateur de la Société, pour une durée de six années, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Madame Vera Strübi est un administrateur indépendant. Ayant effectué une carrière dans le monde de la cosmétique notamment au sein du Groupe Y.S.L Parfums, de Monteil France et de Montana Parfums International, Vera Strübi a marqué l'histoire du parfum par la création du désormais mythique 'Angel', réalisée pendant sa présidence de Thierry Mugler Parfums, qu'elle quitte fin 2006. Elle apportera à MEMSCAP et plus particulièrement à la filiale IntuiSkin du Groupe, son savoir-faire cosmétique et son expérience industrielle dans la création et la commercialisation de produits innovants, ainsi que sa connaissance dans l'élaboration des stratégies commerciales visant le grand public (large consumer).

Le Conseil d'Administration est donc composé pour plus de 83% par des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton.

Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Jean Michel Karam et exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président et chaque membre reçoit au préalable la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

En 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois. Le taux de présence effective a été de 93%. Le taux de présence et de représentation a été de 93%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

Lors du Conseil d'Administration du 28 février 2008 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2007, les membres du Conseil d'Administration se sont déclarés très satisfaits de l'interaction avec les Commissaires aux comptes de la Société dont la participation aux réunions du Conseil ainsi que les avis et remarques, sont particulièrement utiles à la Société.

2.2 Le Comité Stratégique

Le Conseil d'Administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un Comité Stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au Conseil Administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société,
- Business plans,
- Activités de fusions-acquisitions.

Ce comité était composé de 4 membres jusqu'en janvier 2007. Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du Conseil d'Administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le Comité Stratégique s'est réuni officiellement une fois en 2007 avec pour mission d'étudier l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A. L'ensemble des membres du Comité était présent à cette réunion.

2.3 Evaluation organisée du fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs tels que la fréquence des réunions ou les taux de présence et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

Une réflexion a de même été engagée afin de définir les mesures à prendre pour évaluer les performances du Conseil d'Administration. Ainsi en application des recommandations figurant dans le rapport Bouton, il est envisagé de compléter la charte du Conseil d'Administration afin que cette dernière fixe les modalités selon lesquelles le Conseil d'Administration procède régulièrement à sa propre évaluation.

2.4 La Direction Générale

La Direction Générale de MEMSCAP est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Le Président directeur général exerce ses fonctions sans limitation particulière, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Conseil d'Administration par la loi et les statuts.

3. Le contrôle interne opérationnel

3.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

Compte tenu de son développement et de ses implantations géographiques, MEMSCAP est structurée en trois pôles d'activités (Business Units) disposant de fonctions support sous la supervision directe de la Direction Générale.

Sous la responsabilité du Président, la Direction Générale compte les membres suivants :

- Madame Aurore Foulon, Directeur Juridique et Directeur de la Communication,
- Monsieur Yann Cousinet, Directeur Administratif et Financier,
- Monsieur Ron Wages, Directeur Division Produits sur mesure,
- Monsieur Jan Hallenstvedt, Directeur Division Produits standards.

Une réunion de l'ensemble des membres de la Direction Générale est tenue chaque trimestre. Sont analysés les indicateurs de gestion clefs de l'activité de MEMSCAP, le suivi du plan et des budgets ainsi que l'ensemble des éléments présentant une importance significative au regard de l'actualité de la Société. Par ailleurs, les directeurs de divisions rapportent hebdomadairement de l'avancement de leur activité (notamment commerciale) au Président.

3.2 Les procédures du contrôle interne opérationnel

Des mesures et procédures de contrôle interne ont été mises en place pour prévenir tout particulièrement les risques majeurs auxquels est exposée la société MEMSCAP, dont les risques liés à l'activité. Ces mesures sont appliquées dans tout le Groupe. Les principales mesures et procédures concernent :

L'innovation

Grâce à ses efforts de recherche interne, ses partenariats ainsi que ses opérations d'acquisitions, MEMSCAP dispose d'un accès aux technologies les plus innovantes à ce jour relatives au secteur des MEMS.

La qualité

MEMSCAP porte une attention toute particulière à la satisfaction de ses clients. Le suivi commercial réalisé par la Direction de la Société permet de prendre en compte les besoins exprimés dans l'offre proposée notamment en développant des produits et services à valeur ajoutée.

MEMSCAP a mis en œuvre dans tous ses sites de production des normes de qualité nécessaires à la réalisation efficace des missions associées. Dans ce cadre, le site de la Caroline du Nord opère sous la norme TL900 et le site Norvégien opère sous les normes ISO avec en sus des certifications médicales et avioniques.

Enfin, MEMSCAP a lancé un programme de qualité globale incluant IntuiSkin, la Recherche et le Développement ainsi que la Direction Générale. MEMSCAP, S.A. et sa filiale IntuiSkin, spécialiste des technologies de la peau, ont ainsi obtenu la certification ISO 9001 : 2000 en septembre 2007.

La propriété industrielle

MEMSCAP est titulaire de plus de 150 brevets, dépôts de brevets et licences. La Société entend maintenir sa politique d'enregistrement des brevets associée à une fonction de veille spécifique afin de protéger et de faire respecter ses droits propriétaires. Par ailleurs, la Société procède annuellement à un tri sélectif de son portefeuille de brevets afin de garder les brevets les plus utiles et d'éviter des dépenses inutiles.

Les procédures de contrôle des filiales

MEMSCAP est l'unique actionnaire de l'ensemble des ses filiales. Le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par :

- La présence dans les filiales significatives d'un directeur opérationnel, rapportant directement à Jean Michel Karam, Président directeur général de MEMSCAP et d'un contrôleur financier. Ce dernier est sous l'autorité directe du Directeur Administratif et Financier de MEMSCAP.
- Un reporting mensuel détaillé relatif à la performance des filiales (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) établi par la filiale et adressé au Président et au Directeur Administratif et Financier de MEMSCAP.
- Des réunions de gestion régulières entre les membres de la Direction Générale de MEMSCAP et les directeurs opérationnels des différentes filiales.
- Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé et homogène en vigueur au sein de la société mère MEMSCAP.

Le contrôle juridique

Le contrôle juridique porte sur plusieurs axes :

- Secrétariat général : Dans ce cadre, le Directeur Juridique établit la convocation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales et dresse les procès verbaux de chaque réunion. Il réalise cette mission en collaboration avec le Président directeur général, le Directeur Administratif et Financier et les administrateurs du Groupe.
- Clients et fournisseurs : La relation avec les clients et les fournisseurs de MEMSCAP démarre généralement par un accord de confidentialité établi et négocié par le Directeur Juridique avec son homologue chez le client ou le fournisseur concerné. Le Directeur Juridique, ensuite, négocie et conclut en collaboration avec le Directeur Opérationnel concerné les contrats de développement, de licence, de production, de commercialisation et de fourniture résultant de l'accord commercial avec le client ou le fournisseur.
- Support pour les opérations financières : Le Directeur Juridique travaille avec le Président directeur général, de Directeur Administratif et Financier et les conseils externes (cabinet d'avocats ou de conseil, les banques d'affaires, etc.) pour la rédaction des documents juridiques concernant les transactions (augmentations de capital, acquisitions, etc.).
- Gestion du contentieux : Le Directeur Juridique a la responsabilité de gérer la phase de pré-contentieux ainsi que de coordonner l'activité des avocats de la Société dans la phase du contentieux.
- Brevets et propriété intellectuelle : Le Directeur Juridique veille à la protection de la propriété intellectuelle de MEMSCAP, en collaboration avec les cabinets d'avocats spécialisés, et à rédiger les contrats de licence de brevets ou à lancer les poursuites judiciaires si nécessaire.

Les collaborateurs

Les contrats de travail des salariés prévoient des clauses de respect de règles d'éthique générale fixées au niveau de l'entreprise incluant la confidentialité, le respect du client, le respect du principe de propriété des résultats.

Organisation de l'information

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegarde et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération des systèmes.

4. Le contrôle interne comptable et financier

4.1 Les acteurs du contrôle interne comptable et financier

La Direction Financière de MEMSCAP, placée sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier comprend :

- un service comptable,
- un service des ressources humaines,
- un contrôleur financier au sein de chaque unité opérationnelle.

Cette organisation permet de fixer des objectifs budgétaires puis de centraliser mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière. En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites supra, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie. Elles sont décrites dans les pages suivantes ainsi que la nature des relations entretenues avec l'Audit externe. Le Directeur Administratif et Financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Société.

4.2 Comptabilité / Finances

MEMSCAP est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Le service Comptabilité passe les écritures, établit la balance générale et prépare les déclarations comptables sociales.

En conformité avec le règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, la société MEMSCAP publie ses comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 suivant les normes comptables internationales (IFRS). Dans ce cadre, la Direction Financière de la Société définit et met en œuvre les procédures de contrôle interne nécessaires à l'élaboration de comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

4.3 Contrôle de gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré et validé par le Conseil d'Administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

Un reporting mensuel sur les indicateurs clés de gestion ainsi qu'un reporting trimestriel et semestriel détaillé permettent la centralisation et l'analyse des performances des différentes entités du Groupe MEMSCAP.

4.4 Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du Groupe MEMSCAP. Les états financiers des filiales sont centralisés en format local puis retraités afin d'harmoniser les comptes locaux avec les principes comptables du Groupe.

Les états financiers de chaque filiale sont analysés, et éventuellement corrigés, par la Direction Financière avant d'être importés dans la consolidation.

4.5 Trésorerie

MEMSCAP adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont essentiellement placés en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euros, en dollars US et en couronne norvégienne et concentrées dans des institutions financières de tout premier plan. La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- De prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement,
- D'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la société mère.

4.6 Communication financière et relations investisseurs

Seules trois personnes sont habilitées dans le Groupe à communiquer avec les investisseurs : le Président directeur général, le Directeur Administratif et Financier et le Directeur de la Communication. Les communiqués de presse sont rédigés par ce dernier, en collaboration avec les deux autres.

Pour la communication sur les produits et les services de la société, le Directeur de la Communication travaille avec les Directeurs opérationnels concernés.

La mission de la communication intègre l'établissement et la diffusion :

- des communiqués de presse,
- du rapport annuel,
- des brochures de la Société et des produits,
- du site web de la Société.

Le Directeur de la Communication veille par ailleurs au respect de la réglementation en vigueur pour la diffusion des informations ainsi que pour les déclarations exigées par les autorités de marché.

5. Audit externe

Conformément aux dispositions légales, les comptes du Groupe MEMSCAP sont audités par un collège de commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elle fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an.

6. Actions réalisées sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 et plans d'action pour les exercices à venir

MEMSCAP, S.A. et sa filiale IntuiSkin, spécialiste des technologies de la peau, ont obtenu en septembre 2007 la certification ISO 9001 : 2000. Cette certification, obtenue dans le délai record de 6 mois, a été décernée sans aucune réserve, remarques ou non-conformités. IntuiSkin, dont les produits sont déjà certifiés CE, franchit une étape supplémentaire de son développement, tandis que MEMSCAP consolide des certifications existantes dans ses autres sites de production. La norme internationale ISO 9001 : 2000 spécifie les exigences relatives au système de management de la qualité lorsqu'une société doit démontrer son aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables, ou/et vise à accroître la satisfaction de ses clients par l'application efficace du système, y compris les processus pour l'amélioration continue du système et l'assurance de la conformité aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables.

L'obtention de la certification ISO, tout comme le marquage CE, les certifications TL9000, AS9100, ISO 13485: 2003 ou encore la DO178B level B, s'inscrit dans la démarche de qualité et satisfaction clients adoptée par le Groupe MEMSCAP à travers le monde. Outre une politique de certification qualité renforcée, le Groupe a poursuivi le développement de ses outils de contrôle interne en procédant notamment à la mise en place d'un nouveau système de gestion informatique intégré au sein de sa filiale norvégienne. Cet outil permettra un contrôle accru de l'ensemble des activités de gestion relatives aux Produits Standards Médical et Aéronautique en forte croissance.

Jean Michel KARAM
Président du Conseil d'Administration



16.4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Memscap, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Memscap et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 9 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

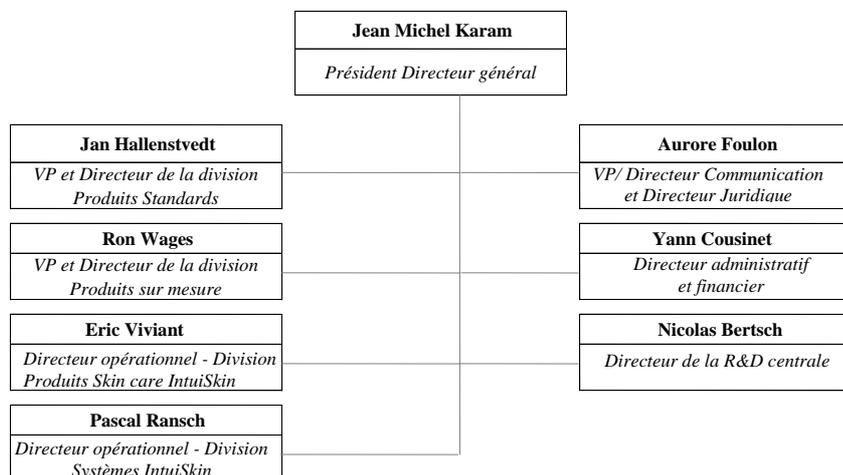
Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

16.5 Direction opérationnelle

La direction opérationnelle de la Société est structurée ainsi que présenté dans le schéma ci-après :



VP : Vice-Président



Jean-Michel Karam, 38 ans, Président Directeur général et Président du Conseil d'Administration : Titulaire d'une thèse en micro-électronique de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG) en 1996, d'un DEA en micro-électronique de l'Université de Paris VII et d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique en 1993, Jean Michel Karam a rejoint le Laboratoire TIMA (Techniques de l'Informatique et de la Micro-électronique pour l'Architecture Informatique), unité de recherche CNRS associé à l'INPG basée à Grenoble en 1994. En 1995, il a créé le groupe Microsystems et l'a développé à plus de 35 ingénieurs spécialisés dans le développement des MEMS. Il a créé MEMSCAP en 1997 et en est devenu le Président Directeur général en 1998. Il est auteur ou co-auteur de plus de 200 publications scientifiques ou économiques, et inventeur ou co-inventeurs de plus de 50 brevets. Il a cofondé plusieurs sociétés technologiques, et consulte régulièrement pour plusieurs sociétés et plusieurs investisseurs.

Aurore Foulon, 36 ans, Vice-Président, Directeur de la Communication et Directeur Juridique : Après une expérience professionnelle acquise dans le monde juridique et celui de la presse internationale, Aurore Foulon a rejoint MEMSCAP en août 2001, où elle dirige aujourd'hui le service juridique ainsi que la communication corporate et marketing de MEMSCAP. Diplômée en droit de l'université Paris I - Panthéon Sorbonne, de l'université King's College London, Aurore Foulon est également titulaire d'un master en Droit Européen de l'Université Libre de Bruxelles, et d'un MBA de l'ESSEC.

Yann Cousinet, 34 ans, Directeur Administratif et Financier : Fort d'une expérience de 9 ans dans l'audit financier et le conseil aux entreprises, Yann Cousinet s'est spécialisé dans les secteurs du semi-conducteur et des nouvelles technologies. Avant de rejoindre MEMSCAP en tant que Directeur Financier, Yann Cousinet était directeur de mission senior pour le cabinet d'Audit et de Commissariat aux Comptes, Ernst & Young, et spécialiste des normes comptables françaises et internationales IAS / IFRS ainsi que des référentiels anglo-saxons. Yann Cousinet est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble.

Ron Wages, 46 ans, Vice-Président et Directeur de la division Produits sur Mesure et Services de Fabrication : Avant de rejoindre MEMSCAP, Ron Wages travaillait dans la Division MEMS de JDS Uniphase. Il a également passé 10 ans chez Texas Instruments en tant que Responsable Marketing International DSP pour la gamme Texas Instruments TMS320. Il a occupé le poste de Vice-Président du Marketing chez Spectrum Signal Processing, ainsi que celui de Vice-Président Ventes et Marketing pour D2 Technologies, puis de Vice-Président Business Development chez Virata Corporation. Ron Wages est titulaire d'une maîtrise en Ingénierie Electrique de l'Université de Maryland College Park, ainsi qu'un MBA de l'Université de Houston.

Jan Hallenstvedt 53 ans, Vice-Président et Directeur de la division Produits Standards : Jan Hallenstvedt est diplômé de l'Université d'Arizona en Sciences Electroniques et Biomedicales en 1981. La même année il reçut un trophée de recherche du Ministère de la Défense Norvégienne. De 1982 à 1985, Jan Hallenstvedt fut manager de projets pour les capteurs microélectroniques chez AME (Aker Micro Electronics) à Horten, Norvège. En 1985, il participa à la création de la société norvégienne SensoNor, au sein de laquelle il a tenu de nombreuses positions de direction de 1985 à 2000. Puis, il a contribué activement à la création de Capto, une société possédée à 100% par SensoNor, jusqu'en 2002, lorsque Capto fut acquise par MEMSCAP et devint la division Solutions Capteurs du Groupe. Jan Hallenstvedt fut directeur marketing et ventes de cette division jusqu'en janvier 2005, où il fut nommé General Manager de la division.

Nicolas Bertsch, 33 ans, Directeur de la Recherche Centrale : Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Physique de Grenoble (Groupe INPG), Nicolas Bertsch a rejoint MEMSCAP en 2000 en tant qu'ingénieur d'applications. De 2001 à 2003, il s'installe à Tokyo pour diriger la structure japonaise de MEMSCAP et y développer les activités commerciales. De 2003 à 2006, il est en charge de la gestion des projets de développement de MEMSCAP. Nommé

Directeur recherche et développement depuis mai 2006, il exerce aussi une activité de business development pour l'activité produits sur mesure pour les zones Europe et Asie.

Pascal Ransch, 38 ans, Directeur opérationnel - Division Systèmes, IntuiSkin : Ingénieur de l'Université de Berlin, Pascal Ransch a développé, avant de rejoindre MEMSCAP en 2002, une expérience de 6 ans dans le domaine aéronautique en tant que responsable R&D au sein de BMW Rolls-Royce AeroEngines et Auxitrol (Groupe Esterline Technologies USA). Pascal Ransch est désormais en charge au sein du Groupe, du développement de la filiale IntuiSkin de MEMSCAP.

Eric Viviant, 36 ans, Directeur opérationnel - Division Produits de soin, IntuiSkin : Avant de rejoindre le Groupe MEMSCAP, Eric Viviant était le Président directeur général des Laboratoires La Licorne. Diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce (ISDC) à Lyon, Eric Viviant a occupé plusieurs fonctions de vente et de marketing dans les sociétés Biomarine et Dermil.

Il est à noter que Jean Michel Karam et Aurore Foulon sont également membres du conseil d'administration des filiales norvégienne et égyptienne. Jean Michel Karam est Président du conseil d'administration des filiales américaine et norvégienne et président d'IntuiSkin, S.A.S. Ron Wages et Jan Hallenstvedt sont respectivement directeur général de la filiale MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS.

16.6 Comité d'orientation scientifique

Le comité d'orientation scientifique (« Technical Advisory Board ») a pour mission d'assurer une veille technologique à travers le monde et ainsi d'apporter à la direction de la Société la meilleure connaissance des technologies concurrentes ou celles émergentes. Il est composé des membres suivants :

- Gary Fedder, professeur à l'Université Carnegie Mellon ;
- Hiroyuki Fujita, professeur à l'Université de Tokyo et directeur du Fujita Lab ;
- Philippe Renaud, professeur à l'Ecole Polytechnique de Lausanne (EPFL) ;
- Tarik Bourouina, maître de conférence à l'Université de Tokyo et chargé de mission au LIMS ;
- Constant Axelrad, responsable de programmes et directeur du Bureau des Etudes Marketing au CEA/LETI ;
- Pierre Guillon, directeur de recherche au CNRS et directeur de l'IRCOM ;
- Bernard Courtois, directeur de recherche au CNRS et directeur du CMP ;
- Nico de Rooij, Directeur de l'Institut de Microtechnology de l'Université de Neuchâtel.

Ce comité n'a pas été actif dans les dernières années. La Société envisage de remanier sa composition et sa mission dans les deux années à venir.

17 SALARIES

17.1 Effectifs

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalents temps plein est le suivant :

	2007	2006	2005
Production.....	66	55	50
Recherche et développement.....	39	29	39
Services commerciaux et marketing	13	11	7
Direction générale et personnel administratif	14	14	15
Effectif total équivalent temps plein	132	109	111

L'effectif moyen du Groupe se décompose comme suit par pays :

	2007	2006	2005
France.....	29	24	34
Etats-Unis.....	42	40	38
Norvège.....	61	45	38
Egypte	--	--	1
Effectif total équivalent temps plein	132	109	111

Au 30 avril 2008, l'effectif du Groupe s'établit à :

	<i>30 avril 2008</i>
France.....	30
Etats-Unis.....	33
Norvège.....	59
Effectif total équivalent temps plein.....	122

L'effectif de la Société est réparti comme suit : la France est principalement composée d'ingénieurs, de commerciaux et d'administratifs, les Etats-Unis et la Norvège regroupent des ingénieurs, des commerciaux, des administratifs ainsi qu'un nombre significatif d'opérateurs de production.

Les frais de personnel du Groupe comptabilisés en charge au titre des exercices 2007 et 2006 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Charges de personnel y compris charges sociales	7 958	6 829
Retraites.....	(113)	52
Charges liées au paiement en actions.....	223	151
Total des frais de personnel.....	8 068	7 032

17.2 Participations et stocks options

17.2.1 Participation au capital

Au 30 avril 2008, la participation au capital de la Société des personnes visées au paragraphe 14.1.1 est la suivante :

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Nombre d'actions</i>		<i>Nombre de droits de vote</i>	
Jean Michel Karam	Président Directeur général	292 537	6,2%	575 074	10,9%
Bernard Courtois	Administrateur indépendant	48 351	1,0%	96 702	1,8%
Christopher Pelly	Administrateur indépendant	2 200	0,0%	2 200	0,0%
Autres administrateurs	Administrateurs indépendants	59	0,0%	118	0,0%

Au 30 avril 2008, les options existantes sur les actions de la Société détenues par les personnes visées au paragraphe 14.1.1 sont les suivantes :



- Au bénéfice de Monsieur Jean Michel Karam

	Plan 14	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	25 000
Nombre total d'actions correspondant	46 250	25 000
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	46 250	25 000

(1) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1^{er} janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(2) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Bons de souscription d'actions (BSA)	BSA A
Date d'assemblée	6 oct. 2003
Nombre total de bons attribués	451 600
Nombre total d'actions correspondant	2 822
Date de départ d'exercice des bons	7 oct. 2003
Date d'expiration des bons	6 oct. 2008
Prix de souscriptions par action	2,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	2 822

- Au bénéfice de Monsieur Joël Alanis

	Plan 8	Plan 13	Plan 17
Date d'assemblée	20 juin 2003	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	5 février 2004	30 juin 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	300 000	250 000	5 250
Nombre total d'actions correspondant	7 500	6 250	5 250
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(2)
Date d'expiration des options	1 ^{er} janvier 2012	30 juin 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	14,40 €	10,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	7 500	6 250	5 250

(1) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2005.

(2) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

- Au bénéfice de Messieurs Bernard Courtois et Christopher Pelly

	Plan 13	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	500 000 (1)	10 500 (2)
Nombre total d'actions correspondant	12 500	10 500
Date de départ d'exercice des options	(3)	(3)
Date d'expiration des options	30 juin 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	10,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	12 500	10 500

(1) Soit 250 000 options par administrateur.

(2) Soit 5 250 options par administrateur.

(3) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

- Au bénéfice de Monsieur Sverre Hornvedt

	Plan 13	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	250 000	2 750
Nombre total d'actions correspondant	6 250	2 750
Date de départ d'exercice des options	(1)	(1)
Date d'expiration des options	30 juin 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	10,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	6 250	2 750

(1) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

- Au bénéfice de Madame Vera Strübi

	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	10 000
Nombre total d'actions correspondant	10 000
Date de départ d'exercice des options	(1)
Date d'expiration des options	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non exercées	10 000

(1) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

17.2.2 Octroi et exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2007 et de l'exercice 2008 à la date du présent Document de référence

Synthèse des plans d'options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de l'exercice 2008 à la date du présent Document de référence, les plans d'attribution d'options de souscription d'actions sont les suivants :

Plan 17	
Date d'assemblée	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	116 625
Nombre total d'actions correspondant	116 625
- Dont mandataires sociaux	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	71 875
Date de départ d'exercice des options	(1)
Date d'expiration des options	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	2 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	114 125

(1) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

Le nombre d'actions souscrites suite à la levée d'options au titre de plans antérieurs à l'exercice en cours durant l'exercice 2007 s'élève à 10 770 actions. Aucune option n'a été levée sur la période du 1^{er} janvier 2008 à la date de la présente actualisation

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscription d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur la période :

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>
En circulation au 1 ^{er} janvier 2006	151 480	14,06 €
Attribuées sur l'exercice	91 480	14,40 €
Exercées sur l'exercice	--	--
Déchues sur l'exercice	(11 683)	16,85 €
Expirées sur l'exercice	--	--
En circulation au 31 décembre 2006	231 277	14,05 €
Attribuées sur la période	116 625	20,39 €
Exercées sur la période	(10 770)	14,89 €
Déchues sur la période	(3 144)	20,77 €
Expirées sur la période	--	--
En circulation au 31 décembre 2007	333 988	16,17 €
Attribuées sur la période	--	--
Exercées sur la période	--	--
Déchues sur la période	(5 661)	20,02 €
Expirées sur la période	--	--
En circulation au 30 avril 2008	328 327	16,11 €

Informations relatives aux mandataires sociaux

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</i>	<i>Nom des mandataires sociaux concernés</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Jean Michel Karam Vera Strübi Joël Alanis Bernard Courtois Christopher Pelly Sverre Hornthvedt	25 000 10 000 5 250 5 250 5 250 2 750	20,39	21 juin 2015	17
Options levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 par chaque mandataire social		Néant			
<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>	
Options consenties durant la période du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2008 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Néant				
Options levées durant la période du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2008 par chaque mandataire social	Néant				

Il est de même renvoyé au paragraphe 15.1.3 du présent Document de référence.

Informations relatives aux 10 premiers attributaires salariés

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	46 875 (*)	20,39	21 juin 2015	17
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	10 770	14,89	--	6, 8, 10, 11 et 16

(*) Hors options attribuées à M. Jean Michel Karam (25 000 options), salarié mais mandataire social.

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant la période du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2008 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	Néant			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant la période du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2008 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	Néant			

17.3 Autres accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Il n'existe à ce jour, aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat de la Société

Au 30 avril 2008, l'actionnariat de la Société se décompose comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Actions (Nombre et %)</i>		<i>Droits de vote (Nombre et %)</i>	
Jean Michel Karam.....	292 537	6,2%	575 074	10,9%
Bernard Courtois.....	48 351	1,0%	96 702	1,8%
Christopher Pelly.....	2 200	0,0%	2 200	0,0%
Autres administrateurs.....	59	0,0%	118	0,0%
Sous-total Administrateurs.....	343 147	7,3%	674 094	12,8%
Seventure (Ex. SPEF Venture).....	333 258	7,1%	526 497	10,0%
Auto-détention (Contrat de liquidité).....	5 400	0,1%	--	--
Autres actionnaires au nominatif.....	118 211	2,5%	143 504	2,7%
Public.....	3 911 132	83,0%	3 911 132	74,4%
Total.....	4 711 148	100,00%	5 255 227	100,00%

Ofivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), 17 avenue Matignon, 75008 Paris, a déclaré en date du 26 septembre 2005, le franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

AGF Asset Management a déclaré en date du 20 novembre 2007, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 3% du capital ou des droits de vote de façon directe, indirecte ou de concert.

18.2 Droits de vote différents

Le droit de vote des actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des assemblées, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, à la suite de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2001, l'article 30 des statuts prévoit un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions à la cote du Nouveau Marché ou postérieurement à celle-ci.

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

18.3 Contrôle de la Société

Il est renvoyé au paragraphe 21.1.7 du présent Document de référence.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre serait susceptible, à une date ultérieure, d'entraîner un changement de contrôle.

Les statuts de la Société ne contiennent de même aucun dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société MEMSCAP, S.A.

Le personnel dirigeant inclut le président ainsi que la direction générale de la Société de même que les responsables des divisions du Groupe. Le montant des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit 7 personnes en 2007 (2006 : 7 personnes) est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Avantages à court terme	738	730
Avantages postérieurs à l'emploi	--	--
Autres avantages à long terme	--	--
Indemnités de fin de contrat de travail	--	--
Paievements en actions	128	91
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	866	821

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Les administrateurs non salariés de la société MEMSCAP, S.A., soit 5 personnes en 2007 (2006 : 5 personnes) bénéficient d'attribution d'options de souscription d'actions dont la charge enregistrée en compte de résultat sur l'exercice 2007 s'établit à 40 000 euros (2006 : 23 000 euros) ainsi que du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 11 000 euros (2006 : 4 000 euros).

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Remboursement de frais de déplacement	11	4
Paievements en actions	40	23
Total des rémunérations payées aux administrateurs	51	27

Il est de même renvoyé au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui figure en section 20.3.2 du présent Document de référence.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 20 avril 2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

1. Relatives à l'exercice 2006 :

- Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 juin 2007 sous le numéro D 07-618 en pages 42 et suivantes et en page 69.
- Les comptes sociaux simplifiés de la société MEMSCAP, S.A. et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 juin 2007 sous le numéro D 07-618 en pages 70 et suivantes et en page 84.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 juin 2007 sous le numéro D 07-618 en page 85.

2. Relatives à l'exercice 2005 :

- Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 juillet 2006 sous le numéro D 06-0717 en pages 64 et suivantes et en pages 106 et 107.
- Les comptes sociaux simplifiés de la société MEMSCAP, S.A. et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 juillet 2006 sous le numéro D 06-0717 en pages 108 et suivantes et en pages 118 et 119.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 juillet 2006 sous le numéro D 06-0717 en pages 119 et suivantes.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de référence.

20.2 Informations financières pro-forma

Ce point est sans objet.

20.3 Etats financiers

20.3.1 Comptes consolidés du Groupe MEMSCAP

Exercice clos le 31 décembre 2007	Page
Bilans consolidés au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.....	57
Comptes de résultat consolidés au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.....	58
Tableaux des variations des capitaux propres consolidés.....	59
Tableaux des flux de trésorerie consolidés	60
Notes annexes aux états financiers consolidés.....	61
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2007.....	93



BILAN CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2007

	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
		€000	€000
Actifs			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles.....	8	9 262	9 394
Immobilisations incorporelles.....	9	12 373	8 380
Actifs financiers disponibles à la vente.....	11	860	538
Autres actifs financiers non-courants.....	12	17	139
Actifs d'impôt différé.....	6	835	419
		23 347	18 870
Actifs courants			
Stocks.....	13	3 332	2 284
Clients et autres débiteurs.....	14	6 877	6 250
Paiements d'avance.....	--	260	211
Actifs financiers à court terme.....	15	--	412
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	16	5 845	9 409
		16 314	18 566
		39 661	37 436
TOTAL ACTIFS			
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital émis.....		9 422	9 108
Primes d'émission.....		35 823	39 912
Actions propres.....		(61)	(112)
Réserves consolidées.....		(12 279)	(17 474)
Ecarts de conversion.....		(1 460)	(1 227)
	17	31 445	30 207
Passifs non-courants			
Emprunts portant intérêt.....	19	1 575	1 061
Passifs liés aux avantages au personnel.....	20 / 21	78	188
Autres passifs non-courants.....	23	196	192
		1 849	1 441
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créiteurs.....	22	4 084	4 271
Emprunts portant intérêt.....	19	1 715	1 382
Provisions.....	21	476	52
Autres passifs courants.....	23	92	83
		6 367	5 788
		8 216	7 229
TOTAL PASSIFS			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
		39 661	37 436

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2007

	Notes	2007	2006
		€000	€000
Ventes de biens et services		16 411	14 606
Produits des activités ordinaires	2.4.19	16 411	14 606
Coût des ventes	2.4.21	(8 933)	(7 876)
Marge brute	2.4.20	7 478	6 730
Frais de recherche et développement	2.4.21	(3 705)	(2 776)
Frais commerciaux	2.4.21	(1 270)	(1 370)
Charges administratives		(3 422)	(4 074)
Autres charges	5.1	--	(4 545)
Résultat des activités ordinaires avant impôt et résultat financier	2.4.21	(919)	(6 035)
Charges financières	5.2	(393)	(533)
Produits financiers	5.3	241	320
Résultat avant impôt		(1 071)	(6 248)
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat	6	399	427
Résultat net consolidé		(672)	(5 821)

Résultats par action :

- de base pour le résultat de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	7	€(0,15)	€(1,28)
- dilué pour le résultat de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	7	€(0,14)	€(1,24)

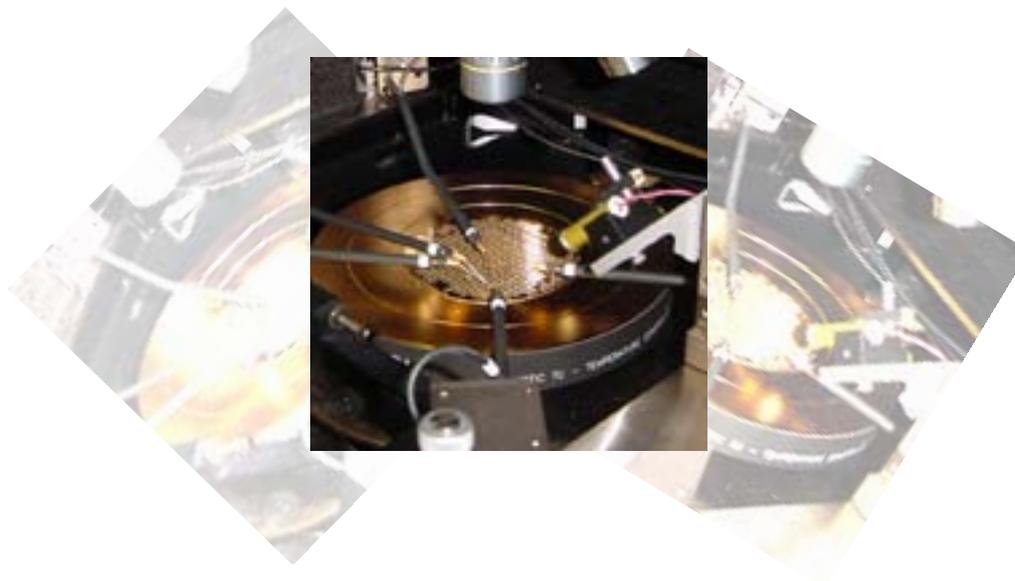


TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2007

<i>(En milliers d'euros, sauf données par action)</i>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Capital émis</u> €000	<u>Primes d'émission</u> €000	<u>Actions propres</u> €000	<u>Réserves Consolidées</u> €000	<u>Ecart de conversion</u> €000	<u>Total des capitaux propres</u> €000
Solde au 1^{er} janvier 2006	182 053 857	9 103	40 778	(22)	(12 675)	(432)	36 752
Ecart de conversion	--	--	--	--	--	(795)	(795)
Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres	--	--	--	--	--	(795)	(795)
Perte nette	--	--	--	--	(5 821)	--	(5 821)
Total des produits et des charges de l'exercice	--	--	--	--	(5 821)	(795)	(6 616)
Regroupement d'actions initié le 20 mars 2006.....	(177 502 511)	--	--	--	--	--	--
Exercice de BSA.....	2 890	5	1	--	4	--	10
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission	--	--	(867)	--	867	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 17.2)	--	--	--	(90)	--	--	(90)
Paiements en actions (Note 18.4)	--	--	--	--	151	--	151
Solde au 31 décembre 2006	4 554 236	9 108	39 912	(112)	(17 474)	(1 227)	30 207
Solde au 1^{er} janvier 2007	4 554 236	9 108	39 912	(112)	(17 474)	(1 227)	30 207
Ecart de conversion	--	--	--	--	--	(233)	(233)
Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres	--	--	--	--	--	(233)	(233)
Perte nette	--	--	--	--	(672)	--	(672)
Total des produits et des charges de l'exercice	--	--	--	--	(672)	(233)	(905)
Exercice de BSA et d'options d'achat d'actions (Note 17.1)	35 859	72	140	--	(3)	--	209
Emission d'actions nouvelles suite à l'acquisition des Laboratoires La Licorne, S.A. (Note 17.1)	121 053	242	1 418	--	--	--	1 660
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission	--	--	(5 647)	--	5 647	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 17.2)	--	--	--	51	--	--	51
Paiements en actions (Note 18.4)	--	--	--	--	223	--	223
Solde au 31 décembre 2007	4 711 148	9 422	35 823	(61)	(12 279)	(1 460)	31 445

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2007

	2007	2006
	€000	€000
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles :		
Résultat net	(672)	(5 821)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions (Note 24.1).....	1 162	875
Annulation des plus et moins values de cession d'actifs (Note 24.2).....	49	4 376
Autres éléments non monétaires (Note 24.3).....	(329)	(442)
Créances clients	(2 031)	(939)
Stocks.....	(1 036)	(774)
Autres débiteurs.....	402	835
Dettes fournisseurs	(774)	253
Autres créditeurs.....	(11)	(57)
Flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles	(3 240)	(1 694)
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités d'investissement :		
Encaissement résultant de la cession d'immobilisations	111	4 893
Acquisition d'immobilisations	(1 288)	(1 866)
Revente / (achat) d'actifs financiers	90	(950)
Incidence des variations de nantissement de titres.....	95	434
Incidence des variations d'avances preneur et de dépôts versés.....	--	3 577
Incidence des variations de périmètre (Note 3).....	(53)	--
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par des activités d'investissement	(1 045)	6 088
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement :		
Financement par emprunts et assimilés.....	656	1 027
Remboursements d'emprunts et assimilés	(291)	(631)
Remboursements d'emprunts de crédit bail.....	(469)	(1 627)
Revente / (achat) d'actions propres	51	(90)
Produits nets reçus sur les augmentations de capital et exercices de bons et options	208	10
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement.....	155	(1 311)
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(91)	54
Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 221)	3 137
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 623	5 486
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (Note 24.4).....	4 402	8 623



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2007

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1 Caractéristiques de l'activité

MEMSCAP, S.A. (la "Société" ou "MEMSCAP") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997.

MEMSCAP est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle IntuiSkin, dont l'offre est consacrée aux capteurs et Le pôle technologies de la peau, organisé autour de sa filiale, IntuiSkin, qui dispose d'une gamme complète pour tous les professionnels de la peau, du soin et de la beauté, en offrant à chacun des produits et développements technologiques adaptés à leurs besoins et ceux de leurs patients/. Ce pôle a été renforcé par l'acquisition en novembre 2007 de la société Laboratoires La Licorne, spécialisée dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.

Au 31 décembre 2007, la Société et ses filiales comptent 134 employés, dont 31 sont localisés en France, 61 en Norvège et 42 aux États-Unis.

1.2 Evénements majeurs de l'exercice 2007

Acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A.

La Société a procédé en date du 19 novembre 2007, à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A. Créés en 2001, les Laboratoires La Licorne, basés à Grenoble (France), sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau. Cette acquisition, venant renforcer le pôle technologique de la peau du Groupe organisé autour de sa filiale IntuiSkin, est décrite en note 3.

2. METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Memscap arrêtés au 31 décembre 2007 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2007 et dont le règlement d'adoption était paru au journal officiel de l'Union Européenne à la date de clôture. Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants adoptés dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2007 :

- IFRS 7 Instruments financiers – Informations à fournir.
- IAS 1 Amendement – Présentation des états financiers – Informations à fournir sur le capital.
- Interprétation IFRIC 8 précisant le champ d'application d'IFRS 2.
- Interprétation IFRIC 7 traitant des informations financières dans les économies hyper-inflationnistes.
- Interprétation IFRIC 9 sur le traitement des réévaluations des dérivés incorporés.
- Interprétation IFRIC 10 sur l'information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation).

L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires, incluant dans certains cas, une révision des méthodes comptables.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 31 décembre 2007 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2008. La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe, et a remplacé les

dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteur d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). Cette norme applicable au Groupe à partir du 1^{er} janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée. Les impacts potentiels sur l'annexe aux comptes consolidés du Groupe sont en cours d'analyse. L'interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe » précise la comptabilisation des accords dont le paiement est fondé sur des actions portant sur les instruments de capitaux propres de l'entité et des accords dont le paiement est fondé sur des actions portant sur des instruments de capitaux propres de la mère. Cette interprétation applicable au Groupe à partir du 1^{er} janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée.

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Memscap S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2007. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.2 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Toutefois, les titres des sociétés qui remplissent ces critères mais qui n'ont plus aucune activité ne sont pas consolidés et sont inscrits en titres de participation. Au 31 décembre 2007, les sociétés suivantes, détenues à 100% mais sans activité, n'ont pas été consolidées : Memscap KK au Japon et Memscap SAE en Egypte.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2007 sont au nombre de 5 et sont les suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 déc. 2007</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	IntuiSkin, S.A.S.	Décembre 2004	100%	Intégration globale
	Laboratoires La Licorne, S.A.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

2.3 Résumé des jugements et estimations significatifs

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont relatives à la dépréciation des goodwill.

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an et selon les indices de perte de valeur. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans les notes 2.4.5 et 10.



2.4 Résumé des méthodes comptables significatives

2.4.1 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. L'ensemble des postes du bilan exprimés en devises est converti en euros aux taux en vigueur à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en écarts de conversion en capitaux propres.

Les différences de change latentes ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique, sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euros au taux de clôture.

2.4.2 Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

2.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif.

Bâtiments usines.....	20 ans
Bâtiments bureaux.....	25 à 30 ans
Agencements des constructions	5 à 20 ans
Matériel et outillage	4 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture. Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

2.4.4 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.5 Goodwill

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne ; et
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé sur le premier ou le deuxième niveau d'information sectorielle du Groupe, déterminé conformément à IAS 14 Information sectorielle.

La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

2.4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est la juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés à chaque clôture. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée d'amortissement ou le mode selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation à chaque clôture soit individuellement soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Ces immobilisations ne sont pas amorties. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée à chaque clôture afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, de indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation résultant de dépenses de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, la façon dont cet actif générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources pour achever le développement et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture tant que l'actif n'est pas encore mis en service ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice une indication que l'actif a perdu de la valeur.

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 1 à 2 ans
Brevets et marques	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 20 ans
Frais de développement.....	Amortissement linéaire sur des durées de 3 à 5 ans

Les brevets et marques font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée moyenne de protection. Les frais de développement capitalisés, principalement composés de coûts de conception de puces et de capteurs, de frais de développement de prototypes et de frais d'homologation, sont amortis à partir de la phase de production et pendant la durée de commercialisation prévue.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

2.4.7 Dépréciation d'actifs

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont comptabilisées en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'actif déprécié.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour vérifier s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée précédemment est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable est déterminée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.4.8 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés contrôlées mais non consolidées parce qu'elles n'ont plus d'activité, les valeurs mobilières de placement nanties, les titres obligataires relatifs à des placements de trésorerie ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif ne relèvent pas de la norme IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Les valeurs mobilières de placement, nanties à plus de trois mois suivant la date d'arrêté comptable ainsi que les titres obligataires sont évalués à leur juste valeur.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur ces actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite soit directement, soit via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise est comptabilisée au compte de résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu à la date de reprise de la dépréciation de l'actif financier.

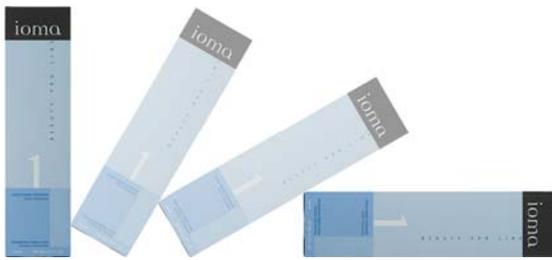
Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

2.4.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : Coût d'achat selon la méthode du premier entré - premier sorti ;
- Produits finis et produit-en-cours : Coûts des matières et de la main d'œuvre directe et quote-part des frais généraux de production fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.



2.4.10 Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.4.11 Actifs non-courants destinés à être cédés et passifs afférents

Sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non-courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié. Les actifs non-courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminué des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis.

2.4.12 Actions propres

Les propres instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2.4.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les dépôts à court terme nets des concours bancaires courants.

2.4.14 Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.4.15 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

2.4.16 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

En Norvège, les engagements de retraite sont assimilés à un régime à prestations définies. Ce régime nécessite que les contributions du Groupe soient versées à un fond administré spécifique. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est de même déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus à la fin de l'exercice précédent excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation aux titres des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Le montant comptabilisé au passif au titre de ce régime est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé et de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre l'obligation du Groupe. Si ce montant est négatif, l'actif est évalué en retenant le plus faible montant déterminé supra, le coût des services passés non encore comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé. Le montant comptabilisé au passif au titre de régime à prestations définies est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés.

Conformément aux dispositions de la loi française, Memscap et ses filiales françaises cotisent à des régimes de retraite au bénéfice du personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Il s'agit d'un régime à prestations définies dont l'obligation n'est couverte par aucun contrat d'assurances. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations

définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées selon les modalités décrites pour le régime applicable à l'entité norvégienne.

Aux États Unis, Memscap Inc. a adopté en novembre 2000, un plan de retraite par capitalisation qui qualifie au titre de la section 401(k) du code des impôts américain. Ce plan d'épargne, à cotisations définies, est exonéré d'impôt et couvre la majeure partie des salariés américains.

2.4.17 Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes. De plus amples détails sont fournis en note 18.4. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, les conditions de performances autres que les conditions liées au prix des actions de Memscap S.A. («les conditions du marché»), ne sont pas prises en compte.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (la date d'acquisition des droits). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe à cette date du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée à minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Si une rémunération en instruments de capitaux propres est annulée, elle est traitée comme si elle avait été acquise à la date d'annulation. Toute charge relative à la transaction qui n'a pas été comptabilisée jusqu'alors est enregistrée immédiatement. Cependant, si un nouvel accord remplace l'accord annulé et qu'il est désigné comme tel à la date où il est attribué, les deux sont traités comme si le premier avait été modifié, comme décrit dans le précédent paragraphe.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action (Note 7).

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

2.4.18 Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un (ou de plusieurs) actif(s) spécifique(s), et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.4.19 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits ordinaires de la Société sont principalement constitués des ventes de produits, des ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Le chiffre d'affaires sur les prestations de recherche et développement ainsi que les contrats afférents, conclus avec les agences publiques, est reconnu selon la méthode de l'avancement.

2.4.20 Marge brute

La marge brute est calculée par différence entre d'une part les produits des activités ordinaires et d'autre part le coût complet de production lié aux ventes de la période. Il s'agit du coût complet de production de l'usine aux États-Unis d'Amérique pour la fabrication des puces, de celle de Norvège pour l'assemblage des capteurs ainsi que de la ligne de production de la société IntuiSkin.

2.4.21 Résultat des activités ordinaires avant impôt et résultat financier

Le résultat des activités ordinaires avant impôt et résultat financier inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts d'arrêt d'activités autres que celles destinées à être vendues.

Frais de recherche et développement

Certains coûts de développement de nouveaux produits encourus après la faisabilité technologique sont capitalisés lorsqu'ils remplissent les critères présentés à la note 2.4.6. Tous les autres coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement ».

Coûts de production et coûts de commercialisation

Les coûts de production sont présentés dans la marge brute sur la ligne « Coût des ventes », les coûts de commercialisation étant quant à eux présentés sur la ligne « Frais commerciaux ».

Autres produits et charges

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant. Il s'agit par exemple des coûts de restructuration ou de résultats de cession d'immobilisations spécifiques.

2.4.22 Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les impôts différés actifs nets ne sont pas comptabilisés lorsque leur recouvrabilité n'est pas jugée probable.

2.4.23 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.



3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Au 19 novembre 2007, la Société a acquis 100% des droits de vote de la société Laboratoires La Licorne, S.A., société spécialisée dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.

A la date d'acquisition, la juste valeur des actifs et passifs identifiables des Laboratoires La Licorne est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Juste valeur reconnue à la date d'acquisition</i>	<i>Valeur comptable antérieure</i>
Actifs		
Immobilisations	3	221
Clients et comptes rattachés	33	33
Autres actifs circulants	66	82
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2
Total actif.....	104	338
Passifs		
Dettes financières à court terme	15	15
Fournisseurs et comptes rattachés	839	839
Provisions	459	459
Autres passifs courants	978	978
Total passif	2 291	2 291
Juste valeur des passifs nets	2 187	1 953

Selon la norme IFRS 3, le coût total du regroupement s'établit à 1 700 000 euros, comprenant l'émission de 121 053 actions nouvelles ainsi que les coûts directement attribuables à cette acquisition. Le coût du regroupement est déterminé sur la base d'une juste valeur unitaire de 13,71 euros par action, correspondant au prix public de l'action Memscap au 19 novembre 2007, date de levée des conditions suspensives relatives à cette acquisition.

Juste valeur des actions émises	1 660
Coûts liés à l'acquisition	40
Coût total du regroupement.....	1 700
Ecart d'acquisition.....	3 887

Dans la mesure où aucun actif, passif ou passif éventuel identifiable de l'entreprise acquise ne satisfait aux critères définis par la norme IFRS 3 pour une comptabilisation séparée à la date d'acquisition, l'intégralité de l'écart d'acquisition, soit 3 887 000 euros, a été comptabilisé en tant que goodwill. Ce goodwill a été affecté à l'unité génératrice de trésorerie Produits standards / IntuiSkin (Note 10).

Les flux de trésorerie, en milliers d'euros, liés à l'acquisition sont les suivants :

Trésorerie nette acquise avec la filiale	(13)
Montant versé en trésorerie	(40)
Flux net de trésorerie	(53)

Depuis l'acquisition, la contribution de la société Laboratoires La Licorne, S.A. dans le résultat net du Groupe s'est élevée à 148 000 euros. Si le regroupement avait eu lieu au début de l'exercice, le résultat net du Groupe aurait été déficitaire de (1 147 000) euros et le chiffre d'affaires du Groupe s'établirait à 16 573 000 euros.

4. INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IAS 14, Memscap publie une information sectorielle par secteur d'activité et par zone géographique.

Le premier niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité. Memscap a identifié les trois secteurs d'activité suivants qui présentent des risques et des rentabilités différents :

- Produits sur mesure
- Produits standards - Solutions capteurs
- Produits standards - IntuiSkin

Le second niveau d'information sectorielle est le secteur géographique. Les segments géographiques du Groupe sont déterminés selon la localisation des actifs du Groupe. Les ventes aux clients externes communiquées pour les secteurs géographiques sont établies sur la base de la localisation géographique des clients du Groupe. Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers. Les produits sectoriels, les charges sectorielles et le résultat sectoriel comprennent les transferts entre les secteurs d'activité. Ces transferts sont éliminés en consolidation.

4.1 Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires ainsi que les résultats pour les exercices clos au 31 décembre 2007 et 2006.

Exercice clos le 31 décembre 2007

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>Produits standards / IntuiSkin</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	€000	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires						
Ventes à des clients externes	6 868	7 517	1 990	36	--	16 411
Ventes inter-secteurs.....	409	--	--	--	(409)	--
Produits des activités ordinaires.....	7 277	7 517	1 990	36	(409)	16 411
Résultats sectoriels	569	467	107	--	--	1 143
Charges non affectées						(2 062)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers.....						(919)
Charges financières nettes						(152)
Résultat avant impôt.....						(1 071)
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....						399
Résultat net de l'exercice.....						(672)
Actifs et passifs						
Actifs sectoriels.....	12 976	12 485	7 350	--	--	32 811
Actifs non affectés						6 850
Total actifs.....						39 661
Passifs sectoriels	2 112	1 963	2 291	--	--	6 366
Passifs non affectés.....						1 850
Total passifs						8 216
Autres informations sectorielles						
Investissements :						
Immobilisations corporelles.....	818	190	89	--	--	1 097
Immobilisations incorporelles	24	329	37	--	--	390
Amortissements / Dépréciations :						
Immobilisations corporelles.....	366	354	133	--	--	853
Immobilisations incorporelles	243	49	165	--	--	457
Reprises / (Dotations) de provisions.....	(332)	168	9	--	--	(155)



Exercice clos le 31 décembre 2006

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>Produits standards / IntuiSkin</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	€000	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires						
Ventes à des clients externes	7 866	5 874	494	372	--	14 606
Ventes inter-secteurs	--	--	--	--	--	--
Produits des activités ordinaires	7 866	5 874	494	372	--	14 606
Résultats sectoriels	661	1 057	(678)	--	--	1 040
Charges non affectées (*)						(7 075)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers						(6 035)
Charges financières nettes						(213)
Résultat avant impôt						(6 248)
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat						427
Résultat net de l'exercice						(5 821)
Actifs et passifs						
Actifs sectoriels	12 887	10 456	2 720	--	--	26 063
Actifs non affectés						11 373
Total actifs						37 436
Passifs sectoriels	2 830	1 807	1 030	--	--	5 667
Passifs non affectés						1 562
Total passifs						7 229
Autres informations sectorielles						
Investissements :						
Immobilisations corporelles	753	421	337	--	--	1 511
Immobilisations incorporelles	91	202	92	--	--	385
Amortissements / Dépréciations :						
Immobilisations corporelles	330	351	105	--	--	786
Immobilisations incorporelles	254	39	138	--	--	431
Reprises / (Dotations) de provisions	240	(56)	(52)	--	--	132

(*) Dont 4 431 000 € relatifs à la cession du site de production de Bernin (Note 5.1).

4.2 Secteurs géographiques

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, les produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006.

Exercice clos le 31 décembre 2007

	<i>Europe</i>	<i>Etats-Unis</i>	<i>Asie</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes.....	6 659	7 487	1 915	350	16 411
Produits sectoriels.....	6 659	7 487	1 915	350	16 411
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					
Actifs sectoriels.....	34 979	4 682	--	--	39 661
Actifs non affectés.....					--
Total actifs.....					39 661
Investissements					
Investissements corporels.....	1 064	33	--	--	1 097
Investissements incorporels.....	384	6	--	--	390

Exercice clos le 31 décembre 2006

	<i>Europe</i>	<i>Etats-Unis</i>	<i>Asie</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes.....	5 841	5 054	2 608	1 103	14 606
Produits sectoriels.....	5 841	5 054	2 608	1 103	14 606
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					
Actifs sectoriels.....	32 247	5 189	--	--	37 436
Actifs non affectés.....					--
Total actifs.....					37 436
Investissements					
Investissements corporels.....	1 392	119	--	--	1 511
Investissements incorporels.....	385	--	--	--	385



5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

5.1 Autres charges

Les autres charges pour l'exercice 2006 correspondent essentiellement aux coûts liés à l'arrêt ainsi qu'à la cession du site industriel de Bernin (France). Ces charges s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Perte sur cession d'actifs relative au site industriel de Bernin.....	--	4 356
Frais de post-exploitation du site industriel de Bernin	--	75
Autres	--	114
Autres charges	--	4 545

5.2 Charges financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Emprunts et découverts bancaires	150	115
Charges financières dues au titre des contrats de location-financement	27	349
Perte de change.....	216	69
Charges financières	393	533

5.3 Produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Produits d'intérêts bancaires	241	320
Produits financiers	241	320

5.4 Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements au titre des exercices 2007 et 2006 se répartie comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Coût des ventes.....	681	675
Frais de recherche et développement	465	390
Frais commerciaux	64	65
Charges administratives	99	87
Total dotations aux amortissements	1 309	1 217

5.5 Frais de personnel

Les frais de personnel comptabilisés en charge au titre des exercices 2007 et 2006 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Charges de personnel y compris charges sociales	7 958	6 829
Retraites	(113)	52
Charges liées au paiement en actions.....	223	151
Total des frais de personnel	8 068	7 032

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalents temps plein est le suivant :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Production.....	66	55
Recherche et développement.....	39	29
Services commerciaux et marketing	13	11
Direction générale et personnel administratif	14	14
Effectif total équivalent temps plein	132	109

5.6 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se composent de 3 705 000 euros (2006 : 2 776 000 euros) de charges directement comptabilisées en compte de résultat et de 295 000 euros (2006 : 358 000 euros) de frais développement capitalisés. Au 31 décembre 2007, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 1 082 000 euros (2006 : 812 000 euros).

6. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Le produit d'impôt de 399 000 euros sur l'exercice 2007 correspond à la comptabilisation d'impôts différés actifs relatifs à la filiale norvégienne du Groupe. Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le résultat comptable avant impôt multiplié par le taux d'impôt applicable en France soit 33,33% (2006 : 33,33%) pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006 est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Résultat avant impôt.....	(1 071)	(6 248)
Produit / (charge) au taux d'impôt en vigueur en France	357	2 082
Incidence des pertes reportables.....	42	(1 655)
Produit d'impôt.....	399	427

La situation fiscale latente au 31 décembre 2007 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de :

- 121 500 000 euros en France reportables indéfiniment.
- 11 258 000 euros pour la filiale américaine expirant entre 2014 et 2021.
- 4 097 000 euros pour la filiale norvégienne expirant entre 2012 et 2017.

Au 31 décembre 2007, la Société ne comptabilise en impôts différés actifs que les pertes reportables sur bénéfices fiscaux futurs relatives à sa filiale norvégienne soit 835 000 euros. En raison de son historique de perte, la Société estime que la recouvrabilité des impôts différés actifs générés par les pertes reportables sur les autres entités du Groupe n'est pas jugée probable. Au 31 décembre, les sources d'impôt différé sont les suivantes :



<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Bilan</i>		<i>Compte de résultat</i>	
	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
<i>Passifs d'impôt différé</i>				
Total passifs d'impôt différé	--	--	--	--
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Pertes reportables sur les bénéfices fiscaux futurs – France	40 496	36 474	--	--
Pertes reportables sur les bénéfices fiscaux futurs - Etats-Unis.....	4 606	4 921	--	--
Pertes reportables sur les bénéfices fiscaux futurs – Norvège	1 147	1 028	399	427
Retraites	1	3	--	--
Actifs d'impôt différé	46 250	42 426		
Provisions	(45 415)	(42 007)		
Total valeur nette des actifs d'impôt différé	835	419		
<i>Produit (Charge) d'impôt différé</i>				
Total produit d'impôt différé.....			399	427

7. RESULTATS PAR ACTION

Sont présentés, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	(672)	(5 821)

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action	4 589	4 549
Effet de la dilution :		
Bons de souscription d'actions.....	30	54
Options d'achat d'actions.....	79	89
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action	4 698	4 692

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Terrains.....	30	--
Constructions.....	1 428	625
Agencements et installations.....	65	512
Equipements industriels (1).....	14 051	16 535
Véhicules	25	24
Mobilier et autres équipements de bureau	294	319
Equipements informatiques (1).....	630	1 188
Immobilisations corporelles (2)	16 523	19 203
Amortissements cumulés.....	(4 982)	(6 614)
Provision pour dépréciation (3).....	(2 279)	(3 195)
Valeur nette des immobilisations corporelles	9 262	9 394

(1) dont immobilisations financées par crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Equipements industriels	1 275	2 574
Equipements informatiques.....	--	116
Immobilisations corporelles.....	1 275	2 690
Amortissements cumulés.....	(509)	(720)
Provision pour dépréciation	(192)	(470)
Valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit-bail	574	1 500

(2) La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Solde à l'ouverture	19 203	40 965
Acquisitions.....	1 097	1 511
Cessions.....	(3 544)	(30 821)
Ecart de conversion.....	(233)	(495)
Reclassement d'actifs destinés à être cédés	--	8 043
Solde à la clôture	16 523	19 203

Les principales acquisitions de l'exercice 2007 comprennent le bâtiment destiné à accueillir le nouveau siège social du Groupe (726 000 euros), l'achèvement des travaux d'agencement du site de production d'IntuiSkin (80 000 euros) ainsi que des équipements industriels relatifs à la filiale norvégienne (190 000 euros).

Les cessions sur l'exercice 2007 sont principalement composées d'équipements et d'agencements intégralement amortis ou dépréciés.

Les actifs acquis par contrats de crédit-bail sont donnés en nantissement des dettes de crédit-bail correspondantes. Les constructions, d'une valeur nette comptable de 1 377 000 euros au 31 décembre 2007, servent de droit réel de premier rang en couverture de deux emprunts bancaires du Groupe (Note 19.1). Les équipements industriels sont quant à eux nantis à hauteur de 79 000 euros (2006 : 153 000 euros) en garantie d'emprunts détaillés note 19.1.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 853 000 euros au 31 décembre 2006 (2006 : 786 000 euros).

(3) La variation de la provision pour dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Solde à l'ouverture	3 195	10 203
Reprise de provision suite à la cession / mise au rebut d'actifs.....	(916)	(10 203)
Reclassement de la provision sur actifs destinés à être cédés.....	--	3 195
Solde à la clôture	2 279	3 195

Cette provision pour dépréciation d'actifs est afférente à des équipements et outillages industriels non actuellement utilisés par le Groupe. Ces actifs ont vocation à faire l'objet d'un transfert ultérieur afin d'être utilisés sur le site américain du Groupe ou peuvent être dans certains cas proposés à la vente. En l'attente de la finalisation de ces opérations, ces équipements demeurent valorisés en fonction de valeurs de marché déterminés sur la base de transactions comparables récentes ou de valeur d'utilité. La valeur nette comptable de ces équipements s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Valeur brute des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation	5 593	8 043
Amortissements / Dépréciation	(3 219)	(4 999)
Valeur nette des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation.....	2 374	3 044

9. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Goodwill	9 629	5 587
Logiciels (1).....	447	1 642
Marques et brevets.....	3 885	3 885
Frais de développement immobilisés	1 178	865
Immobilisations incorporelles	15 139	11 979
Amortissements cumulés.....	(2 766)	(3 599)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	12 373	8 380

(1) dont immobilisations financées par crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Logiciels	90	--
Immobilisations incorporelles	90	--
Amortissements cumulés.....	(2)	--
Valeur nette des immobilisations incorporelles financées par crédit-bail	88	--

La variation des actifs incorporels s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Solde à l'ouverture	11 979	11 857
Acquisitions.....	390	385
Variation de périmètre (*).....	3 887	--
Cessions.....	(1 267)	(5)
Ecart de conversion.....	150	(258)
Solde à la clôture	15 139	11 979

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Goodwill</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Marques et brevets</i>	<i>Frais de développement</i>	<i>Total</i>
Coût :					
Au 1 ^{er} janvier 2007.....	5 587	1 642	3 885	865	11 979
Acquisitions.....	--	95	--	--	95
Variation de périmètre (*).....	3 887	--	--	--	3 887
Développements générés en interne.....	--	--	--	295	295
Cessions.....	--	(1 267)	--	--	(1 267)
Ecart de conversion.....	155	(23)	--	18	150
Au 31 décembre 2007.....	9 629	447	3 885	1 178	15 139

(*) Acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A.

Les principaux mouvements de l'exercice 2007 concernent le goodwill relatif à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A. ainsi que les frais de recherche et développement capitalisés relatifs à l'activité Produits standards / Capteurs (240 000 euros) et IntuiSkin (33 000 euros) conformément à la norme IAS 38. Les cessions de l'exercice 2007 sont composées de mise au rebut de logiciels intégralement amortis.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 457 000 euros au 31 décembre 2007 (2006 : 431 000 euros).

10. TEST DE PERTE DE VALEUR DU GOODWILL

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué de la façon suivante à trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et
- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / IntuiSkin.

La valeur recouvrable de ces unités génératrice de trésorerie a été calculée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans. Les taux d'actualisation avant impôt appliqués à ces prévisions sont les suivants :

<i>Taux d'actualisation</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
UGT Produits standards / Avionique et médical	15,00%	13,00%
UGT Produits sur mesure / Recherche et développement corporate	15,00%	13,00%
UGT Produits standards / IntuiSkin	17,50%	17,50%

L'UGT Produits standards / IntuiSkin étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / Recherche et développement corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance moyen à long terme du secteur de 2,00% (2006 : 2,00%).

En ce qui concerne l'appréciation de la valeur d'utilité de ces trois UGT, la direction estime qu'aucun des changements raisonnables possibles dans les hypothèses clés listées ci-dessus, n'aura pour conséquence de porter la valeur comptable de ces unités à un montant significativement supérieur à sa valeur recouvrable.

Les valeurs comptables du goodwill allouées à chaque unité génératrice de trésorerie s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Avionique / Médical</i>		<i>R&D corporate</i>		<i>IntuiSkin</i>		<i>Total</i>	
	<i>Déc. 2007</i>	<i>Déc. 2006</i>	<i>Déc. 2007</i>	<i>Déc. 2006</i>	<i>Déc. 2007</i>	<i>Déc. 2006</i>	<i>Déc. 2007</i>	<i>Déc. 2006</i>
Valeur comptable du goodwill	4 579	4 424	1 022	1 022	4 028	141	9 629	5 587

Aucune dépréciation n'est à comptabiliser au 31 décembre 2007. La variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'UGT Produits standards / Avionique et médical au 31 décembre 2007, soit une augmentation de cette valeur de 155 000 euros, correspond à la variation de l'écart de change afférent à ce goodwill.

11. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent 860 000 euros (2006 : 538 000 euros) de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Titres obligataires	860	538
Actifs financiers disponibles à la vente	860	538

La juste valeur des titres obligataires est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

12. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Les autres actifs financiers non-courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Valeurs mobilières de trésorerie nanties	--	95
Titres de participation.....	313	464
Dépôts et cautionnements.....	17	26
Actifs financiers (Valeur brute)	330	585
Moins : Provision pour dépréciation	(313)	(446)
Autres actifs financiers non-courants.....	17	139

Les valeurs mobilières de trésorerie nanties correspondent à des SICAV monétaires en euros faisant l'objet d'un nantissement de plus de 3 mois au profit des établissements financiers ayant accordé prêt et crédit bail mobilier sur des équipements industriels. Ce montant de SICAV nanties diminue au fur à mesure des remboursements afférents au contrat de prêt et de crédit bail.

Les titres de participation s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Memscap Ltd (*)	--	107
Memscap KK (*)	92	92
Memscap, SAE (*)	221	222
Memscap, GmbH (*).....	--	25
Micro Tech Innovations AS	--	18
Valeur brute des titres de participation	313	464
Moins : Provision pour dépréciation (*)	(313)	(446)
Valeur nette des titres de participation	--	18

(*) L'ensemble de ces titres, relatifs à des entités en cours de liquidation ou mises en sommeil, est intégralement provisionné. La liquidation effective des filiales Memscap Ltd, Inc. et Memscap, GmbH. a été réalisée sur l'exercice 2007.

13. STOCKS

Les stocks de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Matières premières	1 734	952
Encours	492	649
Produits finis.....	1 226	781
Sous-total	3 452	2 382
Moins : Provision pour dépréciation	(120)	(98)
Valeur nette des stocks et encours.....	3 332	2 284

14. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS COURANTS

Les créances clients de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Créances clients.....	6 367	4 794
Moins : Provision pour dépréciation	(364)	(13)
Valeur nette des créances clients.....	6 003	4 781

Les créances clients ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 90 jours.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Dépréciées individuellement</i>	<i>Dépréciées collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1 ^{er} janvier 2006.....	--	13	13
Dotations de l'année.....	--	--	--
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables).....	--	--	--
Ecart de conversion.....	--	--	--
Au 31 décembre 2006.....	--	13	13
Dotations de l'année.....	356	--	356
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables).....	--	--	--
Ecart de conversion.....	(5)	--	(5)
Au 31 décembre 2007.....	351	13	364

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Total</i>	<i>Non échues et non dépréciées</i>	<i>< 30 jours</i>	<i>30-60 jours</i>	<i>60-90 jours</i>	<i>90-120 jours</i>	<i>> 120 jours</i>
2007.....	6 003	4 911	365	345	11	2	369
2006.....	4 781	3 223	285	135	244	26	868

Les autres débiteurs courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Créances fiscales.....	178	484
Crédits d'impôt recherche.....	688	532
Autres créances.....	8	453
Total des autres débiteurs courants.....	874	1 469

15. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
SICAV / FCP monétaires.....	--	412
Total des actifs financiers courants.....	--	412

Au 31 décembre 2006, les actifs financiers courants sont composés de SICAV / FCP monétaires en euros dont la sensibilité est comprise entre -3,5 et 5. Ces placements de trésorerie court terme présentent un horizon de placement recommandé de 9 à 12 mois.

16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société comprennent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Comptes bancaires et caisses.....	1 980	1 996
Dépôts à court terme.....	3 865	7 413
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	5 845	9 409

Les dépôts à court terme sont composés de parts de SICAV / FCP monétaires et de comptes à terme en euros dont la période de dépôt est comprise entre un jour et trois mois selon les besoins immédiats du Groupe en trésorerie. Il n'existe aucune restriction relative à la disponibilité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2007.

Les SICAV / FCP monétaires ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7.

Au 31 décembre 2007, le Groupe disposait de lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de 2 335 000 euros (2006 : 268 000 euros) pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

17. CAPITAL EMIS ET RESERVES

17.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2007, le montant du capital social s'élève à 9 422 296,85 euros correspondant à 4 711 148 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros.....	4 711	4 554

Au cours de l'exercice 2007, le capital social a été augmenté de 314 000 euros par la création de 156 912 actions.

<i>Actions ordinaires émises et entièrement libérées</i>	<i>Nombre d'actions Milliers</i>	<i>Capital social €000</i>	<i>Primes d'émission €000</i>
Au 1 ^{er} janvier 2007.....	4 554	9 108	39 912
Emises le 19 janvier 2007 en contrepartie de l'exercice de BSA A et F	1	2	--
Emises le 28 février 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions.....	6	11	82
Emises le 24 avril 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions et de BSA A	24	49	5
Emises le 21 juin 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions	2	4	21
Affectation du report à nouveau déficitaire le 21 juin 2007.....	--	--	(5 647)
Emises le 19 octobre 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions	3	6	32
Emises le 19 novembre 2007 en contrepartie de l'acquisition des titres de la société Laboratoires La Licorne, S.A.....	121	242	1 418
Au 31 décembre 2007	4 711	9 422	35 823

17.2 Actions propres

	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i>	2	5
Valeur brute – <i>€000</i>	28	112
Plus-value (Moins-value) latente – <i>€000</i>	3	--

Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres. Les plus ou moins-values de cessions sur la période sont de même comptabilisées en capitaux propres.

17.3 Réserves consolidées et écarts de conversion

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Écarts de conversion</i>	<i>Total</i>
<i>Actions ordinaires émises et entièrement libérées</i>			
Au 1 ^{er} janvier 2007.....	(17 474)	(1 227)	(18 701)
Affectation du report à nouveau déficitaire le 21 juin 2007.....	5 647	--	5 647
Incidence des paiements en actions (Note 18.4).....	223	--	223
Exercice de BSA A et F.....	(3)	--	(3)
Variation des écarts de conversion	--	(233)	(233)
Résultat net de la période.....	(672)	--	(672)
Au 31 décembre 2007	(12 279)	(1 460)	(13 739)

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères.

18. CAPITAL POTENTIEL

18.1 Bons de souscription d'actions (BSA)

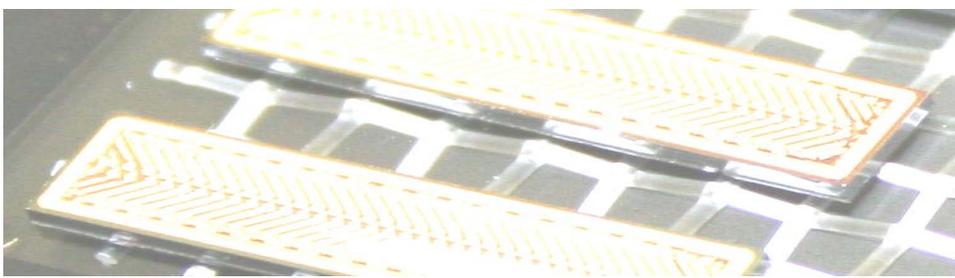
	BSA A (1)	BSA F (2)
Date d'assemblée	6 oct. 2003	27 juin 2005
Nombre total de bons émis	6 872 177	17 970 981
Nombre d'actions correspondant	42 951	112 318
Date de départ d'exercice des bons	7 oct. 2003	12 déc. 2005
Date d'expiration des bons	6 oct. 2008	12 déc. 2008
Prix de souscriptions par action	2,00 €	16,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2007	40 124	126
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2007	5	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 sur des bons précédemment consentis et non encore exercés	2 822	112 192

- (1) L'émission des 6 872 177 BSA A résulte du détachement afférent aux ABSA A émises en date du 6 octobre 2003. Cette émission est réservée à certains actionnaires des sociétés GalayOr et Memscap.
- (2) En décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 17 970 981 actions à bon de souscription d'actions F (ABSA F). A chaque ABSA F est rattaché un bon de souscription d'actions F. Un nombre de 160 BSA F permet de souscrire une action nouvelle Memscap au prix unitaire de 16,00 euros.

18.2 Options de souscription d'actions

	Plan 2	Plan 4	Plan 5	Plan 6
Date d'assemblée	7 mars 2000	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002
Date du conseil d'administration	20 oct. 2000	15 oct. 2001	14 juin 2002	14 fév. 2003
Nombre total d'options attribuées	7 448	910 000	226 500	780 100
Nombre total d'actions correspondant	37 240	22 750	5 662	19 502
- Dont mandataires sociaux	--	--	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	28 420	15 500	4 025	15 125
Date de départ d'exercice des options	28 fév. 2002	(1)	(2)	(3)
Date d'expiration des options	20 oct. 2008	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011
Prix de souscription par action	36,48 €	49,20 €	49,20 €	18,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2007	20	--	--	3 544
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2007	35 820	21 500	3 187	10 302
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 400	1 250	2 475	5 656

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12^{ème} par trimestre.



	Plan 8	Plan 10	Plan 11	Plan 12
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	5 fév. 2004	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005
Nombre total d'options attribuées	1 700 000	613 000	568 500	23 500
Nombre total d'actions correspondant	42 500	15 325	14 212	587
- Dont mandataires sociaux	15 000	2 500	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	42 500	7 125	14 175	587
Date de départ d'exercice des options	(4)	(5)	(6)	(7)
Date d'expiration des options	1er janv. 2012	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013
Prix de souscriptions par action	14,40 €	11,20 €	12,40 €	10,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2007	2 500	475	3 001	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2007	22 500	2 943	163	63
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	17 500	11 907	11 048	524

- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2005.
- (5) Sur les 613 000 options :
- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
 - Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 13	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 318 500	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	32 962	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	25 000	46 250	--	--	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 962	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(8)	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin. 2015
Prix de souscriptions par action	10,40 €	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2007	--	--	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2007	7 162	--	125	4 552	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	25 800	46 250	7 875	85 678	116 625

- (8) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (9) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1^{er} janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (10) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

18.3 Synthèse des BSA, BSPCE et options de souscription d'actions

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>Options de souscription</i>		<i>Total</i>
	<i>BSA</i>	<i>d'actions</i>	
Solde au 31 décembre 2005	218 755	151 480	370 235
Attribuées	--	91 480	91 480
Exercées	(3 990)	--	(3 990)
Annulées.....	(75 760)	(11 683)	(87 443)
Solde au 31 décembre 2006	139 005	231 277	370 282
Attribuées	--	116 625	116 625
Exercées	(23 989)	(10 770)	(34 759)
Annulées.....	(2)	(3 144)	(3 146)
Solde au 31 décembre 2007	115 014	333 988	449 002

La dilution potentielle s'établit à 8,70% du capital au 31 décembre 2007 (2006 : 7,52%).

18.4 Plans d'attribution d'actions aux salariés et administrateurs du Groupe

La juste valeur des options d'actions attribuées aux salariés et administrateurs du Groupe est estimée à la date d'attribution selon le modèle Black & Scholes. Le tableau suivant donne la liste des données entrées pour faire fonctionner le modèle utilisé.

	<i>31 décembre</i> <i>2007</i>	<i>31 décembre</i> <i>2006</i>
Rendement des dividendes	0,00%	0,00%
Volatilité prévue	30,00%	30,00%
Taux d'intérêt sans risque	4,68%	3,49%
Durée de vie attendue des options (en années)	4 / 5 ans	4 / 5 ans
Prix d'exercice moyen pondéré (en euros).....	16,17 €	14,05 €

La durée de vie attendue des options est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement révélatrice du rythme futur d'exercice. La volatilité attendue est fondée sur l'hypothèse que la volatilité historique donne une indication des tendances futures, ce qui peut ne pas se révéler en réalité.

La charge au titre des services reçus relative aux transactions dont le paiement est réglé par remise d'instruments de capitaux propres est de 223 000 euros pour l'exercice 2007 (151 000 euros pour l'exercice 2006).

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscriptions d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercices (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>2007</i>		<i>2006</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>
En circulation au 1 ^{er} janvier	231 277	14,05 €	151 480	14,06 €
Attribuées sur l'exercice.....	116 625	20,39 €	91 480	14,40 €
Exercées sur l'exercice.....	(10 770)	14,89 €	--	--
Déchues sur l'exercice	(3 144)	20,77 €	(11 683)	16,85 €
Expirées sur l'exercice	--	--	--	--
En circulation au 31 décembre	333 988	16,17 €	231 277	14,05 €
Exercables au 31 décembre	120 014	14,24 €	53 273	16,75 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2007 est de 6,16 années (2006 : 6,37 années).

19. EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET

19.1 Détail des emprunts et prêts portant intérêt

	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Echéance	31 déc. 2007 €000	31 déc. 2006 €000
Courant					
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels	Taux fixe 6,00%	Euro	--	--	357
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels	Taux fixes 4,10 / 6,00%	NOK	12/2008	38	52
Engagements sur contrats de location-financement – Logiciels	Taux fixe 5,00%	NOK	12/2008	4	--
Emprunts bancaires (400 000 €) (1)	Taux fixes 3,90 / 5,85%	Euro	12/2008	89	85
Emprunts bancaires (627 000 €) (2)	Taux fixes 4,40 / 4,85%	Euro	12/2008	31	25
Emprunts bancaires (636 000 €) (2)	Taux fixes 4,50 / 5,11%	Euro	12/2008	31	--
Emprunt bancaire (3 139 000 NOK) (3)	Taux fixe 4,10%	NOK	12/2008	79	77
Découvert bancaire (4)	Taux var. 4,00%	NOK	12/2008	1 443	786
				<u>1 715</u>	<u>1 382</u>
Non-courant					
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels	Taux fixes 4,10 / 6,65%	NOK	2008-2012	135	111
Engagements sur contrats de location-financement – Logiciels	Taux fixes 6,00%	NOK	2012	101	--
Emprunts bancaires (400 000 €) (1)	Taux fixes 3,90 / 5,85%	Euro	2010-2011	186	275
Emprunts bancaires (627 000 €) (2)	Taux fixes 4,40 / 4,85%	Euro	2021-2022	567	599
Emprunts bancaires (636 000 €) (2)	Taux fixes 4,50 / 5,11%	Euro	2022	586	--
Emprunt bancaire (3 139 000 NOK) (3)	Taux fixe 7,00%	NOK	2008	--	76
				<u>1 575</u>	<u>1 061</u>

(1) Ces emprunts sont garantis par nantissement d'actions et du fonds de commerce de la société IntuiSkin, S.A.S.

(2) Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés à hauteur du capital restant dû.

(3) Cet emprunt est garanti par nantissement d'équipements industriels à hauteur du capital restant dû.

(4) Ce découvert bancaire est garanti par nantissement de créances clients à hauteur de la ligne de crédit utilisée.

Les emprunts restant dus au 31 décembre 2007 ne sont pas soumis au respect de covenants financiers.

19.2 Echéanciers de remboursement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007			Total	31 déc. 2006
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans		
Emprunts bancaires	230	464	875	1 569	1 137
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	42	236	--	278	520
Découverts bancaires	1 443	--	--	1 443	786
Emprunts portant intérêt	<u>1 715</u>	<u>700</u>	<u>875</u>	<u>3 290</u>	<u>2 443</u>

20. RETRAITES

Le Groupe dispose de deux régimes de retraites à prestations définies. Le premier régime concerne l'ensemble des entités françaises et correspond au versement aux salariés des indemnités légales de départ à la retraite. Ce régime ne fait pas l'objet de contributions versées à un fonds administré. Le second régime couvre les engagements du Groupe relatifs aux pensions versées à l'ensemble des salariés de la filiale norvégienne. Ce régime fait l'objet de contributions versées à un fonds spécifique administré.

Charge nette comptabilisée

<i>(en milliers d'euros)</i>	France		Norvège		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Coût des services rendus au cours de la période.....	(1)	(1)	(166)	(120)	(167)	(121)
Coût financier.....	--	--	(78)	(40)	(78)	(40)
Rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	58	46	58	46
Gain / (perte) actuariel(le) net(te) comptabilisé(e) au cours de la période.....	(1)	1	(24)	(25)	(25)	(24)
Charge nette comptabilisée.....	(2)	--	(210)	(139)	(212)	(139)

Il n'existe pas de coût de services passés non comptabilisé.

Actif / Passif (enregistré au bilan)

<i>(en milliers d'euros)</i>	France		Norvège		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation.....	(3)	(10)	(1 794)	(1 077)	(1 797)	(1 087)
Juste valeur des actifs du régime.....	--	--	1 144	899	1 144	899
Pertes / (gains) actuariels non comptabilisés.....	(3)	(10)	(650)	(178)	(653)	(188)
Actif / (passif) enregistré au bilan.....	(3)	(10)	(75)	(178)	(78)	(188)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Norvège	Total
Obligation au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier 2006.....	(10)	(927)	(937)
Coût financier.....	--	(40)	(40)
Coût des services rendus sur la période.....	(1)	(120)	(121)
Prestations servies.....	--	20	20
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s.....	1	(39)	(38)
Différence de change.....	--	29	29
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2006.....	(10)	(1 077)	(1 087)
Coût financier.....	--	(65)	(65)
Coût des services rendus sur la période.....	(1)	(163)	(164)
Prestations servies.....	9	21	30
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s.....	(1)	(461)	(462)
Différence de change.....	--	(49)	(49)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2007.....	(3)	(1 794)	(1 797)

Les variations de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Norvège	Total
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier 2006.....	--	801	801
Rendement attendu.....	--	46	46
Cotisations de l'employeur.....	--	83	83
Prestations servies.....	--	(20)	(20)
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s.....	--	14	14
Différence de change.....	--	(25)	(25)
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2006.....	--	899	899
Rendement attendu.....	--	58	58
Cotisations de l'employeur.....	--	278	278
Prestations servies.....	--	(21)	(21)
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s.....	--	(104)	(104)
Différence de change.....	--	34	34
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2007.....	--	1 144	1 144

Le taux de retour total attendu sur actifs est calculé en se basant sur les prix du marché courant.

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations au titre des régimes de retraites au 31 décembre 2007 et 2006 sont les suivantes :

	France		Norvège	
	2007	2006	2007	2006
Taux d'actualisation.....	4,19%	4,09%	4,70%	4,50%
Taux de rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	5,75%	5,40%
Augmentations futures des salaires.....	3,00%	3,00%	4,50%	4,50%
Augmentations futures des retraites.....	--	--	2,00%	1,60%

La direction estime que les changements raisonnables et possibles dans les hypothèses listées ci-dessus n'auraient pas pour conséquence une variation significative des provisions et des charges afférentes comptabilisées au titre de l'exercice 2007.

21. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde 31 déc. 2006	Dotations de l'exercice	Var. de périmètre	Reprises de l'exercice		Ecart de conversion	Solde 31 déc. 2007
				Provisions utilisées	Provisions non utilisées		
Non-courant							
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagement retraite (Note 20).....	188	--	1	(113)	--	2	78
Sous-total	188	--	1	(113)	--	2	78
Courant							
Autres provisions pour risques et charges (1).....	52	--	459	(35)	--	--	476
Sous-total	52	--	459	(35)	--	--	476
Total des provisions.....	240	--	460	(148)	--	2	554

- (1) Les autres provisions pour risques et charges au 31 décembre 2007 comprennent principalement les risques afférents à des procédures de litiges relatives à d'anciens salariés.

22. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS

Les dettes fournisseurs ainsi que les autres créditeurs courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Fournisseurs	1 980	2 699
Dettes fiscales et sociales	1 127	952
Avances sur commandes en cours	643	511
Autres dettes	334	109
Total des fournisseurs et autres créditeurs courants	4 084	4 271

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 60 jours.

23. AUTRES PASSIFS NON-COURANTS ET COURANTS

Les autres passifs courants et non-courants sont composés d'avances conditionnées accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés.

24. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

24.1 Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Amortissements des immobilisations corporelles	853	786
Amortissements des immobilisations incorporelles	457	431
Autres provisions	(148)	(342)
Total des amortissements et provisions	1 162	875

24.2 Annulation des plus ou moins values de cession d'actifs

Les moins-values de cession sur l'exercice 2007 sont principalement composées de pertes sur cession d'équipements industriels.

24.3 Autres éléments non monétaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Imposition différée	(399)	(427)
Crédits d'impôt recherche	(153)	(166)
Paievements en actions	223	151
Autres	--	--
Total des autres éléments non monétaires	(329)	(442)

24.4 Décomposition de la trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Trésorerie active	5 845	9 409
Trésorerie passive	(1 443)	(786)
Total trésorerie nette	4 402	8 623

25. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

25.1 Engagements et obligations contractuelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Cautions de contre-garantie sur marchés	--	--
Créances cédées non-échues (bordereaux Dailly).....	--	--
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	3 012	1 923
Autres engagements donnés	--	--
Total	3 012	1 923

Les nantissements sont relatifs aux emprunts et découverts bancaires du Groupe, hors engagements de location-financement. Ces nantissements portent sur du matériel industriel, un ensemble immobilier ainsi que sur des créances clients et un fonds de commerce (Note 19.1).

Les obligations contractuelles à long terme sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>			<i>Total</i>	<i>31 déc. 2006</i>
	<i>A moins d'1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>		
Obligations contractuelles figurant au bilan					
Dettes à long terme	230	464	875	1 569	1 137
Obligations en matière de location-financement	42	236	--	278	520
Avances conditionnées	92	196	--	288	275
Sous-total	364	896	875	2 135	1 932
Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan					
Contrats de location simple	356	15	--	371	210
Obligations d'achat irrévocables	--	--	--	--	--
Autres obligations à long terme	--	--	--	--	--
Sous-total	356	15	--	371	210
Total	720	911	875	2 506	2 142

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2007.

25.2 Litiges

Dans le cadre de son activité ordinaire, la Société peut se trouver face à diverses procédures et réclamations. Au 31 décembre 2007, Memscap et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges relatifs à d'anciens salariés. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

26. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A.

Le personnel dirigeant inclut le président ainsi que la direction générale de la Société de même que les responsables des divisions du Groupe. Le montant des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit 7 personnes en 2007 (2006 : 7 personnes) est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Avantages à court terme	738	730
Avantages postérieurs à l'emploi	--	--
Autres avantages à long terme	--	--
Indemnités de fin de contrat de travail	--	--
Paievements en actions	128	91
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	866	821

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 5 personnes en 2007 (2006 : 5 personnes) bénéficient d'attribution d'options de souscription d'actions dont la charge enregistrée en compte de résultat sur l'exercice 2007 s'établit à 40 000 euros (2006 : 23 000 euros) ainsi que du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 11 000 euros (2006 : 4 000 euros).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Remboursement de frais de déplacement	11	4
Paievements en actions	40	23
Total des rémunérations payées aux administrateurs	51	27

27. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location-financement, de dettes fournisseurs et d'avances conditionnées accordées par des agences publiques. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie, des placements en titres obligataires et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités. Le Groupe n'a contracté aucun instrument dérivé en 2007 et 2006.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

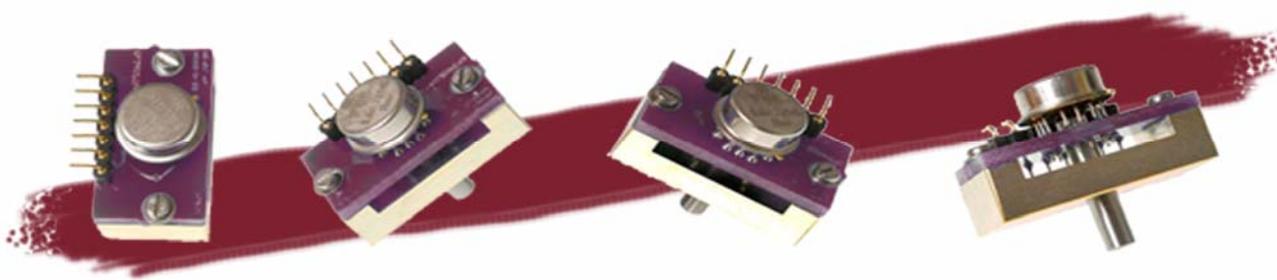
27.1 Risque de taux d'intérêt

L'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe (Note 19.1). Seul le découvert bancaire court terme est à taux variable. La trésorerie de la Société est principalement placée en comptes à terme court terme en euros ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euros. Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de même des titres obligataires pour un montant de 860 000 euros au 31 décembre 2007 (2006 : 538 000 euros).

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 31 décembre 2007 et 2006 est le suivant :

31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières	(1 807)	(896)	(875)
Actifs financiers (*)	5 845	877	--
Position nette avant gestion	4 038	(19)	(875)
Hors bilan	--	--	--
Position nette après gestion	4 038	(19)	(875)
31 décembre 2006 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières	(1 465)	(789)	(464)
Actifs financiers (*)	9 942	538	--
Position nette avant gestion	8 477	(251)	(464)
Hors bilan	--	--	--
Position nette après gestion	8 477	(251)	(464)

(*) Hors titres de participations.



Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

	<i>Augmentation en points de base</i>	<i>(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)</i>	<i>(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)</i>	<i>Ratio de Sensibilité (1) / (2)</i>
2007	+ 100	53	64	0,83
2006	+ 100	97	(144)	-0,67

27.2 Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change US\$ / Euros et NOK / Euros. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Environ 61% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain et 32% en euro, 35% du total des charges opérationnelles du Groupe étant engagées en dollar américain et 65% en euro.

Au 31 décembre 2007 et 2006, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>		<i>31 décembre 2006</i>	
	<i>Dollar américain</i>	<i>Couronne norvégienne</i>	<i>Dollar américain</i>	<i>Couronne norvégienne</i>
Actifs.....	3 399	1 153	2 453	752
Passifs	(683)	(1 430)	(1 233)	(1 140)
Position nette avant gestion.....	2 716	(277)	1 220	(388)
Hors bilan.....	--	--	--	--
Position nette après gestion.....	2 716	(277)	1 220	(388)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise.....	(27)	3	(12)	4

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Ce risque devise n'a pas fait l'objet de mise en place de couvertures de change en 2007 et 2006. Le montant net des pertes de change pour l'exercice 2007 s'établit à 216 000 euros (2006 : 69 000 euros).

Les taux de conversion utilisés, conformément à la note 2.4.1, ont pour contre-valeur en euros :

<i>Devises</i>	<i>Taux moyens Exercice 2007</i>	<i>Taux moyens Exercice 2006</i>	<i>Taux au 31 décembre 2007</i>	<i>Taux au 31 décembre 2006</i>
Dollar US	0,72977	0,79625	0,67930	0,75930
Couronne norvégienne	0,12473	0,12428	0,12570	0,12139

27.3 Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2007, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients (Note 14), s'établit à 364 000 euros (2006 : 13 000 euros).

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

27.4 Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 6,7 millions d'euros (2006 : 10,4 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 2,3 millions d'euros (2006 : 0,3 million d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et actifs financiers (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2007 et 2006.

31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières	(1 807)	(896)	(875)
Actifs financiers.....	5 845	877	--
Position nette avant gestion.....	4 038	(19)	(875)
Hors bilan.....	(356)	(15)	--
Position nette après gestion	3 682	(34)	(875)

31 décembre 2006 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières	(1 465)	(789)	(464)
Actifs financiers.....	9 942	556	--
Position nette avant gestion.....	8 477	(233)	(464)
Hors bilan.....	(152)	(58)	--
Position nette après gestion	8 325	(291)	(464)

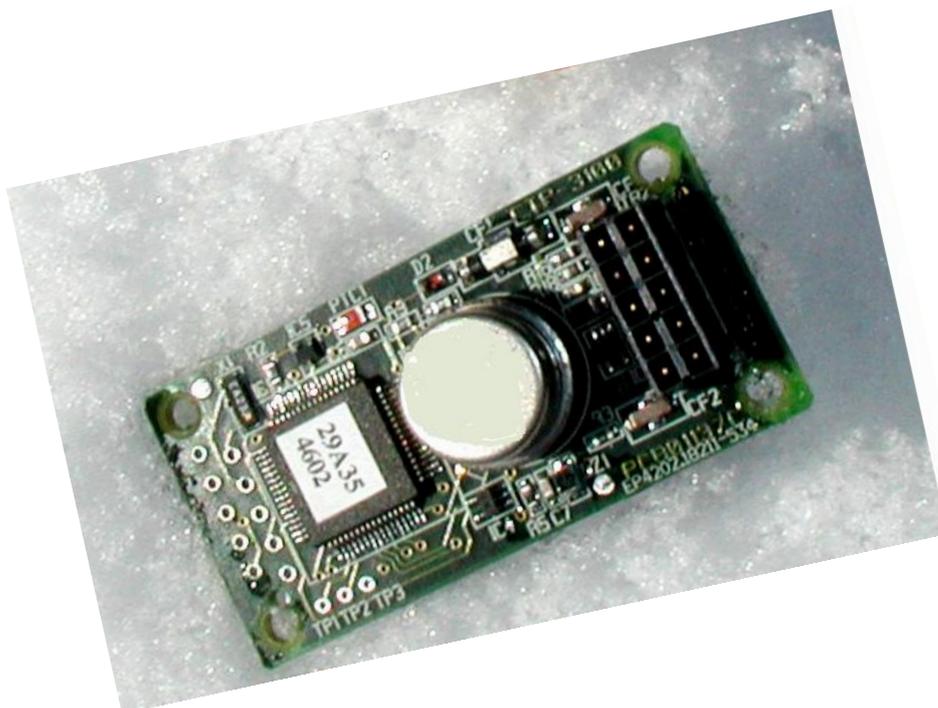
27.5 Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Trésorerie active et placements afférents	6 705	10 454
Autres dépôts	17	26
Moins : Prêts et emprunts portant intérêts.....	(3 290)	(2 443)
Autres passifs financiers.....	(288)	(275)
Trésorerie nette.....	3 144	7 762
Capitaux propres.....	31 445	30 207
Ratio trésorerie nette / capitaux propres.....	10%	26%

27.6 Instruments financiers

Les seuls instruments financiers dont la valeur comptable peut être différente de la juste valeur sont les emprunts bancaires à taux fixe (Note 19.1). Au 31 décembre 2007, il n'existe aucune différence significative entre la valeur nette comptable de ces emprunts et leur juste valeur.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Memscap relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition positifs figurent au bilan pour une valeur nette de K€9.629. Les notes 2.3, 2.4.5 et 10 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs incorporels. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 9 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

20.3.2 Comptes sociaux de la société MEMSCAP, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007	Page
Bilans au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.....	95
Comptes de résultat annuels au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006	96
Notes annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2007.....	97
Tableau des filiales et participations.....	109
Variations des capitaux propres	110
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	111
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2007.....	112
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2007.....	113



BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2007

	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
		€000	€000
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4.1	1 044	1 268
Immobilisations corporelles	4.2	4 719	3 238
Immobilisations financières	4.3	43 645	21 940
		49 408	26 446
Actif circulant			
Stocks et en cours		--	--
Avances et acomptes versés sur commandes		--	--
Clients et comptes rattachés	4.4	1 723	1 121
Autres créances	4.4	971	20 342
Valeurs mobilières de placement		3 892	7 769
Disponibilités		465	550
		7 051	29 782
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avance	4.5	30	114
Ecarts de conversion actif	4.13	5 756	4 359
		5 786	4 473
		62 245	60 701
Passif			
Capitaux propres			
Capital		9 422	9 108
Primes		41 441	44 930
Réserves		82	86
Report à nouveau		--	--
Résultat de l'exercice		(1 300)	(5 647)
	4.8	49 645	48 477
Avances conditionnées	4.10	288	275
Provisions pour risques et charges	4.11	5 758	4 729
Dettes			
Dettes financières	4.12	1 366	809
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		352	327
Dettes d'exploitation	4.4	695	991
Autres dettes et comptes rattachés	4.4	2 967	4 065
		5 380	6 192
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance	4.5	3	105
Ecarts de conversion passif	4.13	1 171	923
		1 174	1 028
		62 245	60 701

COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2007

	Notes	2007	2006
		€000	€000
Chiffre d'affaires net	4.14	1 995	2 316
Autres produits d'exploitation	4.15	957	1 644
Charges d'exploitation		(4 301)	(6 551)
Résultat d'exploitation		(1 349)	(2 591)
Produits financiers		5 541	3 756
Charges financières		(6 871)	(4 557)
Résultat financier	4.16	(1 330)	(801)
Produits exceptionnels		5 735	32 330
Charges exceptionnelles		(4 413)	(34 650)
Résultat exceptionnel	4.17	1 322	(2 320)
Impôt sociétés	4.18	57	65
Résultat net		(1 300)	(5 647)



NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

MEMSCAP, S.A. (la "Société" ou "MEMSCAP") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997.

Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- **Les produits sur mesure**, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- **Les produits standards**, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- **Le pôle technologies de la peau, organisé autour de sa filiale, IntuiSkin**, qui dispose d'une gamme complète pour tous les professionnels de la peau, du soin et de la beauté, en offrant à chacun des produits et développements technologiques adaptés à leurs besoins et ceux de leurs patients. Ce pôle a été renforcé par l'acquisition en novembre 2007 de la société Laboratoires La Licorne, spécialisée dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A.

La Société a procédé en date du 19 novembre 2007, à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, S.A. Créés en 2001, les Laboratoires La Licorne, basés à Grenoble (France), sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau. Cette acquisition de 100% des titres et des droits de vote des Laboratoires La Licorne, d'un montant de 2,3 millions d'euros rémunéré par une émission de 121 053 actions nouvelles, vient renforcer le pôle technologique de la peau de la Société organisé autour de sa filiale IntuiSkin.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux dispositions de la législation française dans le respect des principes comptables de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de prudence en vue de leur régularité et sincérité pour l'obtention d'une image fidèle de la Société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2005.

Les principales méthodes sont les suivantes :

3.1 Résumé des jugements et estimations significatifs

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, concernent l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées. La Société vérifie la nécessité de déprécier les titres de participation et les créances rattachées au moins une fois par an et selon les indices de perte de valeur. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles les titres de participations et créances rattachées sont alloués. La détermination de la valeur d'usage requiert que la Société fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences de logiciels ainsi que de brevets et marques qui figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées suivantes :

Licences de logiciels	1 à 2 ans
Brevets et marques	10 ans

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif.

Bâtiments usines.....	20 ans
Bâtiments bureaux.....	25 à 30 ans
Agencements des constructions.....	5 à 20 ans
Matériel et outillage.....	4 à 15 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériel de bureau et informatique.....	2 à 3 ans
Mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées essentiellement des :

- Titres des filiales et participations, comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ainsi que des créances rattachées à ces participations. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et autres titres ou créances immobilisés est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.
- SICAV et FCP nantis à plus de trois mois ainsi que des titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie.
- Dépôts et cautionnements.

3.5 Dépréciation d'actifs

La Société apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

3.6 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de risque sur leur solvabilité.

3.7 Opérations en devises

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la clôture, sauf lorsqu'elles sont couvertes par une opération à terme. Dans ce cas, elles sont valorisées au cours de couverture. Les pertes et gains de change latents sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3.8 Valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement à court terme, les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières sont constituées principalement de SICAV / FCP de trésorerie et de comptes à terme en euros. Les valeurs d'acquisition des SICAV / FCP sont proches des valeurs de marché. Les SICAV nanties à plus de trois mois sont présentées en immobilisations financières.

3.9 Actions propres

Les titres Memscap, S.A. détenus par elle-même ont pour vocation la régularisation du cours de bourse de la Société et sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour ramener si nécessaire la valeur historique en valeur de marché en fonction du cours de bourse au 31 décembre.

3.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de ventes de produits, de ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Le chiffre d'affaires sur les prestations de recherche et développement ainsi que les contrats afférents, conclus avec les agences publiques, est reconnu selon la méthode de l'avancement.

3.11 Indemnité de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société cotise à des régimes de retraite au bénéfice de son personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La Société n'a pas d'autre engagement à ce titre.

La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Concessions, brevets et droits similaires.....	2 215	3 450
Immobilisations incorporelles.....	2 215	3 450
Amortissements cumulés.....	(1 171)	(2 182)
Valeur nette des immobilisations incorporelles.....	1 044	1 268



La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Solde à l'ouverture	3 450	3 440
Acquisitions	--	15
Cessions	(1 235)	(5)
Solde à la clôture	2 215	3 450

Les cessions de l'exercice 2007 sont composées de mises au rebut de logiciels intégralement amortis.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 224 000 euros au 31 décembre 2007 (2006 : 224 000 euros).

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Terrains	30	--
Constructions	1 400	625
Equipements industriels	6 616	7 036
Mobilier, matériels informatiques et autres équipements de bureau	410	856
Immobilisations corporelles	8 456	8 517
Amortissements cumulés	(1 651)	(2 229)
Provision pour dépréciation	(2 086)	(3 050)
Valeur nette des immobilisations corporelles	4 719	3 238

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Solde à l'ouverture	8 517	28 524
Acquisitions	1 394	947
Cessions	(1 455)	(20 954)
Solde à la clôture	8 456	8 517

Les acquisitions de l'exercice comprennent principalement le nouveau siège social de la Société (726 000 euros) ainsi que des équipements industriels destinés aux activités de recherche et développement. Les cessions sur l'exercice 2007 sont principalement composées de mises au rebut d'équipements intégralement amortis ou dépréciés.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 146 000 euros au 31 décembre 2007 (2006 : 66 000 euros). Suite aux mises au rebut et cessions de matériel industriel sur l'exercice, la reprise de provision pour dépréciation d'actifs s'établit à 964 000 euros au titre de l'exercice 2007 (2006 : 7 068 000 euros).

4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Valeurs mobilières de trésorerie nanties	--	95
Titres de participation	23 919	21 752
Créances rattachées à des participations	19 174	--
Autres titres	878	538
Dépôts et cautionnements	5	1
Immobilisations financières	43 976	22 386
Moins : Provision pour dépréciation	(331)	(446)
Valeur nette des immobilisations financières	43 645	21 940

Les valeurs mobilières de trésorerie nanties correspondent à des SICAV monétaires en euros faisant l'objet d'un nantissement de plus de 3 mois au profit des établissements financiers ayant accordé un crédit bail mobilier sur des équipements industriels. Ce montant de SICAV nanties diminue au fur à mesure des remboursements afférents au contrat de prêt et de crédit bail.

Suite à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne S.A. en novembre 2007 (Cf. note 2), le montant des titres de participation progresse de 2 300 000 euros. Consécutivement à la dissolution effective des sociétés Memscap GmbH et Memscap Ltd sur l'exercice 2007, les titres de participation afférents d'une valeur brute de 132 000 euros, entièrement dépréciés, ont fait l'objet d'une annulation d'actifs.

Les créances rattachées aux participations Memscap Inc. et Memscap AS, considérées au 31 décembre 2007 comme un prolongement de l'investissement de la Société dans ses filiales, ont fait l'objet d'un classement en créances immobilisées pour un montant de 19 174 000 euros.

Les autres titres comprennent 878 000 euros de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie.

Les provisions pour dépréciation sont essentiellement composées de dépréciations relatives à des participations de la Société mises en sommeil ou en cours de liquidation.

4.4 Créances et dettes d'exploitation

La ventilation des créances et dettes d'exploitation par nature et par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2006
Créances clients.....	1 723	1 723	--	--	1 121
Etat et autres collectivités.....	511	342	169	--	603
Groupes et associés.....	455	455	--	--	19 297
Débiteurs divers.....	5	5	--	--	442
Total clients et autres créances.....	2 694	2 525	169	--	21 463

Les créances afférentes aux filiales Memscap Inc. et Memscap AS ont été classées au 31 décembre 2007 en créances rattachées aux titres de participation (Cf. note 4.3).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2006
Dettes fournisseurs.....	315	315	--	--	602
Dettes sociales.....	295	295	--	--	307
Dettes fiscales.....	85	85	--	--	82
Groupes et associés.....	2 957	--	2 957	--	3 753
Débiteurs divers.....	10	10	--	--	312
Total fournisseurs et autres dettes.....	3 662	705	2 957	--	5 056

4.5 Charges et produits imputables à un autre exercice

Les charges constatées d'avance s'établissent à 30 000 euros au 31 décembre 2007 (2006 : 114 000 euros) et sont principalement inhérentes à des charges d'honoraires et d'assurance.

Les produits constatés d'avance s'établissent à 3 000 euros au 31 décembre 2007 (2006 : 105 000 euros). Ils concernent des prestations clients facturées qui seront exécutées sur l'exercice 2008.

4.6 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Intérêts courus à payer.....	5	2
Dettes fournisseurs.....	82	60
Dettes fiscales et sociales.....	149	156
Autres dettes.....	10	27
Charges à payer.....	246	245

<i>Produits à recevoir (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Créances clients.....	1 029	978
Autres créances.....	86	80
Intérêts courus à recevoir	16	44
Produits à recevoir.....	1 131	1 102

4.7 Actions propres

Le suivi du nombre d'actions détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité est le suivant :

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2006</i>	<i>Achats</i>	<i>Ventes</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Nombre d'actions propres.....	5	99	102	2

	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i>	2	5
Valeur brute – <i>€000</i>	28	112
Plus-value (Moins-value) latente – <i>€000</i>	3	--

4.8 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2007, le montant du capital social s'élève à 9 422 296,85 euros correspondant à 4 711 148 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros.....	4 711	4 554

Au cours de l'exercice 2007, le capital social a été augmenté de 314 000 euros par la création de 156 912 actions.

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission (*)</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 ^{er} janvier 2007.....	4 554	9 108	44 930
Emises le 19 janvier 2007 en contrepartie de l'exercice de BSA A et F	1	2	--
Emises le 28 février 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions.....	6	11	82
Emises le 24 avril 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions et de BSA A	24	49	5
Emises le 21 juin 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions	2	4	21
Affectation du report à nouveau déficitaire le 21 juin 2007.....	--	--	(5 647)
Emises le 19 octobre 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions	3	6	32
Emises le 19 novembre 2007 en contrepartie de l'acquisition des titres de la société Laboratoires La Licorne, S.A.....	121	242	2 018
Au 31 décembre 2007	4 711	9 422	41 441

(*) *Primes après imputation des frais d'émission.*



4.9 Capital potentiel

4.9.1 Bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA A (1)	BSA F (2)
Date d'assemblée	6 oct. 2003	27 juin 2005
Nombre total de bons émis	6 872 177	17 970 981
Nombre d'actions correspondant	42 951	112 318
Date de départ d'exercice des bons	7 oct. 2003	12 déc. 2005
Date d'expiration des bons	6 oct. 2008	12 déc. 2008
Prix de souscriptions par action	2,00 €	16,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2007	40 124	126
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2007	5	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 sur des bons précédemment consentis et non encore exercés	2 822	112 192

- (1) L'émission des 6 872 177 BSA A résulte du détachement afférent aux ABSA A émises en date du 6 octobre 2003. Cette émission est réservée à certains actionnaires des sociétés GalayOr et Memscap.
- (2) En décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 17 970 981 actions à bon de souscription d'actions F (ABSA F). A chaque ABSA F est rattaché un bon de souscription d'actions F. Un nombre de 160 BSA F permet de souscrire une action nouvelle Memscap au prix unitaire de 16,00 euros.

4.9.2 Options de souscription d'actions

	Plan 2	Plan 4	Plan 5	Plan 6
Date d'assemblée	7 mars 2000	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002
Date du conseil d'administration	20 oct. 2000	15 oct. 2001	14 juin 2002	14 fév. 2003
Nombre total d'options attribuées	7 448	910 000	226 500	780 100
Nombre total d'actions correspondant	37 240	22 750	5 662	19 502
- Dont mandataires sociaux	--	--	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	28 420	15 500	4 025	15 125
Date de départ d'exercice des options	28 fév. 2002	(1)	(2)	(3)
Date d'expiration des options	20 oct. 2008	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011
Prix de souscription par action	36,48 €	49,20 €	49,20 €	18,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2007	20	--	--	3 544
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2007	35 820	21 500	3 187	10 302
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 400	1 250	2 475	5 656

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12^{ème} par trimestre.

	Plan 8	Plan 10	Plan 11	Plan 12
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	5 fév. 2004	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005
Nombre total d'options attribuées	1 700 000	613 000	568 500	23 500
Nombre total d'actions correspondant	42 500	15 325	14 212	587
- Dont mandataires sociaux	15 000	2 500	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	42 500	7 125	14 175	587
Date de départ d'exercice des options	(4)	(5)	(6)	(7)
Date d'expiration des options	1 ^{er} janv. 2012	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013
Prix de souscriptions par action	14,40 €	11,20 €	12,40 €	10,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2007	2 500	475	3 001	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2007	22 500	2 943	163	63
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	17 500	11 907	11 048	524

- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2005.
- (5) Sur les 613 000 options :
- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
 - Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 13	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 318 500	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	32 962	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	25 000	46 250	--	--	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 962	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(8)	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	10,40 €	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2007	--	--	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2007	7 162	--	125	4 552	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	25 800	46 250	7 875	85 678	116 625

- (8) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (9) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1^{er} janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (10) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

4.9.3 Synthèse des BSA, BSPCE et options d'actions

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>Options de souscription</i>		
	<i>BSA</i>	<i>d'actions</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 décembre 2005	218 755	151 480	370 235
Attribuées	--	91 480	91 480
Exercées	(3 990)	--	(3 990)
Annulées.....	(75 760)	(11 683)	(87 443)
Solde au 31 décembre 2006	139 005	231 277	370 282
Attribuées	--	116 625	116 625
Exercées	(23 989)	(10 770)	(34 759)
Annulées.....	(2)	(3 144)	(3 146)
Solde au 31 décembre 2007	115 014	333 988	449 002

La dilution potentielle s'établit à 8,70% du capital au 31 décembre 2007 (2006 : 7,52%).

4.10 Avances conditionnées

Les avances conditionnées correspondent à des avances accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés. Au 31 décembre 2007, les échéances de ces avances sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>A 1 an Au plus</i>	<i>A plus d'1 an, 5 ans au plus</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Avances conditionnées	288	92	196	--	275

4.11 Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Solde 31 déc. 2006</i>	<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>Reprises de l'exercice</i>		<i>Solde 31 déc. 2007</i>
			<i>Provisions utilisées</i>	<i>Provisions non utilisées</i>	
Provision pour perte de change.....	4 359	5 756	(4 359)	--	5 756
Provision pour risque sur actif immobilisé.....	360	--	(360)	--	--
Provision pour indemnités retraite.....	10	--	(8)	--	2
Provisions pour risques et charges	4 729	5 756	(4 727)	--	5 758

4.12 Dettes financières

La variation des dettes financières sur l'exercice est la suivante :

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2006</i>	<i>Souscription</i>	<i>Remboursement</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Emprunts bancaires	809	636	84	1 361

Les emprunts bancaires sont contractés à taux fixe compris entre 4,40% et 5,85% et en euros. Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés et par nantissement d'actions de la société IntuiSkin, S.A.S. L'échéancier de ces emprunts s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 déc. 2007</i>				<i>31 déc. 2006</i>
	<i>A moins d'1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>	
Emprunts bancaires	100	386	875	1 361	809

4.13 Écarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaie étrangère

(en milliers d'euros)	Ecarts de conversion actif			Ecarts de conversion passif
	Solde 31 déc. 2007	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Solde 31 déc. 2007
Créances d'exploitation	5 756	--	5 756	--
Dettes d'exploitation	--	--	--	1 171
Total	5 756	--	5 756	1 171

4.14 Chiffre d'affaires

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la Société est la suivante :

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Export	1 295	853
France	700	1 463
Total	1 995	2 316

4.15 Transferts de charges

Le montant des transferts de charges sur l'exercice 2007 s'élève à 957 000 euros (2006 : 1 439 000 euros) et est essentiellement composé de frais d'exploitation refacturés aux filiales.

4.16 Produits et charges financiers

Produits financiers (en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Intérêts et produits assimilés	1 178	919
Reprises provisions pour risques et charges financiers.....	4 359	2 827
Gain de change	4	10
Total	5 541	3 756

Charges financières (en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Intérêts et charges assimilées	1 060	187
Dotations provisions pour risques et charges financiers.....	5 807	4 359
Perte de change.....	4	11
Total	6 871	4 557

Les dotations et reprises pour risques et charges financiers correspondent principalement aux variations de la provision pour perte de change (Note 4.11).

4.17 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels de l'exercice 2007 sont détaillés comme suit :

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	432	486
Produits exceptionnels sur opérations en capital	340	5 197
Reprises sur provisions.....	4 963	26 647
Total	5 735	32 330

Les reprises sur provisions sont principalement relatives à l'annulation de titres et de comptes courants de filiales entièrement provisionnés dont la liquidation a été effective sur l'exercice 2007 (3 633 000 euros) ainsi que des reprise de provision sur dépréciation d'actifs concernant des cessions ou des mises au rebut d'équipements entièrement provisionnés (964 000 euros).

<i>Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	3 544	513
Charges exceptionnelles sur opérations en capital.....	862	27 386
Dotations aux provisions.....	7	6 751
Total.....	4 413	34 650

Les charges exceptionnelles intègrent principalement la valeur comptable hors provisions des titres de participations, créances rattachées et équipements industriels mis au rebut ou cédés tels que mentionnés supra.

4.18 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge sur l'exercice 2007 s'établit à 1 210 000 euros (2006 : 1 204 000 euros).

4.19 Impôts

Le crédit d'impôt au titre de l'exercice 2007 est composé d'un crédit d'impôt recherche, soit 57 000 euros (2006 : 65 000 euros).

Compte tenu de son déficit fiscal, la Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt en 2007. Les déficits fiscaux de la Société s'élèvent à fin décembre 2007 à 96 547 000 euros. En application des dispositions de l'article 39 B du Code Général des Impôts et de la doctrine administrative (D. adm. 4 D-153 et 4 D-1541, 26 novembre 1996), les amortissements dérogatoires de l'exercice n'ont pas été comptabilisés.

4.20 Engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan se composent au 31 décembre 2007 des éléments suivants :

- Nantissement des titres de la société IntuiSkin, S.A.S. en garantie d'un emprunt dont le capital restant du s'établit à 146 000 euros 31 décembre 2007.
- Hypothèque sur les biens immobiliers afférents au nouveau site de Bernin financés par emprunts à hauteur du capital restant du soit 1 215 000 euros au 31 décembre 2007.
- Ligne de crédit d'un montant de 1 995 000 euros non utilisée dont les conditions de tirage sont satisfaites.
- Clause de retour à meilleur fortune afférente à un abandon de créance d'un montant de 1 215 000 euros consenti à la société Memscap Inc.



4.21 *Etat des immobilisations financières, créances et dettes ainsi que des charges et produits financiers concernant les entreprises liées*

<i>Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)</i>		
<i>Postes (Valeurs nettes)</i>	<i>Montant concernant les entreprises</i>	
	<i>liées</i>	<i>avec lesquelles la société à un lien de participation</i>
Avances et acomptes sur immobilisations	--	--
Participations	--	23 606
Créances rattachées à des participations	--	--
Prêts	--	19 714
Avances et acomptes versés sur commandes	--	--
Créances clients et comptes rattachés	--	--
Autres créances.....	--	455
Capital souscrit appelé non versé.....	--	--
Emprunts obligataires convertibles	--	--
Autres emprunts obligataires.....	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	--	--
Emprunts et dettes financières divers.....	--	2 957
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	--
Autres dettes	--	--
Produits de participation.....	--	--
Autres produits financiers	--	74
Charges financières	--	145

4.22 *Effectif*

L'effectif moyen en 2007 est de 13 personnes (2006 : 14).

4.23 *Rémunération des dirigeants*

Le montant total des rémunérations brutes annuelles et avantages en nature versés par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce au mandataire social s'est élevé à 158 000 euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 (2006 : 158 000 euros).

4.24 *Filiales et participations (en euros)*

(Cf. Page suivante)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
I. Filiales détenues à plus de 50%										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$19 071 274	100%	9 €	--	9 €	16 994 902 €	--	4 881 152 €	-531 566 €
Memscap SAE (Egypte)	\$250 000	-\$573 815	100%	221 061 €	221 061 €	0 €	270 019 €	--	--	--
Memscap KK (Japon)	10 000 000 JPY	-50 717 039 JPY	100%	92 234 €	92 234 €	0 €	--	--	--	--
Memscap AS (Norvège)	kr 18 369 200	-kr 2 103 000	100%	11 299 331 €	--	11 299 331 €	2 178 926 €	--	7 398 231 €	-260 427 €
Intuiskin SAS (France)	304 889 €	6 916 618 €	100%	10 006 764 €	--	10 006 764 €	-2 956 808 €	--	1 975 376 €	93 549 €
Laboratoires La Licorne SA (France)	1 152 107 €	-2 986 873 €	100%	2 300 007 €	--	2 300 007 €	455 000 €	--	275 805 €	-356 588 €
2. Participations										
Aucune										
3. Total										
				23 919 406 €	313 295 €	23 606 111 €	16 942 039 €			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances de ses filiales sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap SAE (Egypte) : 270 019 €

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.



VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le montant du capital social s'élève à 9 422 296,85 euros correspondant à 4 711 148 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

(en milliers)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros.....	4 711	4 554

Au cours de l'exercice 2007, le capital social a été augmenté de 314 000 euros par la création de 156 912 actions.

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission (*)
	Milliers	€000	€000
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 ^{er} janvier 2007.....	4 554	9 108	44 930
Emises le 19 janvier 2007 en contrepartie de l'exercice de BSA A et F	1	2	--
Emises le 28 février 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions.....	6	11	82
Emises le 24 avril 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions et de BSA A	24	49	5
Emises le 21 juin 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions	2	4	21
Affectation du report à nouveau déficitaire le 21 juin 2007.....	--	--	(5 647)
Emises le 19 octobre 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions	3	6	32
Emises le 19 novembre 2007 en contrepartie de l'acquisition des titres de la société Laboratoires La Licome, S.A.....	121	242	2 018
Au 31 décembre 2007	4 711	9 422	41 441

(*) Primes après imputation des frais d'émission.

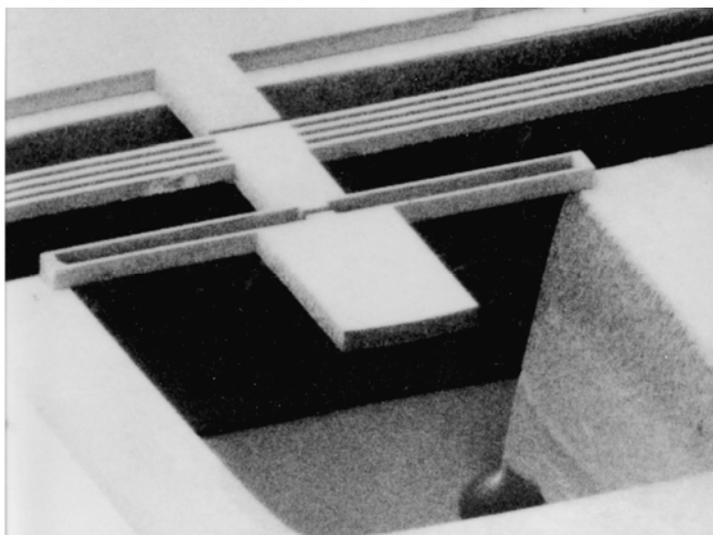


TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(En milliers d'euros hors section 3)</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	9 422	9 108	9 103	6 396	5 311
Nombre des actions ordinaires existantes	4 711 148	4 554 236	182 053 857	127 928 835	106 229 061
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 995	2 316	975	1 588	968
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 494)	(23 990)	(5 351)	(11 180)	(13 792)
Impôts sur les bénéfices	(57)	(65)	(31)	(89)	22
Participation des salariés au titre de l'exercice	--	--	--	--	--
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 300)	(5 647)	(867)	(7 402)	(56 427)
Résultat distribué	--	--	--	--	--
3. Résultat par action (en euro)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,94)	(5,25)	(0,03)	(0,09)	(0,13)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,28)	(1,24)	(0,005)	(0,06)	(0,54)
Dividende distribué à chaque action	--	--	--	--	--
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	14	18	32	86
Montant de la masse salariale de l'exercice	972	1 035	1 257	2 045	3 587
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	408	464	527	610	1 752

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation figurent au bilan pour une valeur nette de K€23.606. La note 3.4 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participation. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 9 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Memscap Inc.

Administrateur concerné

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration.

Nature et objet

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société, en date du 29 août 2007, a autorisé un abandon de créance à hauteur des redevances de licence d'exploitation de brevets, savoir-faire et marques, prestations d'assistance et charges d'intérêts facturés au titre de l'exercice 2007 par votre société à sa filiale Memscap Inc.

Modalités

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2012 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

Le montant de cet abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune s'élève à €1.214.879.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la Société Memscap Inc.

Nature et objet

Votre société met à la disposition de sa filiale Memscap Inc. une licence d'exploitation portant sur certains brevets, savoir-faire et marques.

Modalités

Les redevances afférentes à cette licence d'exploitation s'élèvent à €97.466 au titre de l'exercice 2007.

2. Avec les sociétés Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S.

a. Nature et objet

Votre société apporte à ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. une assistance stratégique, commerciale et administrative. Les modalités d'assistance ainsi que les facturations émises par votre société envers ses filiales concernées font l'objet d'un contrat de services.

Modalités

Les montants respectifs de ces facturations de services, incluant une marge de 5 %, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont les suivants :

Memscap Inc.	:	€265.603
Memscap AS	:	€376.697
Intuiskin S.A.S.	:	€97.047

b. Nature et objet

Votre société accorde (ou bénéficie) au profit (ou de la part) de ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. des (ou d'une) avances de trésorerie. Les modalités de ces avances, rémunérées au taux EURIBOR trois mois + 0,5 %, font l'objet de contrats de prêt entre votre société et ses filiales concernées.

Modalités

Les montants respectifs des intérêts financiers facturés par (ou à) votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont les suivants :

	Intérêts financiers facturés à Memscap S.A. par ses filiales	Intérêts financiers facturés par Memscap S.A. à ses filiales
Memscap Inc.	--	€851.809
Memscap AS	--	€73.854
Intuiskin S.A.S.	€144.750	--
Total des intérêts financiers facturés	€144.750	€925.663

Les montants respectifs des avances accordées (ou reçues) par votre société au 31 décembre 2007 sont les suivants :

	Avances accordées à Memscap S.A. par ses filiales	Avances accordées par Memscap S.A. à ses filiales
Memscap Inc.	--	€16.994.901
Memscap AS	--	€2.178.926
Intuiskin S.A.S.	€2.956.808	--
Total des avances accordées	€2.956.808	€19.173.827

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 9 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

20.4 Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 ont fait l'objet de rapports de certification des Commissaires aux comptes qui figurent respectivement aux sections 20.3.1 du document de référence 2005, pages 106 à 107, déposé le 17 juillet 2006 sous le numéro de dépôt D 06-0717, 20.3.1 du document de référence 2006, page 69, déposé le 20 juin 2007 sous le numéro de dépôt D 07-618 et section 20.3.1 du présent document de référence ;

- Les comptes consolidés 2005 ont fait l'objet d'une certification sans réserve avec observations afférentes aux modalités de détermination des provisions relatives à l'unité de fabrication de Bernin exposées dans la note 2.3 de l'annexe, et sur les circonstances qui seraient susceptibles de modifier ces dernières.
- Les comptes consolidés 2006 ont fait l'objet d'une certification sans réserve avec observation afférente sur l'incidence comptable et financière de la cession industriel du site de Bernin sur l'exercice, exposée dans les notes 1.2 et 2.3 de l'annexe des comptes consolidés.
- Les comptes consolidés 2007 ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation.

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 ont fait l'objet de rapports de certification des Commissaires aux comptes qui figurent respectivement aux sections 20.3.2 du document de référence 2005, pages 118 à 119, déposé le 17 juillet 2006 sous le numéro de dépôt D 06-0717, 20.3.2 du document de référence 2006, page 84, déposé le 20 juin 2007 sous le numéro de dépôt D 07-618 et section 20.3.2 du présent document de référence ;

- Les comptes annuels 2005 ont fait l'objet d'une certification sans réserve avec observations afférentes aux points suivants :
 - La note 3 de l'annexe qui expose les changements de méthodes résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relatifs aux actifs.
 - Les modalités de détermination des provisions relatives à l'unité de fabrication de Bernin exposées dans les notes 3.1 et 3.5 de l'annexe, et sur les circonstances qui seraient susceptibles de modifier ces dernières.
- Les comptes annuels 2006 ont fait l'objet d'une certification sans réserve avec observation afférente sur l'incidence comptable et financière de la cession industriel du site de Bernin sur l'exercice, exposée dans les notes 2.1 et 3.1 de l'annexe des comptes annuels.
- Les comptes annuels 2007 ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation.

20.5 Dates des dernières informations financières

Les derniers communiqués de la Société relatifs à la communication d'informations financières concernent l'annonce du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe pour le premier trimestre 2008. Ce communiqué a été émis en date du 23 avril 2008 (Cf. chapitre 20.6).

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Ce paragraphe décrit l'annonce du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe pour le premier trimestre 2008, telle qu'elle a été présentée dans le communiqué de presse de la Société en date du 23 avril 2008 publié sur le site internet de la Société (www.memscap.com) et diffusée de manière effective et intégrale conformément à la directive transparence et au règlement général de l'AMF, par un diffuseur professionnel agréé par l'AMF. Cette information n'a pas fait l'objet d'une vérification par les auditeurs.

MEMSCAP ANNONCE SES RESULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2008

Le Groupe affiche 28 % de croissance trimestrielle en dollars et 51% de marge brute

Grenoble, France et Durham, Caroline du Nord, 23 avril 2008 – MEMSCAP (NYSE Euronext: MEMS), le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS (systèmes micro-électro-mécaniques), annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires et ses résultats pour le premier trimestre, clos le 31 mars 2008.

- Une croissance du chiffre d'affaires de plus de 28 % en dollars par rapport au 1^{er} trimestre 2007
- Une marge brute trimestrielle consolidée représentant plus de 51 % du chiffre d'affaires
- L'amélioration du résultat opérationnel de 71% et du résultat net de 66% par rapport au 1^{er} trimestre 2007

Forte progression des ventes de Produits Standards

Le chiffre d'affaires consolidé pour ce premier trimestre 2008 s'établit à 3,8 millions d'euros (5,6 millions de dollars américains), comparé à 3,4 millions d'euros (4,4 millions de dollars américains) au premier trimestre 2007. Cette progression représente une hausse de plus de 28% en dollars et de plus de 12% en euros. Il est à noter qu'IntuiSkin qui triple ici son chiffre d'affaires trimestriel par rapport à la même période 2007, a contribué au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour plus de 15%.

La marge brute s'établit à 51 % contre 38% au 1^{er} trimestre 2007, soit une progression de 13 points. En parallèle à cette croissance, les charges opérationnelles ont été maîtrisées à hauteur de celles des 4 derniers trimestres, portant le résultat d'exploitation consolidé pour le premier trimestre à (0,2) million d'euros comparé à (0,8) million d'euros pour la même période 2007. Sur ce premier trimestre 2008, le résultat net consolidé s'établit à (0,2) million d'euros, en amélioration par rapport à celui du premier trimestre 2007 à (0,7) million d'euros. Ce résultat net a été impacté par une perte de change de 150 000 euros, liée à l'évolution du cours du dollar.

Les deux cœurs d'activité de la société, à savoir les Produits standards et les Produits sur mesure, contribuent au chiffre d'affaires et aux résultats comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	T1 07	T1 08
	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires :		
Produits standards	2,1	2,7*
Produits sur mesure	1,3	1,1
Chiffre d'affaires total	3,4	3,8
Coût des ventes	(2,1)	(1,9)
Marge brute	1,3	1,9
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>38%</i>	<i>51%</i>
Charges opérationnelles	(2,1)	(2,1)
Résultat / (perte) d'exploitation	(0,8)	(0,2)
Résultat financier	0,0	(0,2)
Impôt	0,1	0,2
Résultat / (perte) net	(0,7)	(0,2)

* dont 0,6 million d'euros pour IntuiSkin.

Un trimestre très actif

Une fois de plus, la filiale norvégienne (avionique et médical) maintient la cadence en réalisant son plus fort chiffre d'affaires trimestriel depuis son entrée dans le Groupe MEMSCAP, avec 2,1 millions d'euros (3,2 millions de dollars). Ce chiffre d'affaires se décompose en 54 % pour les ventes avioniques et 46% pour les ventes médicales.

L'activité de la division Produits sur Mesure, rentable ce trimestre, a été principalement portée par les communications (optiques et filaires) ainsi que par le biomédical et les applications inertielles. Enfin, l'activité de la filiale du Groupe dédiée aux solutions innovantes pour l'analyse scientifique de la peau et à ses soins spécifiques, IntuiSkin, a été particulièrement marquée ce trimestre par :

- Le lancement de son Concept IOMA Esthetics au cours du Congrès des Nouvelles Esthétiques, le 29 mars 2008, à Paris,
- L'obtention du Prix Pierantoni de l'Innovation pour son Concept IOMA Esthetics,
- Le lancement de son propre site internet www.intuiskin.com.

20.7 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes depuis sa création.

La Société a l'intention d'affecter l'ensemble de ses fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes à moyen terme.

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'Etat. Les dividendes non perçus sont soumis aux procédures prévues par la loi.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives.

Au 31 décembre 2007, MEMSCAP et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges prud'homaux. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, à part les litiges prud'homaux évoqués au paragraphe ci-dessus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et de son groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2007

Ce point est sans objet.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Capital social au 30 avril 2008

Capital social

Au 30 avril 2008, le montant du capital social s'élève à 9 422 296,85 euros correspondant à 4 711 148 actions de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

Nature et caractéristiques principales des titres de la Société

Les actions de la Société sont des actions ordinaires de même catégorie et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le Nouveau Marché le 1^{er} mars 2001. Ces actions sont actuellement admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext, compartiment C et sont admises aux opérations d'Euroclear France (anciennement SICOVAM), de CEDEL et de Clearstream. Le code ISIN des actions MEMSCAP est FR0010298620 avec un code mnémorique MEMS.

Evolution du nombre d'actions

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission (*)
	Milliers	€000	€000
Au 1 ^{er} janvier 2007.....	4 554	9 108	44 930
Emises le 19 janvier 2007 en contrepartie de l'exercice de BSA A et F	1	2	--
Emises le 28 février 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions.....	6	11	82
Emises le 24 avril 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions et de BSA A	24	49	5
Emises le 21 juin 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions	2	4	21
Affectation du report à nouveau déficitaire le 21 juin 2007.....	--	--	(5 647)
Emises le 19 octobre 2007 en contrepartie de l'exercice d'options d'achat d'actions	3	6	32
Emises le 19 novembre 2007 en contrepartie de l'acquisition des titres de la société Laboratoires La Licome, S.A.....	121	242	2 018
Au 31 décembre 2007	4 711	9 422	41 441
Au 30 avril 2008	4 711	9 422	41 441

(*) Primes après imputation des frais d'émission.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2008, aucune augmentation de capital n'a été réalisée.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

21.1.3 Auto-détention

Autorisations

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale du 21 juin 2007, MEMSCAP dispose d'un contrat de liquidité géré par la société CM-CIC Securities.

L'assemblée générale du 21 juin 2007, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier; La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action de 2 euros de nominal.

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation, dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, en vue de :

- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) programmes et /ou décision de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, ou de leur proposer d'acquiescer des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société,
- (ii) de disposer d'actions pouvant être remises aux membres du « Technical Advisory Board » par exercice d'une promesse de vente à un prix qui ne pourra pas être inférieur à celui auquel la société pourrait consentir des options donnant droit à l'achat d'actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;
- (iii) de disposer d'actions pouvant être remises aux administrateurs de la société par exercice d'une promesse de vente à un prix qui ne pourra pas être inférieur à celui auquel la société pourrait consentir des options donnant droit à l'achat d'actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;
- (iv) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou en suite de l'émission de titres donnant accès au capital dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale ou financière dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (v) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en intervenant systématiquement en contre-tendance sur le marché conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre d'un contrat de liquidité;
- (vi) en vue de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 27 juin 2006.

Nombre d'actions détenues en propre

Dans le cadre de ces autorisations, la Société a réalisé sur ses propres titres les opérations suivantes dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la société CM-CIC Securities.

Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ()*

% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 31 décembre 2007	0,04%
Nombre d'actions achetées	98 571
Nombre d'actions vendues	101 693
Nombre d'actions annulées	--
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2007	2 003
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2007	27 794 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2007	30 646 €

(*) *Quote-part MEMSCAP : 100%*

Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1^{er} janvier au 30 avril 2008 ()*

% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 30 avril 2008	0,11%
Nombre d'actions achetées	60 436
Nombre d'actions vendues	57 039
Nombre d'actions annulées	--
Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2008	5 400
Valeur nette comptable du portefeuille au 30 avril 2008	45 900 €
Valeur de marché du portefeuille au 30 avril 2008	45 900 €

(*) *Quote-part MEMSCAP : 100%*

Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de filiales

Aucune filiale ne détient d'actions de la Société.

21.1.4 Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital

Autorisations données par l'Assemblée Générale

Ce paragraphe présente les autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2007, certaines autorisations remplaçant les autorisations antérieures, d'autres étant nouvelles, en conformité avec les nouvelles dispositions législatives. A l'exception de la dix-neuvième résolution, l'Assemblée du 21 juin 2007 a adopté les résolutions suivantes :

Assemblée délibérant en la forme ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 – Quitus aux administrateurs*). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006*). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés dudit exercice, comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé, le tableau de variation des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidé et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Approbation des conventions réglementées*). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Quatrième résolution (*Affectation du résultat*). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette de 5 646 855,11 euros au report à nouveau qui était égal à 0 et se trouve ainsi porté à (5 646 855,11) euros. Elle décide également d'imputer la totalité des sommes affectées au compte « report à nouveau » sur les sommes inscrites au compte « prime d'émission » pour porter celles-ci de 44 930 343,36 euros à 39 283 488,25 euros. En conséquence, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2006.

Cinquième résolution (*Ratification de la nomination provisoire et nomination d'un administrateur*). -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de ratifier la nomination provisoire d'un administrateur par le Conseil d'administration en date du 24 avril 2007 conformément aux statuts de la société, suite à la vacance, en cours de mandat du fait de la démission d'un administrateur. Cette nomination provisoire prend fin ce jour. Toutefois, l'Assemblée décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de nouvel administrateur, Madame Vera Strübi. Conformément à l'article 15.2 des statuts de la Société, celle-ci est nommée pour une durée de six (6) années, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.



Sixième résolution (Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant). -- L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de commissaires aux comptes de Monsieur Jean-Marie Bourgeois, titulaire et de Monsieur Philippe Machon, suppléant, à l'issue de cette assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration et nomme en tant que Commissaire aux comptes titulaire Philippe Machon - 445 Rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St Martin, et en tant que Commissaire aux comptes suppléant : Christian Muraz - 65, boulevard des Alpes - 38240 Meylan, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Septième résolution (Dividendes). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2006, prend acte de ce que la société n'a à ce jour versé aucun dividende.

Huitième résolution (Autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions). -- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier; La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action de 2 euros de nominal.

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation, dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, en vue de :

- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) programmes et /ou décision de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société,
- (ii) de disposer d'actions pouvant être remises aux membres du « Technical Advisory Board » par exercice d'une promesse de vente à un prix qui ne pourra pas être inférieur à celui auquel la société pourrait consentir des options donnant droit à l'achat d'actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;
- (iii) de disposer d'actions pouvant être remises aux administrateurs de la société par exercice d'une promesse de vente à un prix qui ne pourra pas être inférieur à celui auquel la société pourrait consentir des options donnant droit à l'achat d'actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;
- (iv) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou en suite de l'émission de titres donnant accès au capital dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale ou financière dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (v) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en intervenant systématiquement en contre-tendance sur le marché conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre d'un contrat de liquidité;
- (vi) en vue de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 27 juin 2006.

Neuvième résolution (Jetons de présence). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de ne pas attribuer de jetons de présence aux administrateurs pour l'exercice 2007.

Dixième résolution (Pouvoirs). -- Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

Assemblée délibérant en la forme extraordinaire

Onzième résolution (Modification statutaire afin de tenir compte des augmentations de capital réalisées). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales, constate qu'en raison des différentes augmentations de capital intervenues depuis le 27 juin 2006, date de la dernière assemblée générale, le capital social de la société s'élève à 9 170 788, 85 euros. L'assemblée constate également que l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Douzième résolution (Modifications statutaires à l'effet d'adapter les statuts aux dernières évolutions législatives). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier les statuts de la Société afin de les adapter aux dernières évolutions législatives intervenues. En conséquence, après avoir étudié les projets de statuts qui lui ont été présentés, l'assemblée générale décide de modifier les statuts afin de mettre à jour les articles 25, 26, 27 et 30.

Treizième résolution (Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions prévues aux articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L. 225-130 du Code de commerce). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales :

1°) délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international :

- (a) par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances ;
- (b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible, et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) fixe comme suit le montant de la présente délégation de compétences :

- (a) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1 a) ci-dessus :
 - (i) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 50 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi, ces montants s'imputant sur le plafond global fixé à la quinzième résolution ;
 - (ii) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 50 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant, ce montant s'imputant sur le plafond global prévu à la quinzième résolution.
- (b) en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourrait en résulter, ne pourra pas dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées, étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus ;

4°) en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétences, dans le cadre des émissions visées au 1 (a) ci-dessus :

- (a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
- (b) confère au conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
- (c) décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - (i) limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
 - (ii) répartir librement tout ou partie des titres émis, non souscrits ;
 - (iii) offrir au public, sur le marché, tout ou partie des titres émis non souscrits ;

- d) décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;
- e) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, la renonciation expresse à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières donnant accès au capital émises donneront droit ;

5°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s), dans les conditions suivantes :

- (a) Pour toute émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital visée au 1 (a) ci-dessus :
 - (i) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
 - (ii) déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;
 - (iii) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;
 - (iv) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et/ou des titres porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;
 - (v) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
 - (vi) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
 - (vii) à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- (b) Pour toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres visée au 1(b) ci-dessus :
 - (i) fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital ;
 - (ii) fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté ;
 - (iii) arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet ;
 - (iv) décider, le cas échéant, et par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
 - (v) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émission(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

6°) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société ou à l'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Quatorzième résolution (Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales :

1°) délègue au conseil d'administration en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce sa compétence à l'effet de procéder sur ses seules délibérations, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des actions répondant aux conditions fixées dans la 18ème résolution;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente délégation, en laissant au conseil la faculté, s'il le juge opportun, de conférer aux actionnaires, pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables pendant un délai qu'il déterminera et dont la durée ne saurait être inférieure à celle prévue par la loi et de définir les caractéristiques de ce droit de priorité et notamment de décider de limiter le nombre de titres auxquels il donnera droit pour chaque ordre de souscription émis. A ce titre, et en application de l'article R. 225-131 du Code de Commerce, la durée minimale du délai de priorité sera de trois jours de bourse ;

4°) fixe comme suit le montant maximal des actions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de compétences :

- (a) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 50 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi, ces montants s'imputant sur le plafond global fixé à la quinzième résolution;
- (b) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 50 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé à la quinzième résolution ;

5°) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse de chacun des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

6°) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription autonomes ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale, en application des dispositions de l'article R. 225-119 du Code de Commerce, (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, si elle est différente ;

7°) décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (75 %) de l'émission initialement décidée ;

8°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour :

- (a) déterminer les conditions de la ou des émission(s) ;
- (b) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
- (c) déterminer les dates les prix, les montants et modalités d'émission, ainsi que la nature, la forme et la caractéristique des titres à créer ;
- (d) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis et le cas échéant les conditions de leur rachat ou échange;
- (e) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions, et/ou valeurs mobilières, et /ou aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;
- (f) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- (g) décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence, totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;
- (h) plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des actions apportées dans le cadre d'une offre publique d'échange :
 - (i) arrêter la liste des titres apportés à l'échange ;
 - (ii) fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
 - (iii) déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier ;
 - (iv) effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- (i) suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution ou de souscription d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- (j) procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- (k) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, notamment en application des articles L. 228-99 et suivants du Code de commerce;
- (l) procéder, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la société détendrait directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec l'accord de la société, de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet, seraient émises en représentation d'une quotité du capital social de la société ;
- (m) procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- (n) en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la société, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président directeur général dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; le conseil d'administration pourra également modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
- (o) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts et à toutes formalités nécessaires ;
- (p) d'une manière générale, modifier les statuts et passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la

société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

9°) décide que la présente délégation pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sur les titres de la société ou d'une autre société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange dans les conditions et selon les modalités prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

10°) décide que la présente délégation, pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société, ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

11°) prend acte du fait que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

12°) prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital social de la société.

Quinzième résolution (Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des résolutions relatives aux délégations de compétences consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétences données au conseil d'administration :

1°) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 50 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi.

2°) Le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 50 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant.

Seizième résolution (Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées par appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-136 du Code de commerce). -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration pour, conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, sur ses seules délibérations, et ce, dans la limite du 10 % du capital social par an, fixer le prix d'émission des actions qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30 %. L'assemblée générale prend acte que dans ce cas, le conseil d'administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire. Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global prévu à la quinzième résolution. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder à ces émissions suivant les modalités qu'il arrêtera. Cette autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale.

Dix-septième résolution (Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce). -- L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration :

- (i) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, dans la limite du plafond global fixé par la quinzième résolution, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- (ii) décide que le nombre de titres pourra être augmenté, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article R. 225-118 du Code de Commerce ;
- (iii) constate que la limite des 75 % prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce sera, dans ce cas, augmentée dans les mêmes proportions ;
- (iv) fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de la présente délégation.

Dix-huitième résolution (Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L. 233-32 du Code de commerce). -- L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide que les délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale réunie ce jour, sont maintenues en cas d'offre publique d'achat ou d'échange pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal des activités de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique concernée. La présente autorisation est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Dix-neuvième résolution (Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L. 443-5 et L. 225-138-1 du Code de commerce). -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et conformément aux dispositions des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce :

- (i) donne compétence au conseil d'administration, pour augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social de la société, à concurrence d'un montant nominal de deux cent mille euros (200.000 €), par émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société, des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités);
- (ii) précise que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital fixé par la quinzième résolution de la présente assemblée générale;
- (iii) fixe à vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée, la durée de la délégation ;
- (iv) décide de supprimer en faveur des adhérents au plan d'épargne définis au paragraphe précédent le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital émis en application de la présente résolution ;
- (v) décide, en application de l'article L. 443-5 du Code du travail, de fixer la décote sur le prix à 20 % (ou 30 % pour les cas prévus par la loi) par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ;
- (vi) autorise toutefois expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables aux bénéficiaires ;
- (vii) donne au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, pour :
 - (a) mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;
 - (b) fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions des articles L. 443-5 et L. 443-6 du Code du travail, notamment lorsque les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix de cession étant fixé d'après les cours de bourse, le prix de souscription ne pouvant être inférieur au cours de bourse après déduction d'une décote telle que précisée au (v) de la présente résolution ;
 - (c) fixer le montant proposé à la souscription et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et les délais de libération des titres ;
 - (d) demander leur admission à la cotation en bourse sur Euronext Paris ;
 - (e) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
 - (f) décider que les émissions pourront être réalisées directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs ;
 - (g) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, apporter les modifications nécessaires aux statuts et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun ;
 - (h) imputer le cas échéant les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - (i) effectuer toutes les déclarations auprès de tous organismes, modifier les statuts de la Société, et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
 - (j) d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Vingtième résolution (Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce). -- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1°) donne compétence au conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, pour consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la société ;
- 2°) décide que les bénéficiaires de ces options seront les salariés, ou certains d'entre eux, et les mandataires sociaux tels que définis par la loi, tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- 3°) décide que les options attribuées seront soumises aux termes et conditions stipulés dans le plan d'option dont le règlement sera fixé par le conseil d'administration ;
- 4°) rappelle qu'il ne pourra être consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux possédant individuellement plus de 10 % du capital social ;
- 5°) décide que le nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pourra être supérieur à 10 % du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur ;
- 6°) décide que l'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée et que les options pourront être exercées pendant une période ne dépassant pas 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties ;
- 7°) rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscriptions aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options, et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur ;
- 8°) rappelle au conseil d'administration qu'en application des dispositions de l'article L. 225-117 du Code de commerce, aucune action ne pourra être consentie
 - (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant ou suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics et
 - (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- 9°) décide que le prix d'exercice des options de souscription d'actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et sera au moins égal, pour les actions nouvelles, à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Euronext Paris aux 20 séances de

bourse précédant le jour de la décision de consentir les options, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

10°) décide que le prix de souscription des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce et aux articles R. 225-137 et suivants du Code de Commerce. Dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue ;

11°) décide que le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce et, de tout autre programme de rachat d'actions qui existerait ou viendrait à exister ;

12°) donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation ou de subdélégation au président directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour déterminer toutes les modalités des options, notamment :

- (i) fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter les clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ;
- (ii) arrêter des catégories et la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus, ainsi que les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront ;
- (iii) adapter les conditions applicables à des bénéficiaires soumis à des régimes juridiques ou fiscaux étrangers afin de les rendre conformes aux dispositions des régimes concernés et d'assurer le meilleur traitement possible pour le bénéficiaire ;
- (iv) fixer l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être ouvertes et levées ;
- (v) décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les différentes hypothèses prévues aux articles R. 225-137 et R 225-142 du Code de Commerce ;
- (vi) suspendre temporairement et pour un délai maximum de 3 mois l'exercice des options en cas d'opérations financières.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 27 juin 2006.

Vingt et unième résolution (Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce). -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- donne compétence au conseil d'administration pour procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ;

- décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 5 % du capital social ;

- rappelle :

- (a) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et
- (b) que le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;

- prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation du capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée ;

- décide que la présente délégation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois, à compter de ce jour;

- rappelle que le conseil d'administration ne peut attribuer d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital de la société ;

- rappelle au conseil d'administration que conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées : dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ; dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ; confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président directeur général, dans les conditions prévues par la loi, pour :- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et modalités et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;- mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société ;- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier les statuts.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 27 juin 2006.

Vingt deuxième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions). -- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L. 225-209 précité, et ce, dans la limite de 10% du capital, et en conformité avec toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital et à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Vingt-troisième résolution (Pouvoirs) -- A titre ordinaire et extraordinaire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu et procéder à tous dépôts et toutes publicités prescrits par la loi.

Capital potentiel

1. Options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente pour chaque plan d'options de souscription d'achat : la date de l'Assemblée Générale qui a autorisé le plan, la date du Conseil d'Administration qui a arrêté les modalités du plan, le nombre d'actions nouvelles qui peuvent être souscrites avec le nombre d'options de souscription attribuées par le plan, le nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites par les mandataires sociaux et par les dix premiers attributaires salariés de chaque plan, le point de départ d'exercice des options, la date d'expiration, le prix de souscription, le nombre d'actions souscrites jusqu'au 30 avril 2008, le nombre total d'actions annulées jusqu'au 30 avril 2008 et le nombre total d'actions restantes au 30 avril 2008.

	Plan 2	Plan 4	Plan 5	Plan 6
Date d'assemblée	7 mars 2000	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002
Date du conseil d'administration	20 oct. 2000	15 oct. 2001	14 juin 2002	14 fév. 2003
Nombre total d'options attribuées	7 448	910 000	226 500	780 100
Nombre total d'actions correspondant	37 240	22 750	5 662	19 502
- Dont mandataires sociaux	--	--	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	28 420	15 500	4 025	15 125
Date de départ d'exercice des options	28 fév. 2002	(1)	(2)	(3)
Date d'expiration des options	20 oct. 2008	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011
Prix de souscription par action	36,48 €	49,20 €	49,20 €	18,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	20	--	--	3 544
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	35 820	21 500	3 687	10 876
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 400	1 250	1 975	5 082

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12^{ème} par trimestre.

	Plan 8	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	5 fév. 2004	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005	30 juin 2005
Nombre total d'options attribuées	1 700 000	613 000	568 500	23 500	1 318 500
Nombre total d'actions correspondant	42 500	15 325	14 212	587	32 962
- Dont mandataires sociaux	15 000	2 500	--	--	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	42 500	7 125	14 175	587	7 962
Date de départ d'exercice des options	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	1er janv. 2012	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013	30 juin. 2013
Prix de souscriptions par action	14,40 €	11,20 €	12,40 €	10,00 €	10,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	2 500	475	3 001	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	22 500	3 743	200	63	7 162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	17 500	11 107	11 011	524	25 800

- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2005.
- (5) Sur les 613 000 options :
- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
 - Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (8) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	46 250	--	--	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	--	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	--	125	5 802	2 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	46 250	7 875	84 428	114 125

- (9) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1^{er} janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (10) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

2. Bons de souscription d'actions (BSA)

Le tableau ci-dessous présente pour chaque émission de bons de souscription d'actions : la date de l'Assemblée Générale ayant autorisé l'émission, le nombre de bons émis, le nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites, le point de départ d'exercice des bons, la date d'expiration, le prix de souscription, le nombre d'actions souscrites jusqu'au 30 avril 2008, le nombre total d'actions annulées jusqu'au 30 avril 2008 et le nombre total d'actions restantes au 30 avril 2008.

	BSA A (1)	BSA F (2)
Date d'assemblée	6 oct. 2003	27 juin 2005
Nombre total de bons émis	6 872 177	17 970 981
Nombre d'actions correspondant	42 951	112 318
Date de départ d'exercice des bons	7 oct. 2003	12 déc. 2005
Date d'expiration des bons	6 oct. 2008	12 déc. 2008
Prix de souscriptions par action	2,00 €	16,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 avril 2008	40 124	126
Nombre total d'actions annulées au 30 avril 2008	5	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2008 sur des bons précédemment consentis et non encore exercés	2 822	112 192

- (1) L'émission des 6 872 177 BSA A résulte du détachement afférent aux ABSA A émises en date du 6 octobre 2003. Cette émission est réservée à certains actionnaires des sociétés GalayOr et Memscap.
- (2) En décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 17 970 981 actions à bon de souscription d'actions F (ABSA F). A chaque ABSA F est rattaché un bon de souscription d'actions F. Un nombre de 160 BSA F permet de souscrire une action nouvelle Memscap au prix unitaire de 16,00 euros.

3. Synthèse du capital potentiel

Les données sont présentées en nombre d'actions.

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>Options de souscription</i>		
	<i>BSA</i>	<i>d'actions</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 décembre 2005	218 755	151 480	370 235
Attribuées	--	91 480	91 480
Exercées	(3 990)	--	(3 990)
Annulées.....	(75 760)	(11 683)	(87 443)
Solde au 31 décembre 2006	139 005	231 277	370 282
Attribuées	--	116 625	116 625
Exercées	(23 989)	(10 770)	(34 759)
Annulées.....	(2)	(3 144)	(3 146)
Solde au 31 décembre 2007	115 014	333 988	449 002
Attribuées	--	--	--
Exercées	--	--	--
Annulées.....	--	(5 661)	(5 661)
Solde au 30 avril 2008.....	115 014	328 327	443 341

La dilution potentielle s'établit à 8,60% du capital au 30 avril 2008 et à 8,70% au 31 décembre 2007.

21.1.5 Droits d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré

A la date de dépôt du présent Document de référence, il n'existe aucun droit d'acquisition ou d'obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré.

21.1.6 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date de dépôt du présent Document de référence, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune option portant sur le capital d'une société du Groupe ou un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de ces sociétés.

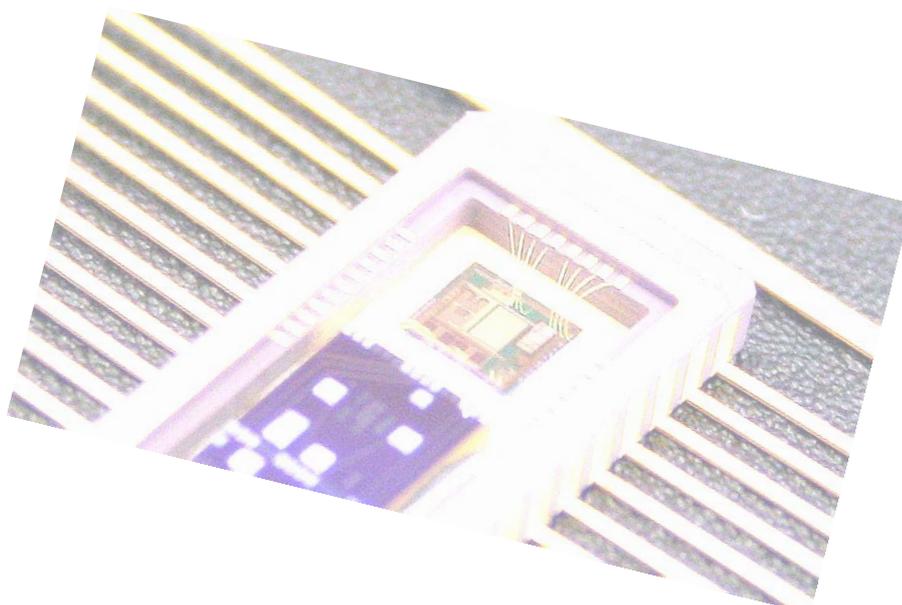
21.1.7 Répartition du capital et des droits de vote

Situation au 30 avril 2008

<i>Actionnaires</i>	<i>Actions (Nombre et %)</i>		<i>Droits de vote (%)</i>
Jean Michel Karam.....	292 537	6,2%	10,9%
Bernard Courtois	48 351	1,0%	1,8%
Christopher Pelly.....	2 200	0,0%	0,0%
Autres administrateurs.....	59	0,0%	0,0%
Sous-total Administrateurs.....	343 147	7,3%	12,8%
Seventure	333 258	7,1%	10,0%
Auto-détention (Contrat de liquidité).....	5 400	0,1%	--
Autres actionnaires au nominatif	118 211	2,5%	2,7%
Public.....	3 911 132	83,0%	74,4%
Total.....	4 711 148	100,00%	100,00%

Situation au 30 avril 2007

<i>Actionnaires</i>	<i>Actions (Nombre et %)</i>		<i>Droits de vote (%)</i>
Jean Michel Karam.....	305 537	6,7%	11,5%
Bernard Courtois	48 351	1,1%	1,8%
Christopher Pelly.....	2 200	0,0%	0,0%
Autres administrateurs.....	59	0,0%	0,0%
Sous-total Administrateurs.....	356 147	7,8%	13,4%
Seventure (Ex. SPEF Venture).....	421 449	9,2%	13,4%
Auto-détention (Contrat de liquidité).....	4 027	0,0%	--
Autres actionnaires au nominatif	30 859	0,7%	1,1%
Public.....	3 772 912	82,3%	72,1%
Total.....	4 585 394	100,0%	100,0%



Situation au 31 mai 2006

(Nombre d'actions exprimé en actions nouvelles après regroupement)

<i>Actionnaires</i>	<i>Actions (Nombre et %)</i>		<i>Droits de vote (%)</i>
SPEF Venture	397 456	8,7%	13,0%
Jean Michel Karam.....	310 536	6,8%	11,9%
James Spoto	10 001	0,2%	0,4%
Bernard Courtois	48 351	1,1%	1,8%
Autres administrateurs.....	59	0,0%	0,0%
Sous-total Administrateurs.....	766 403	16,8%	27,1%
Auto-détention (Contrat de liquidité).....	3 002	0,0%	--
Autres actionnaires au nominatif	34 484	0,8%	1,0%
Public	3 750 246	82,4%	71,9%
Total.....	4 554 135	100,0%	100,0%

Evolution du capital de la Société depuis sa création

Depuis la création de la Société, le capital social a été porté de 276 000 FRF à 9 422 296,85 € par augmentations successives du capital en numéraire, par voie d'apport de branche d'activité et par voie d'incorporation de primes d'émission de même que suite à la conversion du capital en euros, ainsi qu'il en est précisé dans le tableau ci-dessous :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions			Valeur nominale (Euros)	Prime d'émission (Euros)	Capital social (Euros)
		Avant	Créées	Après			
23/01/01	Augmentation du nombre d'actions suite au regroupement de CI et CDV	195.496	9.296	204.792	10,00	--	2.047.920,00
29/01/01	Augmentation du nombre d'actions suite à la division du nominal	204.792	--	40.958.400	0,05	--	2.047.920,00
31/01/01	Augmentation du capital suite à l'exercice de BSA	40.958.400	1.344.000	42.302.400	0,05	--	2.115.120,00
01/03/01	Augmentation du capital en numéraire à l'occasion de l'introduction en bourse	42.302.400	11.511.111	53.813.511	0,05	91.513.332,45	2.690.675,55
22/01/02	Augmentation du capital suite à l'exercice de BCE	53.813.511	140.000	53.953.511	0,05	29.960,00	2.697.675,55
14/06/02	Exercice d'options	53.953.511	556.800	54.510.311	0,05	119.673,60	2.725.515,55
31/10/02	Apport de la branche d'activité Cronos par JDS Uniphase	54.510.311	10.500.000	65.010.311	0,05	9.975.000,00	3.250.515,55
23/01/03	Exercice d'options	65.010.311	100.800	65.111.111	0,05	21.571,20	3.255.555,55
23/01/03	Exercice de BCE	65.111.111	5.600	65.116.711	0,05	1.478,40	3.255.835,55
13/05/03	Exercice d'options	65.116.711	40.000	65.156.711	0,05	8.560,00	3.257.835,55
20/06/03	Exercice d'options	65.156.711	30.000	65.186.711	0,05	6.000,00	3.259.335,55
06/10/03	Augmentation du capital en rémunération de l'apport des titres de Galay Or Inc. (Doc E enregistré par la COB sous le n°03-210 le 1er octobre 2003)	65.186.711	19.230.172 & 93.500 ABSA B	84.510.383	0,05	7.729.468,80	4.225.519,15
06/10/03	Augmentation du capital en numéraire (Visa COB n°03-864, daté du 3 octobre 2003)	84.510.383	6.872.177 ABSA A	91.382.560	0,05	2.680.149,03	4.569.128,00
27/10/03	Exercice de BCE	91.382.560	212.800	91.595.360	0,05	45.539,20	4.579.768,00

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions			Valeur nominale (Euros)	Prime d'émission (Euros)	Capital social (Euros)
		Avant	Créées	Après			
21/11/03	Exercice de BSA (Visa COB n°03-863, daté du 3 octobre 2003)	91.595.360	3.376.189	94.971.549	0,05	1.046.618,59	4.748.577,45
27/11/03	Augmentation du capital en rémunération de l'apport des titres d'Opsitech (Dispense de document E)	94.971.549	8.515.984	103.487.533	0,05	3.321.233,80	5.174.376,65
29/12/03	Augmentation du capital en numéraire (Visa COB n°03-1130 du 22 décembre 2003)	103.487.533	2.741.528 ABSA C	106.229.061	0,05	1.069.195,92	5.311.453,05
07/02/04	Exercice de BSA (1)	106.229.061	1.654.348	107.883.409	0,05	512.847,88	5.394.170,45
20/04/04	Exercice de BCE	107.883.409	28.000	107.911.409	0,05	5.992,00	5.395.570,45
17/05/04	Exercice de BCE, BSA A et BSA C (2)	107.911.409	211.652	108.123.061	0,05	2.396,80	5.406.153,05
20/08/04	Exercice de BSA A, BSA C et BSPCE (3)	108.123.061	68.887	108.191.948	0,05	7.190,40	5.409.597,40
21/12/04	Apports de titres Optogone (4 a)	108.191.948	12.961.952	121.153.900	0,05	3.110.868,48	6.057.695,00
21/12/04	Incorporation de comptes courants d'actionnaires (4 b)	121.153.900	3.326.659	124.480.559	0,05	798.398,16	6.224.027,95
21/12/04	Conversion d'une dette fournisseur au capital (4 c)	124.480.559	3.448.276	127.928.835	0,05	827.586,24	6.396.441,75
14/02/05	Exercice de BSPCE	127.928.835	128.800	128.057.635	0,05	27.563,20	6.402.881,75
25/02/05	Exercice de BSA A, BSA C et BSPCE (5)	128.057.635	998.532	129.056.167	0,05	91.078,40	6.452.808,35
30/03/05	Exercice de BSA (Visa AMF n° 05-117 du 25 fév. 2005) (6)	129.056.167	24.480.590	153.536.757	0,05	4.896.118,00	7.676.837,85
27/07/05	Exercice de BSA B	153.536.757	5.590.168	159.126.925	0,05	--	7.956.346,25
02/09/05	Exercice de BSA A, B et C	159.126.925	4.955.951	164.082.876	0,05	--	8.204.143,80
12/12/05	Emission d'ABSA F (Visa AMF n°05-817 en date du 28 nov. 2005) (7)	164.082.876	17.970.981	182.053.857	0,05	4.313.035,00	9.102.692,85
20/03/06	Début de l'opération de regroupement d'action (8)	4.551.346	--	4.551.346	2,00	--	9.102.692,85
19/05/06	Exercice de BSA A	4.551.346	2.789	4.554.135	2,00	--	9.108.270,85
20/10/06	Exercice de BSA F	4.554.135	101	4.554.236	2,00	1.414,00	9.108.472,85
19/01/07	Exercice de BSA A et F	4.554.236	1.100	4.555.336	2,00	350,00	9.110.672,85
28/02/07	Exercice d'options	4.555.336	5.688	4.561.024	2,00	82.008,00	9.122.048,85
24/04/07	Exercice de BSA A et d'options	4.561.024	24.370	4.585.394	2,00	5.416,00	9.170.788,85
21/06/07	Exercice d'options	4.585.394	1.700	4.587.094	2,00	20.150,00	9.174.188,85
19/10/07	Exercice d'options	4.587.094	3.001	4.590.095	2,00	31.210,40	9.180.190,85
19/11/07	Augmentation du capital en rémunération de l'apport des titres des Laboratoires La Licorne (9)	4.590.095	121.053	4.711.148	2,00	2.017.901	9.422.296,85

(1) Le 7 février 2004, la Société a émis 1 654 348 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 513 000 euros. La Société avait procédé en date du 29 décembre 2003 à l'émission de 103 487 533 BSA autonomes destinée à limiter la dilution du flottant compte tenu du caractère réservé des augmentations de capital relatif à l'apport des titres Opsitech et à l'émission des ABSA C. Cette attribution s'est traduite début 2004 par l'émission de 1 645 348 actions nouvelles MEMSCAP pour un montant total de souscription de 596 000 euros.

(2) Le 17 mai 2004, la Société a émis 211 652 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 2 397 euros. Cette émission fait suite à l'exercice, au cours du premier semestre 2004, de BSPCE, de 334 608 BSA A et de 467 200 BSA C et à la souscription correspondante de 116 800 actions au prix de 0,05 euro et 11 200 actions au prix de 0,264 euro par action.

(3) Le 20 août 2004, la Société a émis 68 887 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 7 190 euros. Cette émission fait suite à l'exercice de BSPCE donnant lieu à la création de 33 600 actions et à l'exercice de 58 904 BSA A et de 82 244 BSA C donnant lieu à la souscription correspondante de 35 287 actions.

(4) Le 21 décembre 2004, la Société a procédé aux augmentations de capital suivantes :

a. Suite à l'apport de la totalité des titres de la société Optogone à MEMSCAP, la Société a procédé à une augmentation de capital de 648 098 euros par l'émission de 12 961 952 actions à bon de souscription d'actions de catégorie D de 0,05 euro de valeur nominale avec le versement d'une prime de 0,24 euro par ABSA D. La prime d'apport globale s'établit à 3 110 868 euros.

b. Suite à l'incorporation des comptes courants de six actionnaires, la Société a procédé à une augmentation de capital de 166 333 euros par l'émission de 3 326 659 actions en rémunération des apports effectués, avec le versement d'une prime d'apport d'un montant de 798 398 euros.

c. La Société a procédé à une augmentation de capital par compensation avec la créance de la société Faure Ingénierie. Suite à cette opération, le capital social est augmenté de 172 414 euros par l'émission de 3 448 276 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro. La prime d'émission afférente s'élève à 827 586 euros soit 0,24 euro par action.

(5) Le 25 février 2005, la Société a émis 998 532 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 91 078,40 euros. Cette émission fait suite à l'exercice de BSPCE donnant lieu à la création de 425 600 actions d'une part et à l'exercice de 239 094 BSA A et de 333 838 BSA C donnant lieu à la souscription correspondante de 572 932 actions d'autre part.

(6) Le 30 mars 2005, la Société a émis 24 480 590 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 4 896 118 euros. Cette émission fait suite à l'exercice entre le 1^{er} mars et le 18 mars 2005 de 73 441 770 BSA E au prix d'exercice de 0,25 euro.

(7) Le 12 décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 17 970 981 actions à bon de souscription d'actions F (ABSA F) pour un produit brut de 5,2 millions d'euros.

(8) En date 20 mars 2006 a débuté l'opération de regroupement d'actions réalisée par l'échange de 182 053 857 actions anciennes de 0,05 euro de nominal contre 4 551 346 actions nouvelles de 2,00 euros de nominal, à raison d'une action nouvelle pour 40 actions anciennes. La période d'échange a pris fin à la clôture de bourse du dernier jour de cotation de l'année 2006, soit le 29 décembre 2006.

(9) Le 19 novembre 2007, suite à l'apport de la totalité des titres de la société Laboratoires La Licorne à MEMSCAP, la Société a procédé à une augmentation de capital de 242 106 euros par l'émission de 121 053 actions nouvelles de 2,00 euros de valeur nominale avec le versement d'une prime de 17,00 euros par action. Déduction des frais d'émission, la prime d'apport globale s'établit à 2 017 901 euros.

Mouvements significatifs dans la composition du capital social sur les 3 derniers exercices

A - EMISSION DE BSA OUVERTE AU PUBLIC (NOTE VISEE PAR L'AMF LE 25 FEVRIER 2005 SOUS LE N° 05-117)

Nature de l'opération	Date de l'opération	Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	Décôte / Surcôte	% capital acquis (après opération)	% capital détenu après l'opération
Emission BSA	30/03/2005	Jean Michel Karam Public	Fondateur -	10,32% 44,92%	400 000 24 080 590	0,25 € 0,25 €	-0,01 € -0,01 €	0,26% 15,68%	8,94% 53,44%

B - EMISSION D'ABSA F (NOTE VISEE PAR L'AMF LE 28 NOVEMBRE 2005 SOUS LE N° 05-817)

Nature de l'opération	Date de l'opération	Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	Décôte / Surcôte	% capital acquis (après opération)	% capital détenu après l'opération
Emission ABSA F	12/12/2005	Public	-	74,52%	17 970 981	0,29 €	--	9,87%	77,02%

C - AUGMENTATION DE CAPITAL RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA SOCIETE LABORATOIRES LA LICORNE, S.A. LE 19 NOVEMBRE 2007

Nature de l'opération	Date de l'opération	Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	Décote / Surcote	% capital acquis (après opération)	% capital détenu après l'opération
Augmentation de capital	19/11/2007	Public	-	84,83%	121 053	19,00 €	+ 5,29 €	2,57%	85,22%

Franchissement de seuils

Ofivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), 17 avenue Matignon, 75008 Paris, a informé la Société que ses fonds communs de placement (RP Sélection Mid Cap, RP Sélection Carte Blanche, RP Sélection Europe, RP Sélection Arbitrage France) ont franchi le 30 juin 2005 à la hausse le seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

En date du 20 novembre 2007, la Société a été informée qu'AGF Asset Management, par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest, a franchi le seuil statutaire de 3% du capital à la hausse.

La Société n'a pas été avertie d'autre franchissement de seuil sur la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 avril 2008.

Pacte d'actionnaires et autres conventions

Aucun pacte d'actionnaires n'est à ce jour en vigueur à la connaissance de la Société.

Engagements de conservation

Il n'existe à ce jour aucun engagement de conservation.

Nombre d'actions devant être détenu par un administrateur

Une (1) action minimum.

21.1.8 Nantissement de l'actif social

Le tableau ci-dessous détaille chaque type de nantissement d'actifs en date du 31 décembre 2007 :

Type de nantissement (Montants en milliers d'euros)	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti (a)	Montant total poste de bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
Ensemble immobilier nanti dans le cadre de contrats prêts	2021-2022	1 215	--	--
Equipements industriels nantis dans le cadre de contrats prêts	2008	79	--	--
Nantissement d'actifs corporels	--	1 294	9 262	14,0%
Nantissements sur créances clients	2008	1 443	--	--
Nantissement de créances	--	1 443	6 877	21,0%
Solde au 31 décembre 2007	--	2 737	39 661	6,9%

Il est rappelé que les titres ainsi que le fonds de commerce de la société IntuiSkin, filiale de MEMSCAP, sont nantis à hauteur de 275 000 euros.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la recherche et le développement, la fabrication, la commercialisation et l'octroi de solutions, produits et services relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de la technologie des MEMS (*Micro Electro Mechanical Systems*) notamment dans le domaine des télécommunications sans fil et des communications optiques et, plus généralement, toutes opérations dans le domaine de l'électronique et de l'informatique;

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement ;
- et, de façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires.

21.2.2 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration

Les renseignements correspondant figurent aux chapitres 16.4.1 et 16.4.2 du présent Document de référence.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

A la date de dépôt du présent Document de référence, seules les actions ordinaires de la Société ont été émises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. L'article 10 des statuts prévoit la possibilité pour la Société, le droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Suite à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2001, l'article 30 des statuts prévoit un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions à la cote du Nouveau Marché ou postérieurement à celle-ci.

21.2.4 Modifications des droits des actionnaires

Les décisions modifiant de manière générale les statuts de la Société sont adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de majorité légales.

21.2.5 Assemblées Générales (Articles 24 à 30 des statuts)

Différentes formes d'assemblées générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, qui sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Dans tous les cas, les délibérations des assemblées obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports des commissaires aux comptes, discute, approuve ou redresse les comptes annuels, statue sur l'affectation des résultats et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les administrateurs et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les commissaires aux comptes.

Elle confère au conseil les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale extraordinaire; elle autorise notamment toutes émissions d'obligations, gagées ou non, autres que celles convertibles en actions ou échangeables contre des actions ou transformables en actions ou encore avec bons de souscription d'actions.

D'une manière générale, elle statue sur tous objets qui n'emportent pas modification directe ou indirecte des statuts.

L'assemblée ordinaire annuelle est réunie chaque année, dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice.

L'assemblée ordinaire peut en outre être convoquée extraordinairement, même en dehors du délai ci-dessus prévu.

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts en toutes leurs dispositions. Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la Société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'assemblée générale extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier et approuver tous apports en nature et avantages particuliers selon les modalités prévues par la loi, l'apporteur et le bénéficiaire de l'avantage particulier ne pouvant prendre part au vote.

Convocation et lieu de réunion des assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes ou toute personne habilitée par la loi. Les formes et les délais de la convocation sont fixés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Ordre du jour des assemblées générales

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ou toute personne habilitée par la loi ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour sont envoyées, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique, à compter de la publication de l'avis au BALO et jusqu'à vingt-cinq (25) jours avant l'assemblée générale.

Toutefois, ces demandes sont envoyées :

- 1°) Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication de l'avis, lorsque celui-ci est publié plus de quarante cinq jours avant l'assemblée générale ;
2°) Dans un délai de cinq (5) jours à compter de la publication de l'avis, lorsque l'assemblée est convoquée dans les conditions prévues à l'article L. 232-32 du code de commerce.

Les auteurs de la demande justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte.

Les actionnaires doivent justifier de la possession du nombre d'actions requis (au moins cinq (5) pourcent du capital social) au moment de la demande, et une seconde fois lors de l'inscription en compte (attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres) le troisième jour ouvré avant l'assemblée à 0 heure, heure de Paris.

Accès aux assemblées - pouvoirs

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, sur simple justification de sa qualité, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'Assemblée, ou
- adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire ; le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Toutefois, tout actionnaire satisfaisant aux conditions requises pour assister à une Assemblée, mentionnées ci-dessus, peut y accéder et prendre part au vote, le vote par correspondance qu'il aurait émis ou la procuration qu'il aurait donnée devenant caduc.

Sont également réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société sera de trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Feuille de présence

Lors de chaque assemblée, il est tenu une feuille de présence contenant :

- les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire présent, représenté ou votant par correspondance, et le nombre d'actions dont il est titulaire, ainsi que le nombre de voix attachées à ces actions;
- les nom, prénom usuel et domicile de chaque mandataire et le nombre d'actions de ses mandants, ainsi que le nombre de voix attachées à ces actions.

La feuille de présence doit être émanée par les actionnaires présents et les mandataires. Elle doit être certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les pouvoirs donnés aux mandataires doivent être annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence et les pouvoirs y annexés doivent être conservés au siège social et communiqués à tout requérant dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Bureau des assemblées

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou, le cas échéant, par le plus âgé des deux vice-présidents ou, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes ou par mandataire de justice, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Dans tous les cas et à défaut de la ou des personnes habilitées ou désignées pour présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut-être pris en dehors des membres de l'assemblée. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de faire, enfin, établir le procès-verbal de la séance.

Quorum et vote des assemblées

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la Société à la cote du Nouveau Marché, ou postérieurement à celle-ci.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions ou encore d'une fusion, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, votant par correspondance, ou participant à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, ou représentés, ou votant par correspondance, ou participant à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, votant par correspondance, ou participant à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, ou représentés, ou votant par correspondance, ou participant à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée ou au scrutin secret par bulletins de vote, ou par vote électronique ou par bulletins de vote avec lecture optique, selon ce qu'en décide le Bureau de l'Assemblée des actionnaires

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé soit par le Conseil d'Administration, soit par des actionnaires représentant au moins le quart du capital social et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au Conseil d'Administration.

21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou de règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

En dehors des droits de vote double décrits au chapitre 18.2 du présent Document de référence, il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils (Article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder ou contrôler directement ou indirectement une fraction égale à 3% du capital ou des droits de vote ou une fraction égale à un multiple de 3% du capital ou des droits de vote et ce, jusqu'à 33% du capital social ou des droits de vote inclus, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de franchissement de seuil, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède, le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. Cette obligation supplémentaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale. La déclaration est effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils de 3% du capital ou des droits de vote ainsi que les seuils multiples de 3% du capital ou des droits de vote seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 3% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des Marchés Financiers.

21.2.8 Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de disposition spécifiques.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats signés par la Société sont conclus dans le cadre normal des affaires. Dans ce cadre, la Société a conclu plusieurs contrats pluriannuels dans le cadre des Produits standards ou Produits sur mesure.

Il est toutefois à signaler, que lors de l'acquisition de Cronos de JDS Uniphase, en novembre 2002, MEMSCAP a conclu un accord de fourniture de composants optiques (principalement des atténuateurs variables et des commutateurs). Sur les 3 dernières années, le montant de chiffre d'affaires généré par JDS Uniphase dans le cadre de ce contrat dépassait le million de dollars américains par an en moyenne. En 2007, le chiffre d'affaires généré par JDSU a dépassé le 1,5 millions d'euros. La Société s'attend à une performance équivalente avec cette société en 2008.

23 INFORMATIONS PROVENANTS DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Aucun rapport, ni aucune déclaration d'expert autre que les Commissaires aux comptes de la Société ne sont reproduits dans le présent Document de référence.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés dans les locaux de la Société, Parc Activillage des Fontaines, Bernin, 38926 Crolles Cedex – France (+33 4 76 92 85 00).

24.2 Documents accessibles sur le site internet de la Société

Sont notamment disponibles sur le site internet de la Société (www.memscap.com) :

- Le présent Document de référence ;
- Le Document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2007 sur forme de rapport annuel sous le numéro D 07-618 ;
- Le Document de référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 juillet 2006 sur forme de rapport annuel sous le numéro D 06-0717 ;
- Les communiqués financiers de la Société.

Il est possible pour les personnes qui le désirent de s'enregistrer sur le site web de la Société (www.memscap.com) afin de recevoir directement les communiqués de presse. La politique de MEMSCAP est de ne pas communiquer d'éléments de nature prévisionnelle à la presse, aux analystes et au marché en général.

24.3 Calendrier de communication financière de la Société

Pour l'exercice en cours, le calendrier prévisionnel de communication financière de la Société est le suivant :

- | | |
|---|-----------------|
| - Publication des résultats annuels 2007 : | 28 février 2008 |
| - Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 1 ^{er} trimestre 2008 : | 23 avril 2008 |
| - Assemblée générale des actionnaires : | 26 juin 2008 |
| - Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 2 ^{ème} trimestre 2008 : | 21 juillet 2008 |
| - Publication des résultats semestriels au 30 juin 2008 : | 26 août 2008 |
| - Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 3 ^{ème} trimestre 2008 : | 20 octobre 2008 |
| - Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 4 ^{ème} trimestre 2008 : | 20 janvier 2009 |
| - Publication des résultats annuels 2008 : | Février 2009 |

La liste des informations publiées ou rendues publiques en application de l'article L 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 11 juin 2008 est la suivante :

Date	Documents
<i>Informations périodiques ou occasionnelles disponibles sur le site internet de l'AMF ou sur le site de MEMSCAP, www.memscap.com (CP : Communiqué de Presse)</i>	
03/01/2007	MEMSCAP annonce la caducité des BSA D relatifs à la clause d'earn-out de l'acquisition d'OPTOGONE (CP).
21/01/2007	7 ^{ème} trimestre de croissance consécutif et rentabilité confirmée pour MEMSCAP (CP).
23/01/2007	Bilan annuel du contrat de liquidité MEMSCAP (CP).
28/02/2007	MEMSCAP 2006 : 46% de croissance annuelle et situation financière saine (CP).
03/04/2007	Vera Strübi rejoint le conseil d'administration de MEMSCAP (CP).
24/04/2007	MEMSCAP annonce ses résultats du 1 ^{er} trimestre 2007 (CP).
08/05/2007	GIVEN IMAGING choisit MEMSCAP pour sa pilule : Pillcam™ Colon (CP).
20/06/2007	Dépôt du document de référence 2006.
21/06/2007	L'assemblée générale annuelle inaugure les nouveaux locaux de MEMSCAP (CP).
25/06/2007	Des idées MEMS révolutionnaires surgissent grâce à MUMPS® (CP).
28/06/2007	MUMPS® à guichet fermé à Barcelone (CP).
04/07/2007	MEMSCAP : Déclaration du nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 21 juin 2007 (CP).
04/07/2007	MEMSCAP vivier de champions pour la coupe du monde de football de robots (CP).
16/07/2007	IntuiSkin attire un expert de la production en volume (CP).
18/07/2007	MEMSCAP annonce ses résultats du deuxième trimestre 2007 (CP).
23/07/2007	Produits grand public : MEMSCAP accélère la cadence (CP).
30/08/2007	Premier semestre 2007 : 20% de croissance en dollars (CP).
03/09/2007	Certification ISO : IntuiSkin franchit une nouvelle étape (CP).
12/09/2007	La technologie optique pionnière de MEMSCAP révèle de nouvelles possibilités (CP).
13/09/2007	La technologie optique de MEMSCAP protège la vision humaine (CP).
17/09/2007	IntuiSkin et Danone analyse la peau des consommatrices (CP).
18/09/2007	MEMSCAP participe aux 'MidCap Events' 2007(CP).
26/09/2007	L-3 COMMUNICATIONS AVIONICS SYSTEMS choisit MEMSCAP pour la révolution du contrôle de vol (CP).
22/10/2007	MEMSCAP affiche croissance et rentabilité pour son 3 ^{ème} trimestre 2007 (CP).
05/11/2007	DIEHL AEROSPACE choisit MEMSCAP pour un programme AIRBUS (CP).
12/11/2007	MEMSCAP étoffe INTUISKIN et acquiert LES LABORATOIRES LA LICORNE (CP).
25/11/2007	MEMSCAP finalise l'acquisition des LABORATOIRES LA LICORNE (CP).
21/01/2008	MEMSCAP 4 ^{ème} trimestre 2007 : 9 mois consécutifs de rentabilité nette (CP).
28/02/2008	MEMSCAP 2007 : Amélioration annuelle de 85% du résultat opérationnel et de 88% du résultat net (CP).
02/04/2008	INTUISKIN lance le concept IOMA Esthetics et remporte le prix Pierantoni de l'innovation (CP).
04/04/2008	INTUISKIN inaugure son site web (CP).
23/04/2008	MEMSCAP annonce ses résultats du 1 ^{er} trimestre 2008 (CP).
29/04/2008	MEMSCAP lance la nouvelle génération d'altimètres avioniques (CP).
<i>Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) et dans un journal d'annonces légales (JAL)</i>	
29/01/2007	Chiffre d'affaires et résultats consolidés du 4 ^{ème} trimestre 2006.
11/05/2007	Chiffre d'affaires et résultats consolidés du 1 ^{er} trimestre 2007.
16/05/2007	Avis de réunion.
04/06/2007	Avis de convocation.
08/06/2007	Documents comptables annuels soumis à l'assemblée générale mixte du 21 juin 2007.
29/06/2007	Approbation des documents comptables annuels par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2007.
11/07/2007	Déclaration du nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 21 juin 2007.
06/08/2007	Chiffre d'affaires et résultats consolidés du 2 nd trimestre 2007.
12/10/2007	Comptes semestriels au 30 juin 2007.
02/11/2007	Chiffre d'affaires et résultats consolidés du 3 ^{ème} trimestre 2007.
07/01/2008	Additif aux comptes semestriels publiés dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires du 12 octobre 2007, Bulletin n°123.
22/02/2008	Chiffre d'affaires et résultats consolidés du 4 ^{ème} trimestre 2007.
07/05/2008	Chiffre d'affaires et résultats consolidés du 1 ^{er} trimestre 2008.
21/05/2008	Avis de réunion valant convocation.
11/06/2008	Avis de convocation.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

25.1 Liste des filiales et participations du Groupe

Nom et siège social de la filiale	Domaine d'activité	% du capital	% des droits de vote
MEMSCAP Inc. 4021, Stirrup Creek Drive, Suite 120 Durham, NC 27703 Etats-Unis d'Amérique	Fabrication, services de fabrication et commercialisation de produits sur mesure MEMS	100%	100%
MEMSCAP AS Langmyra 9 N - 3185 Skoppum Norvège	Fabrication et commercialisation de capteurs pour les marchés du médical, du bio-médical et de l'aéronautique	100%	100%
INTUISKIN S.A.S. Parc des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de systèmes d'analyse cutanée	100%	100%
LABORATOIRES LA LICORNE S.A. Parc des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de produits, spécialités ou procédés technologiques pharmaceutiques à visées dermatologiques et cosmétiques.	100%	100%
MEMSCAP SAE Nasr City Public Free Zone Le Caire Egypte	Filiale en cours de fermeture	100%	100%
MEMSCAP KK Ms Bldg 6F, 4-2-3, Mita, Minato-ku Tokyo, 108-0073 Japon	Filiale mise en sommeil	100%	100%

La liquidation effective des sociétés Memscap GmbH (Allemagne) et Memscap Ltd (Egypte) a été réalisée sur l'exercice 2007.

En novembre 2007, MEMSCAP, S.A. a procédé à l'acquisition de la société Laboratoire La Licorne, S.A. Créés en 2001, les Laboratoires La Licorne, désormais basés à Bernin (France), sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau. Cette acquisition vient renforcer le pôle technologique de la peau du Groupe.

25.2 Informations financières significatives relatives aux filiales opérationnelles du Groupe pour l'exercice 2007

Le tableau suivant présente la contribution de chacune des filiales opérationnelles au compte de résultat consolidé pour l'exercice 2007 :

Contribution à l'ensemble consolidé (En milliers d'euros)	France MEMSCAP S.A. (Société mère)	Norvège MEMSCAP AS	Etats-Unis MEMSCAP Inc.	France Pôle INTUISKIN (*)	Total ensemble consolidé
Ventes de biens et services	2 031	7 517	4 873	1 990	16 411
Résultat d'exploitation.....	(1 385)	810	(495)	151	(919)
Résultat financier	167	(254)	--	(65)	(152)
Impôt.....	--	399	--	--	399
Résultat (perte) net(te)	(1 218)	955	(495)	86	(672)

(*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Laboratoires La Licorne, S.A.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs du Groupe par filiale opérationnelle au 31 décembre 2007 :

Contribution à l'ensemble consolidé (En milliers d'euros)	Actifs	%
MEMSCAP, S.A. (France)	12 908	32%
Pôle INTUISKIN (France) (*)	8 668	22%
Sous-total Entités françaises	21 576	54%
MEMSCAP Inc. (USA)	4 683	12%
MEMSCAP AS (Norvège)	13 402	34%
Sous-total Filiales étrangères	18 085	46%
Total Actifs	39 661	100%

(*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Laboratoires La Licorne, S.A.

Le tableau suivant présente la répartition de l'endettement du Groupe par filiale opérationnelle au 31 décembre 2007 :

Contribution à l'endettement consolidé (En milliers d'euros)	Endettement financier	%
MEMSCAP, S.A. (France)	1 649	46%
Pôle INTUISKIN (France) (*)	129	4%
Sous-total Entités françaises	1 778	50%
MEMSCAP Inc. (USA)	--	--
MEMSCAP AS (Norvège)	1 800	50%
Sous-total Filiales étrangères	1 800	50%
Total Endettement consolidé	3 578	100%

(*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Laboratoires La Licorne, S.A.

Les informations complémentaires sur les filiales sont présentées au chapitre 7 du présent Document de référence.

26 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

La Société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C) et précédemment sur le Nouveau Marché et ce depuis le 1^{er} mars 2001. Suite au regroupement d'actions débuté en date du 20 mars 2006, les titres suivants ont été cotés :

- Actions nouvelles regroupées, code ISIN FR0010298620 / Code mnémonique MEMS.
- Actions anciennes soumises au regroupement, code ISIN FR0004155455 / Code mnémonique MEM.

La période de regroupement a expiré à la clôture du dernier jour de cotation de l'année 2006, soit le 29 décembre 2006. Après cette date, les actions anciennes MEMSCAP dont le code ISIN est FR0004155455 avec un code mnémonique MEM, ont cessé d'être cotées.



Evolution du cours de l'action

(Du 1^{er} janvier 2006 au 30 avril 2008)

Mois	Cours cotés (en euros)				Clôture Ajusté (*)	Volume transactions mensuel (en milliers)	Capitalisation (en millions d'euros)
	Ouverture	+ haut	+ bas	Clôture			
2008							
Avril	7,99	10,10	7,80	8,50	8,50	175	40,0
Mars	9,97	9,97	7,32	8,00	8,00	406	37,7
Février	10,64	10,64	8,80	10,00	10,00	167	47,1
Janvier	15,48	15,48	8,30	10,16	10,16	404	47,9
2007							
Décembre	13,03	15,30	9,82	15,30	15,30	452	72,1
Novembre	16,30	16,30	11,55	12,75	12,75	361	60,1
Octobre	16,76	18,45	16,10	16,30	16,30	438	74,8
Septembre	19,14	19,81	16,08	17,59	17,59	173	80,7
Août	18,80	19,90	17,68	19,14	19,14	166	87,8
Juillet	21,03	21,80	18,80	19,23	19,23	298	88,2
Juin	20,11	21,65	19,60	21,10	21,10	191	96,8
Mai	20,74	23,20	19,25	20,35	20,35	610	93,3
Avril	22,00	22,30	20,21	20,89	20,89	192	95,8
Mars	22,45	22,45	19,30	22,25	22,25	291	101,5
Février	23,16	23,35	20,11	22,50	22,50	339	102,5
Janvier	21,90	24,90	21,50	23,09	23,09	398	105,2
2006							
Décembre	22,08	22,08	19,51	21,80	21,80	313	99,3
Novembre	17,70	22,30	17,60	22,00	22,00	500	100,2
Octobre	17,20	18,99	16,50	17,70	17,70	229	80,6
Septembre	19,25	20,19	16,50	17,50	17,50	260	79,7
Août	20,00	20,30	18,11	19,25	19,25	70	87,7
Juillet	17,90	20,10	16,40	20,00	20,00	230	91,1
Juin	18,90	19,60	15,40	17,40	17,40	311	79,2
Mai	23,42	23,71	15,60	18,80	18,80	442	83,6
Avril	23,73	25,85	22,82	23,42	23,42	261	106,7
Regroupement d'actions en date du 20 mars 2006 : 40 actions anciennes pour 1 action nouvelle							
Mars	0,42	26,35	0,41	23,73	23,73	36 662	108,0
Février	0,34	0,44	0,34	0,42	16,80	32 036	76,5
Janvier	0,29	0,38	0,29	0,34	13,60	23 038	61,9

(*) Ajustement du cours par 40 compte tenu du regroupement d'actions du 20 mars 2006.

Sources Euronext / Boursorama / Société



Suite à l'émission d'actions à bon de souscription d'actions F en date du 12 décembre 2005, les bons de souscription d'actions F font l'objet d'une cotation à la côte d'Eurolist d'Euronext (Compartiment C), code ISIN FR0010262345 / Code mnémorique MEMBS.

Evolution du cours du BSA F

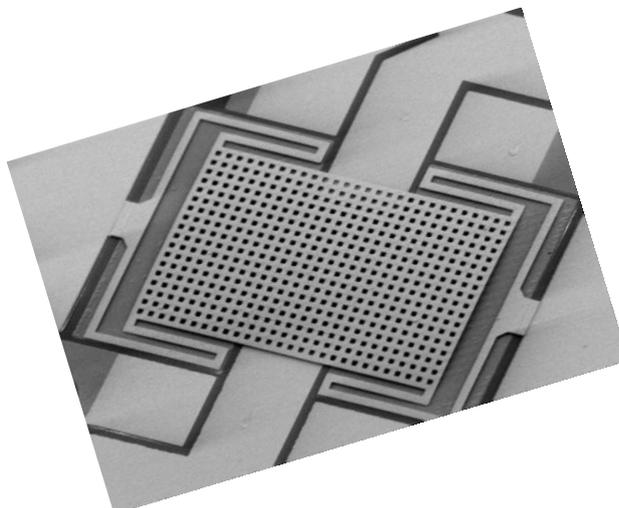
(Du 1^{er} janvier 2006 au 30 avril 2008)

Mois	Cours cotés (en euros)				Volume transactions mensuel (en milliers)
	Ouverture	+ haut	+ bas	Clôture	
2008					
Avril	0,01	0,01	0,01	0,01	261
Mars	0,02	0,02	0,01	0,01	337
Février	0,02	0,03	0,01	0,01	578
Janvier	0,05	0,05	0,02	0,02	2 394
2007					
Décembre	0,03	0,05	0,02	0,05	2 671
Novembre	0,06	0,06	0,03	0,03	1 444
Octobre	0,06	0,06	0,05	0,06	579
Septembre	0,07	0,07	0,05	0,06	205
Août	0,07	0,08	0,06	0,07	340
Juillet	0,07	0,08	0,07	0,08	324
Juin	0,08	0,08	0,07	0,08	262
Mai	0,08	0,09	0,07	0,08	2 276
Avril	0,10	0,10	0,08	0,09	902
Mars	0,09	0,10	0,08	0,09	1 194
Février	0,10	0,10	0,08	0,09	1 156
Janvier	0,10	0,12	0,09	0,11	1 959
2006					
Décembre	0,09	0,10	0,09	0,10	384
Novembre	0,10	0,11	0,07	0,10	3 788
Octobre	0,08	0,11	0,08	0,09	508
Septembre	0,11	0,11	0,09	0,09	549
Août	0,11	0,12	0,10	0,10	138
Juillet	0,11	0,13	0,10	0,11	705
Juin	0,12	0,13	0,07	0,11	1 323
Mai	0,15	0,16	0,11	0,12	1 881
Avril	0,12	0,16	0,12	0,15	1 908
Mars	0,10	0,14	0,09	0,12	7 971
Février	0,06	0,11	0,06	0,09	8 094
Janvier	0,06	0,07	0,05	0,06	4 430

Sources Boursorama / Société

27 GLOSSAIRE

AMF	Autorité des Marchés Financiers
Groupe	MEMSCAP, S.A. et ses filiales
Société	MEMSCAP, S.A.
MEMS	Micro Electro Mechanical Systems
CMOS	Complementary Metal Oxyde Semiconductor
BiCMOS	Bipolar CMOS



28 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table thématiques suivante permet d'identifier les informations requises par l'Annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Législation Européenne	Concordance entre les n° de paragraphes du présent document de référence et les rubriques de l'annexe I du Règlement 809/2004
1 - Personnes responsables 1.1 Personnes responsables des informations 1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1 / 1.3 1.2
2 - Contrôleurs légaux des comptes 2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux 2.2 Démission, non renouvellement de contrôleurs légaux	2 2
3 - Informations financières sélectionnées 3.1 Informations financières historiques sélectionnées pour chaque exercice 3.2 Informations financières relatives aux périodes intermédiaires	3 N/A
4 - Facteurs de risques	4
5 - Informations concernant l'émetteur 5.1 Histoire et évolution de la société 5.1.1 Raison social et nom commercial 5.1.2 Lieu et n° d'enregistrement 5.1.3 Date de constitution et durée de vie 5.1.4 Siège social 5.1.5 Evénements importants dans le développement d'activités de l'émetteur 5.2 Investissements 5.2.1 Principaux investissements réalisés 5.2.2 Principaux investissements en cours, distribution, géographique et financement 5.2.3 Principaux investissements à venir	5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.1.4 5.1.5 5.2.1 5.2.2 5.2.3
6 - Aperçu des activités 6.1 Principales activités 6.1.1 Principaux produits et services de l'émetteur 6.1.2 Nouveau produit / service lancé sur le marché 6.2 Principaux marchés 6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis au 6.1 et 6.2 6.4 Dépendances ayant affecté les affaires ou la rentabilité de l'émetteur 6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6.1.1 / 6.2.3 6.2.3 6.2.1 / 6.2.2 / 6.2.4 / 6.2.5 N/A 4 6.1.3 / 6.1.4
7 - Organigramme 7.1 Description du groupe et filiales importantes 7.2 Filiales du groupe	7.1 / 7.3 7.2
8 - Propriété immobilières, usines, équipements 8.1 Principales installations 8.2 Question environnementale	8.1 8.2
9 - Examen de la situation financière et du résultat 9.1 Situation financière 9.2 Résultat d'exploitation 9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté 9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements 9.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	9.1 / 9.3 9.2 9.2 N/A

10 - Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	10.1
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	10.2
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	10.3
10.4 Informations sur toute restriction à l'utilisation des capitaux	10.4
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les décisions d'investissement	10.5
11 - Recherche et Développement	11
12 - Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	12.1
12.2 Tendances connues, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	12.2
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	13
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A
13.3 La prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	N/A
14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	14.1
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	14.2
15 - Rémunérations et avantages	
15.1 Rémunération versée aux organes de direction	15.1
15.2 Sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, retraite ou d'autres avantages	15.2
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date et durée du mandat des administrateurs	16.1
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration	16.2
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	16.3
16.4 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	16.4
17 - Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction	17.1
17.2 Participation et stock options	17.2
17.3 Accord relatif à l'intéressement des salariés	17.3
18 - Principaux actionnaires	
18.1 Répartition du capital	18.1
18.2 Information sur les droits de vote	18.2
18.3 Actionnaires contrôlant la Société	18.3
18.4 Accords dont la mise en œuvre pourrait retarder le changement de contrôle	18.4
19 - Opérations avec les apparentés	19
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	20.1
20.2 Informations financières pro forma	20.2
20.3 Etats financiers	20.3
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	20.4
20.5 Dates des dernières informations financières	20.5
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	20.6
20.7 Politique de distribution de dividendes	20.7
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	20.8
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.9
21 - Informations complémentaires	
21.1 Capital social	21.1
21.1.1 Montant du capital souscrit	21.1.1
a) Nombre d'actions autorisées	

<ul style="list-style-type: none"> b) Nombre d'actions émises c) Valeur nominale d) Rapprochement entre le nombre d'actions à l'ouverture et à la clôture 21.1.2 Actions non représentatives du capital 21.1.3 Nombre, valeur comptable et nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même 21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de BSA 21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation attaché(e) au capital souscrit 21.1.6 Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel 21.1.7 Historique du capital social sur 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 21.1.2 21.1.3 21.1.4 21.1.5 21.1.6 21.1.7
<ul style="list-style-type: none"> 21.2 Actes constitutifs et statuts 21.2.1 Objet social 21.2.2 Dispositions statutaires relatives aux membres des organes d'administration 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions 21.2.4 Modification de droits des actionnaires 21.2.5 Dispositions relatives aux assemblées 21.2.6 Dispositions permettant de retarder un changement de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> 21.2.1 21.2.2 21.2.3 21.2.4 21.2.5 21.2.6
22 - Contrats importants	22
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts 23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est incluse dans le document d'enregistrement indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement 23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	23 N/A N/A
24 - Documents accessibles au public	24
25 - Informations sur les participations	25